

COUR DES COMPTES

Compétence Performance Intégrité
Transparence Développement du Personnel

**RAPPORT N°01/2013/RAP/ADM/APA
SUR LE PROJET DE LOI DE REGLEMENT 2007**

**DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE
N°01/2013/DGC/APA DU 04 OCTOBRE 2013
ENTRE LES ECRITURES DES COMPTABLES
PUBLICS ET CELLES DES ORDONNATEURS**

- OCTOBRE 2013 -

Ny ahiahy tsy ihavanana.

LISTE DES ABREVIATIONS

ACRONYMES	DEVELOPPEMENT
AFD	Agence Française pour le Développement
AN	Assemblée Nationale
APIPA	Autorité pour la Protection contre les Inondations de la Plaine d'Antananarivo
BA	Budgets Annexes
BCM	Banque Centrale de Madagascar
BCSE	Bordereaux de Crédits Sans Emploi
BTA	Bons du Trésor par Adjudication
CDMT	Cadres des Dépenses à Moyen Terme
CGAF	Compte Général de l'Administration des Finances
CPT	Comptes Particuliers du Trésor
CTACP	Cellule Technique d'Apurement des Comptes Publics
DESB	Direction de l'Exécution et de la Synthèse Budgétaire
DTI	Droits et Taxes à l'Importation
ENAM	Ecole Nationale d'Administration de Madagascar
FCV	Fonds de Contre-Valeur
HCC	Haute Cour Constitutionnelle
JIRAMA	Jiro sy Rano Malagasy
LF	Loi de Finances
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LOLF	Loi Organique sur les Lois de Finances
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MAP	Madagascar Action Plan
MCA	Millenium Challenge Account
MDAT	Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire
MDN	Ministère de la Défense Nationale
MEEFT	Ministère de l'Environnement, des Eaux et des Forêts
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MENRS	Ministère de l'Education Nationale et des Recherches Scientifiques
MEPSPC	Ministère de l'Economie, du Plan, du Secteur Privé et du Commerce
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFPTLS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales
MICDSP	Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et du Développement du Secteur Privé
MINFOP	Ministère de la Fonction Publique
MINJUS	Ministère de la Justice
MINMINES	Ministère des Mines
MINSANPF	Ministère de la Santé et du Planning Familial
MINSPOITS	Ministère des Sports
MINTER	Ministère de l'Intérieur
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports
MPPSL	Ministère de la Population, de la Protection Sociale et des Loisirs
MTPC	Ministère des Télécommunications, des Postes et de la Communication
MTPM	Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie
MTT	Ministère des Transports et du Tourisme
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ORDSEC	Ordonnateur Secondaire
PATP	Parc et Ateliers des Travaux Publics
PCOP	Plan Comptable des Opérations Publiques
PGRM	Projet de Gouvernance des Ressources Minérales
PIC	Pôle Intégré de Croissance
PLR	Projet de Loi de Règlement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRISMM	Projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier
PSDR	Projet de Soutien au Développement Rural
PTR	Programme de Transport en milieu Rural

RAF	Régies des Administrations Financières
RPI	Ressources Propres Internes
SAMVA	Service Autonome de Maintenance de la Ville d'Antananarivo
SECL	Secrétariat d'Etat chargé de la Culture et des Loisirs
SESP	Secrétariat d'Etat chargé de la Sécurité Publique
SG	Secrétariat Général
SGS	Société Générale de Surveillance
SIDA	Syndrome de l'Immuno Déficience Acquise
SIGTAS	Système Intégré de Gestion des Taxes
SIIGFP	Système d'Information Intégré de la Gestion des Finances Publiques
SOA	Service Opérationnel d'Activités
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TST	Taxe sur les Transactions
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
USAID	United States Agency for International Development
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

LISTE DES TABLEAUX

NUMERO	TITRE	PAGE
1	CREDITS OUVERTS PAR PROGRAMME	6
2	ETAT DE DEPASSEMENT DES CREDITS EN 2007	12
3	DEPASSEMENTS DES CREDITS SUR FINANCEMENT EXTERIEUR	13
4	AUTRES DEPASSEMENTS DE CREDITS SUR FINANCEMENT EXTERIEUR	14
5	PREVISIONS ET RESULTATS ECONOMIQUES DE 2007	16
6	RESULTATS DE L'EXECUTION DE LA LOI DES FINANCES POUR 2007	18
7	SITUATION DES RECETTES DU BUDGET GENERAL	22
8	EVALUATION DES RECETTES BUDGETAIRES	24
9	SYNTHESE DES DEPENSES DE TOUS LES MINISTERES	27
10	PRESIDENCE : PREVISIONS ET REALISATIONS	30
11	PRESIDENCE : CONSOMMATION DE CREDITS PAR PROGRAMME	31
12	SENAT : PREVISIONS ET REALISATIONS	32
13	ASSEMBLEE NATIONALE : PREVISIONS ET REALISATIONS	34
14	HCC : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSIONS	35
15	PRIMATURE : PROVISIONS ET REALISATIONS	36
16	MAE : PROVISIONS ET REALISATIONS	38
17	MDN : PROVISIONS ET REALISATIONS	39
18	MINISTERE DE L'INTERIEUR : PROVISIONS ET REALISATIONS	40
19	SESP : PREVISIONS ET REALISATIONS	42
20	MINISTERE DE LA JUSTICE : PROVISIONS ET REALISATIONS	43
21	MDAT : PROVISIONS ET REALISATIONS	45
22	MFB : PROVISIONS ET REALISATIONS	47
23	MEPSPC : PROVISIONS ET REALISATIONS	49
24	MFPTLS : PROVISIONS ET REALISATIONS	51
25	MAEP : PROVISIONS ET REALISATIONS	52
26	MEEFT : PROVISIONS ET REALISATIONS	54
27	MINISTERE DE L'ENERGIE : PROVISIONS ET REALISATIONS	55
28	MINISTERE DES MINES : PROVISIONS ET REALISATIONS	57
29	MTPM : PROVISIONS ET REALISATIONS	58
30	MTT : PROVISIONS ET REALISATIONS	60
31	MTPC : PROVISIONS ET REALISATIONS	62
32	MINSANPF : PROVISIONS ET REALISATIONS	64
33	MJS : PROVISIONS ET REALISATIONS	66
34	MENRS : PROVISIONS ET REALISATIONS	68
35	SECL : PROVISIONS ET REALISATIONS	70
36	LES OPERATIONS DU BUDGET ANNEXE	75
37	RECETTES DU BUDGET ANNEXE IMPRIMERIE NATIONALE	75
38	DEPENSES DU BUDGET ANNEXE	76
39	RECETTES DU BUDGET ANNEXE POSTES ET TELECOMMUNICATION	77
40	DEPENSES DU BUDGET ANNEXE POSTES ET TELECOMMUNICATION	78
41	RECETTES DU BUDGET ANNEXE GARAGE ADMINISTRATIF	81
42	DEPENSES DU BUDGET ANNEXE GARAGE ADMINISTRATIF	82
43	OPERATIONS SUR COMPTE PARTICULIER DU TRESOR	86
44	OPERATIONS SUR FCV EN 2007	90
45	OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2007	92
46	OPERATIONS DE RECETTES DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2007	92
47	OPERATIONS DE DEPENSES DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2007	94
48	COMPTES DE RESULTATS POUR 2007	96

LISTE DES FIGURES

NUMERO	TITRE	PAGE
1	COMPARAISON ENTRE LES COMOSANTES DES RECETTES BUDGETAIRES	23
2	RECETTES FISCALES : EVOLUTION DES REALISATIONS ET DES PREVISIONS	25
3	EXECUTION BUDGETAIRE DES INSTITUTIONS ET MINISTERES ANNEE 2007	27 bis
4	PRESIDENCE : PREVISIONS ET REALISATIONS EN 2007 PAR MISSION	31
5	SENAT : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	32
6	ASSEMBLEE NATIONALE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	34
7	HCC : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	35
8	PRIMATURE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	36
9	MAE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	38
10	MDN : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	39
11	MINISTERE DE L'INTERIEUR : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	40
12	SESP : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	42
13	MINJUS : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	43
14	MDAT : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	45
15	MFB : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	48
16	MEPSPC : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	50
17	MFPTLS : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	51
18	MAEP : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	53
19	MEEFT : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	54
20	MINISTERE DE L'ENERGIE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	55
21	MINISTERE DES MINES : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	57
22	MTPN : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	59
23	MTT : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	60
24	MTPC : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	63
25	MINSANPF : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	65
26	MJS : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	66
27	MENRS : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	69
28	SECL : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION	70
29	POSTES ET TELECOMMUNICATION : PREVISIONS ET REALISATIONS DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	79
30	POSTES ET TELECOMMUNICATION : PREVISIONS ET REALISATIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	80
31	GARAGE ADMINISTRATIF : PREVISIONS ET REALISATIONS DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	82
32	PREVISIONS ET REALISATIONS DE RECETTES DE LA DETTE PUBLIQUE	93
33	PREVISIONS ET REALISATIONS DE DEPENSES DE LA DETTE PUBLIQUE	94

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
LISTE DES FIGURES.....	V
PRESENTATION DU RAPPORT.....	1
TITRE PRELIMINAIRE : PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT.....	2
A- RETARD DANS LA PRODUCTION DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2007	2
B- IMPERFECTIONS CONSTATEES DANS LES DOCUMENTS BUDGETAIRES	3
TITRE PREMIER : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES.....	5
A- OUVERTURE ET MODIFICATION DE CREDITS.....	6
B- DEPASSEMENTS DE CREDITS.....	12
1. TITRE II – PRESENTATION DES LOIS DE FINANCES POUR 2007	15
A- LES PERSPECTIVES ET LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNEE 2007	15
B- LES CARACTERISTIQUES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2007	16
TITRE III – ANALYSE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES POUR 2007	18
A- LES OPERATIONS DU CADRE I : BUDGET GENERAL	20
B- LES OPERATIONS DU CADRE II : BUDGETS ANNEXES	74
C- LES OPERATIONS DU CADRE III : COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR.....	85
D- LES OPERATIONS DU CADRE IV: FONDS DE CONTRE VALEUR	90
E- LES OPERATIONS DU CADRE V : OPERATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE.....	92
F- LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES 2007	96
DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE	

PRESENTATION DU RAPPORT

Selon la Loi Organique sur les Lois de Finances (LOLF) n° 2004-007 du 26 juillet 2004 en son article 43, la Loi de Règlement retrace les résultats d'exécution de la Loi de Finances initiale et de ses modifications en cours d'exécution par le moyen de Loi de Finances rectificative ou exceptionnellement par des textes réglementaires. Il s'agit en l'occurrence des recettes définitives encaissées et des dépenses définitives ordonnancées ainsi que le résultat qui en découle dont la Loi de Règlement autorise, pour l'année considérée, le transfert au Compte Permanent des résultats du Trésor. Le cas échéant, elle approuve les dépassements de crédits résultant de circonstances de force majeure.

A cet effet, en vertu de l'article 44 in fine de la LOLF, le rapport de la Cour des Comptes est joint au Projet de Loi de Règlement. Le rapport a pour objet d'une part, d'éclairer l'Exécutif sur l'exécution du Budget suivant les politiques publiques fixées à son niveau eu égard aux lois et règlements en la matière et d'autre part, de permettre au Parlement un examen et un vote éclairés du Projet de Loi de Règlement correspondant.

Aussi, conviendra-t-il d'analyser les résultats d'exécution des Lois de Finances pour 2007 sur la base du PLR et des documents comptables y annexés et d'apprécier les résultats de l'exercice et la qualité de la gestion budgétaire. Il sera également fait état de la réalisation des missions mentionnées dans le Budget. Ce faisant, le rapport vise à donner une vue exhaustive de la situation budgétaire et financière de l'Etat à la clôture de l'exercice concerné il analyse l'évolution des dépenses et des recettes et permet de relever les progrès et les difficultés rencontrées dans l'amélioration de la gestion publique.

Par ailleurs, l'article 379 de la Loi Organique sur la Cour Suprême n° 2004-036 du 01 octobre 2004 dans le cadre de l'assistance au Parlement dispose que les deux Assemblées composant le Parlement peuvent recourir à la Cour des Comptes pour obtenir des informations complémentaires.

L'examen du PLR suivra le plan ci-après :

Titre préliminaire : Présentation du Projet de Loi de Règlement;

Titre I : Présentation de la Loi des Finances 2007;

Titre II : Analyse de l'exécution de la Loi de Finances 2007.

A ce rapport est annexée une Déclaration Générale de Conformité entre les écritures des comptables et celles des ordonnateurs.

TITRE PRELIMINAIRE : PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT

La clôture de l'exercice budgétaire et l'arrêté des comptes conduisent le Gouvernement à produire à la Cour des comptes le Projet de Loi de Règlement (PLR). Celui-ci retrace les opérations budgétaires et arrête les comptes de l'exercice écoulé.

Pour le Parlement, l'examen d'un Projet de Loi de Règlement est le corollaire de l'adoption d'une Loi de Finances initiale et de ses modifications.

A- RETARD DANS LA PRODUCTION DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2007

La LOLF, en son article 46 in fine dispose que « Le Projet de Loi de Règlement, y compris le rapport et les annexes explicatives qui l'accompagnent, est déposé en premier lieu sur le bureau de l'Assemblée Nationale et distribué au cours de la première session de la deuxième année qui suit l'exécution du budget concerné ».

Il est à préciser que l'article 377 de la LOCS dispose que ledit projet et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis à la Cour par le Ministre chargé des Finances au plus tard quatre mois avant la date fixée pour le dépôt sur les bureaux du Parlement

Pour le cas présent, le PLR 2007 aurait dû être déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 1^{er} mardi du mois de mai 2009, en l'occurrence le 05 mai 2009.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 377 de la LOCS citée supra, le PLR 2007 et les documents y annexés auraient dû être transmis à la Cour au plus tard le 05 janvier 2009. Or, ceux-ci n'ont été déposés au greffe de la Cour que le 14 septembre 2012, présentant un retard significatif de plus de 3 ans par rapport au délai légal.

Selon les explications du Ministère des Finances et du Budget, ce retard est dû au contexte politico-juridique qui prévaut dans le pays, entraînant des changements fréquents des responsables et des acteurs budgétaires à partir de l'année 2009. Ce qui a retardé l'établissement de certains documents budgétaires tels que les Bordereaux de Crédits Sans Emploi (BCSE).

Toutefois, la Cour constate que, même dans des situations politiques normales, un retard dans la production du Projet de Loi de Règlement a été toujours enregistré. Il est à noter également qu'à la date de la rédaction du présent rapport, les Projets de Loi de Règlement de 2009 à 2011 ne sont pas encore parvenus à la Cour.

Pour parer à cette situation, des actions en ce sens ont été initiées dans le cadre des activités de la Cellule Technique d'Apurement des Comptes Publics (CTACP) qui réunit les parties prenantes en la matière dont la Direction Générale du Budget et la Direction Générale du Trésor du Ministère des Finances et du Budget, et la Cour des Comptes.

Ainsi, la Cour réitère ses observations dans les rapports sur les gestions antérieures à 2007, notamment celles relatives au respect du délai légal précité. Par conséquent, il est recommandé de produire les PLR dans les délais impartis.

B- IMPERFECTIONS CONSTATEES DANS LES DOCUMENTS BUDGETAIRES**B-1- COMPTABILITE DES ORDONNATEURS NON CERTIFIEE PAR LES MINISTRES CONCERNES**

La Cour constate que les états de développement des dépenses budgétaires de chaque département ministériel ne sont pas certifiés par les Ministres concernés.

Or, selon l'article 142 du décret 2005-003 du 04 janvier 2005 portant règlement général sur la comptabilité de l'exécution budgétaire des organismes publics : « Chaque Ministre certifie annuellement la conformité existant entre ses propres émissions et le développement des dépenses de son département qui lui est adressé par le Ministre des Finances et du Budgeti ». ».

B-2- NON EXHAUSTIVITE DES INFORMATIONS SUR FINANCEMENT EXTERIEUR

Le montant total des paiements sur financement extérieur pris en compte dans le document « Etat de dépenses de Fonctionnement, de Solde et d'Investissement 2007 » se rapporte seulement aux dépenses qui font l'objet de régularisation, les décaissements effectifs au niveau des Projets de chaque Ministère étant largement supérieurs audit montant pour ne citer que le cas du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, selon les explications apportées par les responsables dans la 3^{ème} Revue Quadrimestrielle sur l'exécution du Budget de l'Etat 2007.

B-3- INSUFFISANCES EN MATIERE DE PRESENTATION DU BUDGET

Il a été relevé que les documents produits ne présentent pas la répartition des crédits par mission en général. Par contre, comme la répartition des crédits par programme est retracée dans le PLR globalement, la répartition par programme pour chaque Institution et Ministère gagnerait aussi à être présenté.

Aussi, compte tenu du fait que le système de Budget programme est adopté, il y a lieu de présenter les documents dans ce sens.

Par ailleurs, tout texte réglementaire doit être accompagné de note de présentation. Toutefois, lesdites notes n'ont pas accompagné les décrets et arrêtés produits à la Cour alors qu'elles sont nécessaires à leur lisibilité.

B-4- APPLICATION PARTIELLE DU BUDGET DE PROGRAMME

La Cour note également que, pour la troisième année consécutive, le Budget de programme demeure très formel. Dans la pratique, ce budget reste un budget de moyens, ne permettant pas d'apprécier comme il se doit la performance de l'Etat en général et de chaque Institution et Ministère en particulier. L'utilisation de nouveaux principes relatifs au concept budget programme n'est pas encore effectif dont, entre autres, l'existence de limites en matière de fongibilité des crédits.

La Cour tient aussi à réitérer ses précédentes observations sur le manque de pertinence des indicateurs de performances retenus dans les budgets de programmes successifs lesquels ne permettent pas toujours d'évaluer la réalisation des programmes, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Par ailleurs, les documents de performance n'ont pas été produits. Il est à noter que le rapport de performance par Ministère n'est obligatoire qu'à partir de l'année 2009. Toutefois, suivant les dispositions de l'article 63 de la LOLF, la date de mise en vigueur de cette loi organique a été fixée le 1^{er} janvier 2005.

La Cour a relevé que les dépenses de soldes composent une grande partie de la mission « Administration et Coordination » alors qu'en principe, les ressources humaines constituant des moyens, celles-ci devraient être réparties entre les différentes missions en matière de Budget de programme.

De ce qui précède, la Cour recommande :

- *la certification de la comptabilité des ordonnateurs par les Ministres concernés ou leurs successeurs en vertu du principe de continuité du service public ;*
- *de procéder à la régularisation des dépenses payées sur financement extérieur pour que le document «Etat de dépenses Fonctionnement, de Solde et d'Investissement » des Ministères soit sincère et fiable ;*
- *l'établissement de documents présentant la répartition des crédits par missions et par programme en considération des Institutions et Ministères ;*
- *la production des notes de présentation pour les actes réglementaires relatifs aux modifications de crédits ;*

TITRE PREMIER : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Par définition, la Loi de Finances prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat. Cela signifie qu'un budget voté vaut autorisation et les lignes budgétaires y consignées constituent des autorisations de dépenses. Sur la base du décret portant répartition des crédits intitulé « Budget d'exécution », les crédits sont ouverts par arrêté pris par le Ministre chargé des Finances et du Budget conformément à l'article 52 de la LOLF qui dispose que : « *Au vu du décret de répartition, les Ministres chargés des Finances et du Budget prennent un arrêté portant ouverture des crédits du budget d'exécution et fixant la répartition fine des crédits par programme aux ordonnateurs de crédit, aux contrôleurs financiers et aux comptables assignataires.* »

En vertu de la loi organique sus-citée, en son article 11, les crédits ouverts sont mis à la disposition des ordonnateurs des dépenses et leur gestion doit respecter l'autorisation parlementaire. A cet effet, ils ne peuvent être modifiés que par une Loi de Finances ou à titre exceptionnel sous certaines conditions par des textes réglementaires.

Pour l'année 2007, les crédits ouverts au titre du Budget Général s'élèvent à 2 800,29 milliards d'Ariary répartis entre vingt-trois programmes détaillés dans le tableau ci-après:

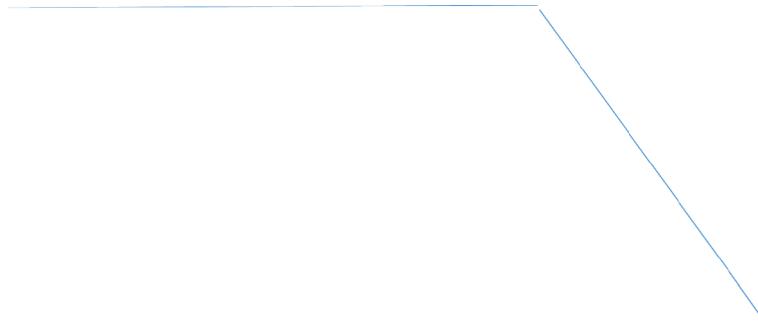


TABLEAU N°1 : CREDITS OUVERTS PAR PROGRAMME

(En Ariary)

N°	CODE	INTITULE DU PROGRAMME	CREDITS INITIAUX	CREDITS DEFINITIFS
1	1-1	Intégrité	49 444 995 000,00	49 679 095 000,00
2	1-2	Efficacité de l'État	1 115 163 028 000,00	1 130 937 105 589,60
3	1-3	Responsabilité citoyenne	3 557 993 000,00	1 428 611 000,00
4	2-1	Aménagement du territoire	84 182 113 000,00	83 146 726 000,00
5	2-2	Communication, NTIC et E-gouvernance	4 208 198 000,00	4 188 889 000,00
6	2-3	Eau et assainissement	28 873 463 000,00	28 871 410 000,00
7	2-4	Energie (Electricité, Hydrocarbure et énergies nouvelles)	43 773 023 000,00	43 758 095 000,00
8	2-5	Transports, Routes et Météorologie	456 783 976 000,00	465 638 671 000,00
9	3-1	Enseignement fondamental	208 876 216 000,00	208 633 228 000,00
10	3-2	Enseignement secondaire	17 385 153 000,00	17 385 153 000,00
11	3-3	Formation professionnelle et technique	3 711 890 000,00	3 711 890 000,00
12	3-4	Enseignement supérieur et recherche scientifique	47 977 665 000,00	46 820 442 000,00
13	4-1	Développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	207 401 209 000,00	209 234 437 000,00
14	5-1	Santé et Planning familial	124 340 592 000,00	124 179 793 410,40
15	5-2	Lutte contre le VIH/SIDA	7 619 523 000,00	7 616 555 000,00
16	5-3	Nutrition et sécurité alimentaire	27 157 818 000,00	27 086 018 000,00
17	6-1	Stabilité macroéconomique et croissance	242 574 399 000,00	242 323 684 000,00
18	6-2	Développement et dynamisation du secteur privé	10 482 564 000,00	10 361 386 653,00
19	6-3	Secteurs porteurs	17 136 649 000,00	17 114 565 000,00
20	7-1	Préservation et valorisation de l'écosystème	57 409 774 000,00	57 115 436 000,00
21	8-1	Développement des activités socioculturelles et sportives »	4 812 248 000,00	4 808 968 000,00
22	8-2	Promotion de la dimension population dans le développement et atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés	28 220 121 000,00	29 456 551 000,00
23	8-3	Présence et notoriété de Madagascar au niveau International	9 199 489 000,00	9 031 269 347,00
TOTAL			2 800 292 099 000,00	2 822 527 979 000,00

Sources: Loi de Finances pour 2007 et Projet de Loi de Règlement 2007

Après avoir apporté des précisions sur les modalités d'ouverture et de modifications de crédits, il sera fait état des irrégularités relevées par la Cour en matière de gestion des autorisations budgétaires.

A- OUVERTURE ET MODIFICATION DE CREDITS

A-1- LES PRINCIPES

A-1-1- OUVERTURE DE CREDITS

Dans le cadre du Budget de programme, les crédits ouverts sont regroupés par missions lesquelles comprennent un ensemble de programmes.

Selon la LOLF en son article 9 : « Les crédits ouverts par les Lois de Finances pour couvrir chacune des charges du Budget Général de l'Etat sont regroupés par missions relevant d'un ou plusieurs services, d'un ou plusieurs Ministères. »

Une mission comprend un ensemble de programmes concourant à une politique publique définie. Seule une disposition de loi de finances d'initiative gouvernementale peut créer une mission.

Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même Ministère et auquel sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation (1).

A-1-2- MODIFICATION DE CREDITS

En principe, les crédits ouverts ne peuvent pas être modifiés compte tenu du respect de l'autorisation parlementaire. Toutefois, la loi organique sus- visée autorise quelques modifications au cours de l'exercice sous certaines conditions. Il s'agit de l'aménagement, du virement, de transfert des crédits et de l'ouverture de crédits par décrets d'avances. Ces modifications de crédits doivent tenir compte de l'équilibre budgétaire.

A-1-2-1- Aménagement de crédits

Les dispositions de la Loi Organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances ne prévoient pas clairement ce qu'on entend par aménagement des crédits et les conditions y afférentes. Ladite loi a précisé seulement en son article 9, dernier alinéa que : « les crédits sont spécialisés par programme ou par dotation groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination ». Cela signifie que « au sein d'un programme, les ordonnateurs disposeront d'une grande liberté d'action pour redéployer les crédits désormais fongibles, entre les catégories de dépense, sauf à abonder les crédits de personnel », suivant l'exposé des motifs de la loi organique sus- citée.

Par définition, l'aménagement des crédits consiste à modifier la répartition des crédits à l'intérieur d'un programme d'un même Ministère. Cette opération est matérialisée par un arrêté suivant le circulaire budgétaire n° 001 - MEFB/SG/DGDP/DB/DF du 11 janvier 2005.

Même si les crédits inscrits à l'intérieur d'un programme le sont à titre indicatif, ils ne peuvent pas être aménagés qu'en tenant compte des limites imposées par les règles suivantes :

- la règle de l'asymétrie ;
- le respect de grandes rubriques.

La règle de l'asymétrie se traduit par la faculté d'utiliser les crédits prévisionnels inscrits à l'intérieur d'un programme sans que l'inverse puisse être autorisé : les crédits de biens et services peuvent renflouer les crédits d'investissement mais l'opération inverse ne peut être réalisée.

Le respect des grandes rubriques signifie le respect du montant total des dépenses par grandes rubriques suivantes :

- soldes ;
- indemnités ;
- biens et services ;
- transferts et subventions ;
- investissement.

Les aménagements ne peuvent donc s'effectuer qu'à l'intérieur d'une même rubrique.

A-1-2-2- Virement et transfert

Prévus par la Loi Organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances en son article 19, les virements et transferts des crédits consistent à modifier la répartition des crédits entre programmes. Ils sont effectués par décret pris en Conseil du Gouvernement, sur rapport des Ministres chargés des Finances et du Budget, après information des commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des finances et des autres commissions concernées.

A-1-2-2-1- Virement de crédits

Cette opération consiste à modifier la répartition des crédits entre les programmes d'un même Ministère. Pour qu'un virement soit valable, certaines conditions doivent être remplies :

- les crédits concernés appartiennent à un même Ministère ou à une même Institution ;
- le total des crédits virés ne peut excéder le taux de 10% au cours d'une même année. Au-delà de ce taux, toute dotation complémentaire doit faire l'objet d'une loi de Finances rectificative ;
- Aucun mouvement de crédit ne peut être effectué entre les catégories des dépenses de personnel, de transferts et de subventions et des autres catégories de dépenses d'après les dispositions de l'article 19 sus-cité, dernier alinéa.

A-1-2-2-2- Transfert de crédits

Le transfert de crédits consiste à modifier la répartition des crédits entre programmes de Ministères distincts à condition que l'emploi des crédits ainsi transférés corresponde à des actions du programme d'origine. L'article 19 sus-visé dispose que : « *Ces transferts peuvent être assortis de modifications dans la répartition des emplois autorisés entre les Ministères concernés* ».

A-1-2-3- Ouverture de crédits par décret d'avance

En vertu de l'article 20 de la LOLF, en cas d'urgence, des décrets d'avances peuvent ouvrir des crédits supplémentaires sans affecter l'équilibre budgétaire défini par la Loi de Finances. Ces décrets procèdent à l'annulation des crédits ou constatent des recettes supplémentaires.

En application de l'article 20 ci-dessus, pour que ces décrets soient valables, les conditions ci-après doivent être respectées :

- le caractère d'urgence ou d'extrême urgence de l'ouverture de crédits ;
- l'obtention de l'Avis du Bureau permanent ou à défaut des commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat chargées des Finances ;
- l'information aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des Finances, par décret d'avances pris en Conseil des Ministres pour le cas d'extrême urgence ;
- le maintien de l'équilibre budgétaire défini par la dernière Loi de Finances ;
- la limite autorisée de 1% des crédits ouverts par la loi de Finances de l'année ;
- la ratification des modifications dans le plus prochain projet de loi de finances de l'année concernée.

Il est à faire observer que la Loi Organique sus-visée ne prévoit aucune définition en ce qui concerne le cas « d'urgence » ; par contre, le cas « d'extrême urgence » est conditionné par l'existence d'une calamité nationale ou d'une nécessité impérieuse d'intérêt national constatée collégialement par le Gouvernement.

A-2-IRREGULARITES CONSTATEES

Au regard de la LOLF et des textes relatifs à l'exécution budgétaire, des irrégularités et anomalies en matière de gestion des autorisations budgétaires ont été relevées par la Cour, plus particulièrement sur : la nature et la présentation des actes y afférents, la pléthore des actes portant modification des crédits notamment en matière d'aménagement, le respect de la période de modification des crédits.

A-2-1- SUR LA NATURE ET LA PRESENTATION DES ACTES PORTANT MODIFICATION DES CREDITS

La nature de plusieurs actes relatifs aux modifications des crédits au cours de l'exercice budgétaire 2007 n'est pas conforme à l'article 19 de la Loi Organique n°2004-007 du 26 juillet 2004 sus- citée.

A-2-1-1- Prise d'un décret de transfert au lieu d'un décret de virement ou inversement

Il a été relevé que les décrets ci-après portant virement des crédits sont en réalité des décrets de transfert de crédits puisqu'ils portent sur des mouvements de crédits entre les programmes de Ministères et Institutions différents et non entre les programmes d'un même Ministère:

- le Décret n° 2007-1116 du 18 décembre 2007 portant virement des crédits inscrit au budget d'exécution 2007
- le Décret n° 2007-1062 du 26 novembre 2007 portant virement de crédit de fonctionnement inscrit au budget d'exécution 2007
- le Décret n° 2007-808 du 21 août 2007 portant virement des crédits de fonctionnement inscrit au budget d'exécution 2007.

A-2-1-2- Prise d'un seul acte pour plusieurs types de mouvement des crédits

De même, plusieurs décrets relatifs au mouvement des crédits portent à la fois sur le transfert, le virement et l'aménagement des crédits et entraînent de ce fait des confusions sur la nature des actes pris. Il en est ainsi des actes suivants:

- le Décret n° 2008-091 du 16 janvier 2008 portant mouvement des crédits de solde inscrits au budget d'exécution de la LF 2007 ;
- le Décret n° 2007-1063 du 19 novembre 2007 portant transfert, aménagement et virement des crédits d'investissement inscrit au budget d'exécution 2007 des Ministères auprès de la Présidence de la République chargé de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Transports, MFB, MTPM ;
- le Décret n° 2007-989 du 19 novembre 2007 portant transfert, aménagement et virement des crédits d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2007 des Ministères MFB, MTPM, MAE, MAEP ;
- le Décret n° 2007-807 du 21 août 2007 portant virement et aménagement des crédits de fonctionnement et d'investissement du MEPSPC ;
- le Décret n° 2007-446 du 21 mai 2007 portant virement et aménagement des crédits de fonctionnement de la mission 614 du MTPM Gestion 2007 ;
- le Décret n° 2007-325 du 30 juillet 2007 portant transfert et virement des crédits d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2007.

A-2-1-3- Impossibilité de vérifier le taux maximal de 10% autorisé pour les crédits virés

Il a été aussi observé que, compte tenu des confusions sur la nature des actes portant mouvement de crédits au cours de l'exercice budgétaire 2007, le montant maximal autorisé des virements de crédits prévu conformément à l'article 19 de la LOLF n'a pu être vérifié dans les décrets ci-après :

- le Décret n° 2008-091 du 16 janvier 2008 portant mouvement des crédits de solde inscrits au budget d'exécution de la LF 2007 ;
- le Décret n° 2007-1063 du 19 novembre 2007 portant transfert, aménagement et virement des crédits d'investissement inscrit au budget d'exécution 2007 des Ministères auprès de la Présidence de la République chargé de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Transports, MFB, MTPM ;
- le Décret n° 2007-446 du 21 mai 2007 portant virement et aménagement des crédits de fonctionnement de la mission 614 du MTPM, gestion 2007 ;

- le Décret n° 2007-325 du 30 juillet 2007 portant transfert & virement des crédits d'investissement au titre de l'exercice budgétaire 2007.

A-2-1-4- Intitulé des actes imprécis

Il a été constaté que, d'après l'intitulé des actes, l'objet des décrets suivants n'est pas précisé ou prend un sens plus générique, ne permettant pas de vérifier le respect des conditions liées à chaque nature de mouvement de crédit :

- Décret n° 2007-842 du 25 septembre 2007 portant mouvement des crédits de solde inscrit au budget d'exécution de la LFI 2007 ;
- Décret n° 2007-727 du 25 juillet 2007 portant complément de crédit en recettes et en dépenses au niveau du Ministère auprès de la Présidence de la République chargé de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, au sein du Budget Général de l'Etat 2007 dans le cadre d'aide budgétaire japonais de l'Union Européenne ;
- Décret n° 2007-562 du 3 juillet 2007 portant complément de crédit en recettes et en dépenses au niveau du Ministère des Transports et du Tourisme au sein du Budget Général de l'Etat 2007 dans le cadre du fonds de contre-valeur japonais pour l'acquisition de deux bateaux ;
- Décret n° 2007-092 du 12 février 2007 portant mouvement des crédits du Budget 2007: Ministère de l'économie, du Plan, du Secteur Privé et du Commerce, Ministère des Transports et du Tourisme, Ministère des Mines.

A-2-1-5- Notion d'urgence non justifiée pour les décrets d'avance

Pris en conseil du gouvernement, le Décret n° 2007-562 du 3 juillet 2007 portant complément de crédit en recettes et en dépenses au niveau du Ministère des Transports et du Tourisme au sein du Budget Général de l'Etat 2007, accorde des crédits complémentaires s'élevant à 7 362 000 000,00 Ariary au Ministère des Transports et du Tourisme dans le cadre des Fonds de Contre-valeur japonais pour l'acquisition de deux bateaux. Ledit décret n'a pas fait mention du caractère d'urgence tel qu'il est stipulé à l'article 20 de la LOLF.

A-2-1-6- Prise de décret de régularisation pour renflouement des dépassements de crédits

Le Décret n° 2008-453 du 5 mai 2008 portant mouvement des crédits inscrits au Budget d'exécution 2007 a été pris à titre de régularisation pour renflouer le dépassement des crédits des soldes au titre de l'exercice 2007 et la formalisation de l'acte n'a été faite qu'au mois de mai 2008. Cependant, le renflouement de crédits ne peut se faire que par la Loi de Règlement conformément à l'article 13 de la LOLF qui stipule que : « (i) *Les éventuels paiements en dépassement au titre de ces dépenses impliquent une régularisation par renflouement des crédits correspondants, au plus tard par la loi de règlement. (i)* »

A-2-1-7- Présentation insuffisante des actes contrairement aux exigences du texte

La présentation de chaque décret n'est pas conforme aux exigences du texte et ne suit pas la structure budgétaire par mission et programme prévue par la Loi Organique. Ce qui rend difficile la lisibilité du budget et les actes y afférents. Ainsi, la Cour attire l'attention des responsables de l'élaboration du budget sur la présentation par mission et par programme desdits actes.

Qu'ainsi, la Cour recommande de :

En ce qui concerne les actes sur les modifications des crédits:

- *Prendre des actes distincts pour les transferts, les virements, et les aménagements des crédits*
- *Respecter la nature de l'acte et les conditions imposées par l'article 19 de la LOLF susmentionné.*
- *Présenter un état récapitulatif des crédits par programme pour la Loi de Finances et de mentionner le programme faisant l'objet de modification de crédits*

En ce qui concerne les décrets d'avance:

- *Prendre un décret d'application de la LOLF définissant le caractère d'urgence*
- *Respecter les conditions prévues par l'article 20 de la LOLF cité au paragraphe A-1-2-3 du présent rapport*

En ce qui concerne les décrets de régularisation:

- *Respecter l'article 13 de la LOLF sur le renflouement des dépassements de crédits par voie législative*

A-2-2- SUR LA FINALITE DES ACTES DE MODIFICATION DE CREDITS

Les remarques suivantes dénotent des faiblesses en matière de prévision des dépenses.

A-2-2-1- Pléthore d'aménagement de crédits

Comme pour les exercices antérieurs, le nombre des mouvements de crédits demeure élevé malgré les observations itératives de la Cour en la matière. Ainsi, au cours de l'exercice 2007, la Cour a recensé plus de deux cents actes relatifs aux mouvements et aménagements de crédits ; des aménagements de crédits sont déjà observés dès le premier trimestre de l'exécution budgétaire.

A-2-2-2- Modification de crédits hors période autorisée

Selon la circulaire d'exécution n° 03-MEFB/SG/DGDP/DB du 19 décembre 2006 relative à l'exécution du Budget Général de l'Etat, des Budgets Annexes 2007 et des opérations des Comptes Particuliers du Trésor 2007, la période de mouvement ou de modification de crédits pour la gestion 2007 commence après la 1^{ère} revue quadrimestrielle et se termine sept jours ouvrables avant la clôture des engagements. Comme la circulaire n° 08-MFB/SG/DGB/DESB/BF du 02 novembre 2007 sur la clôture des opérations de gestion 2007 fixe la clôture des engagements au 16 novembre 2007 pour les services excentrés et au 30 novembre 2007 au niveau central, la période de mouvement ou de modification de crédits se situe à partir du mois de mai 2007 au 23 novembre 2007.

Toutefois, les décrets ci-après ont été pris hors de la période prévue :

Avant la 1^{ère} revue quadrimestrielle du budget

- Décret n° 2007-092 du 12 février 2007 portant mouvement des crédits du budget 2007: Ministère de l'économie, du Plan, du Secteur Privé et du Commerce, Ministère des Transports et du Tourisme, Ministère des Mines ;

- Décret n° 2007-033 du 30 janvier 2007 portant réaffectation des missions et répartition des activités des missions transversales éclatées.

La prise de ces décrets s'explique par le changement de la structure gouvernementale au vu du décret n°2007-025 du 25 janvier 2007, complété par le décret n° 2007- 120 du 19 février 2007 portant nomination des membres du Gouvernement.

Après la période autorisée par la circulaire

- Décret n° 2008-091 du 16 janvier 2008 portant mouvement des crédits de solde inscrits au budget d'exécution de la LF 2007

- Décret n° 2007-1062 du 26 novembre 2007 portant virement de crédits de fonctionnement inscrit au budget d'exécution 2007

- Décret n° 2008-453 du 05 mai 2008 portant mouvement de crédits inscrits au Budget d'exécution 2007

La modification des crédits avant ou après la période autorisée par la circulaire dénote des défaillances en matière de programmation budgétaire et de gestion de crédit.

La Cour recommande une meilleure programmation budgétaire afin de parer aux faiblesses suscitées dans le but d'obtenir une plus grande célérité dans l'exécution budgétaire

B- DEPASSEMENTS DE CREDITS

L'article 11 de la LOLF, en vue du respect de l'autorisation parlementaire dispose que : « Les crédits ouverts sont constitués d'autorisations d'engagements et de crédits de paiement. Les autorisations d'engagements constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement ».

Les dépassements de crédits au titre de la gestion 2007, d'un montant total de 55 509 172 945,50 Ariary, qui sont soumis à l'approbation du Parlement pour renflouement des crédits correspondants suivant l'article 6 du PLR pour 2007, sont retracés dans le tableau qui suit :

TABLEAU N°2 ETAT DES DEPASSEMENTS DE CREDITS EN 2007
(en Ariary)

MINISTERE	CREDITS DEFINITIFS	DEPENSES	DEPASSEMENT	EXPLICATIONS
MINJUS	-	9 362 656,80	9 362 656,80	Cas n°2
MDAT	9 785 600 000	45 823 506 213,60	36 037 906 213,60	Cas n°1
MFB	16 157 996	230 947 278,20	214 789 282,20	Cas n°1 et n°2
MEPSPC	-	3 180 369,60	3 180 369,60	Cas n°2
MAEP	6 441 787 000	16 197 052 225,99	9 755 265 225,99	Cas n° 1
MEEFT	73 200 000	437 787 928,00	364 587 928,00	Cas n°1
MEN	163 000 000	2 273 768 652,00	2 110 768 652,00	Cas n°1
MINMINES	5 266 586 000	5 323 809 699,46	57 223 699,46	Cas n°1 et n°2
MTPM	2 476 000 000	3 937 944 347,45	1 461 944 347,45	Cas n° 1
MTT	89 147 000	89 147 315,80	315,80	Cas n° 1
MINSANPF	2 620 595 000	7 910 364 391,60	5 289 769 391,60	Cas n°1
MENRES	22 711 088 000	22 915 462 863,00	204 374 863,00	Cas n° 1 et n°2
TOTAL	49 643 160 996	105 152 333 941,50	55 509 172 945,50	

Sources : Etat des dépassements de crédits 2007 et PLR 2007.

Il ressort de l'analyse que l'origine desdits dépassements diffère selon les Ministères concernés tel qu'il est présenté ainsi :

B-1- CAS N° 1 : DEPASSEMENT DE CREDITS SUR FINANCEMENT EXTERIEUR

B-1-1- EN CE QUI CONCERNE LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement dont le financement est assuré par des fonds extérieurs tels que des emprunts, des subventions ou des Fonds de Contre - Valeur, revêtent un caractère obligatoire et les crédits y afférents sont évaluatifs aux termes de l'article 13, paragraphe b de la LOLF selon lesquelles : « [] les crédits à caractère évaluatif sont des prévisions de dépenses obligatoires, limitativement énumérées ci-dessous et dont le règlement ne saurait souffrir d'insuffisance de crédits. Ces dépenses s'imputent, au besoin, au-delà de la dotation des programmes qui les concernent. Il en est ainsi [] des dépenses d'investissement bénéficiant d'un financement affecté dès lors qu'elles ont été régulièrement engagées » et qu'ainsi « Les éventuels paiements en dépassement au titre de ces dépenses impliquent une régularisation par renflouement de crédits correspondants, au plus tard par la loi de règlement [] ».

B-1-2- EN CE QUI CONCERNE LES DROITS ET TAXES SUR LES IMPORTATIONS (DTI) ET LES TAXES SUR LES VALEURS AJOUTEES (TVA)

Les crédits relatifs aux DTI et des TVA, destinés au dédouanement des importations effectuées dans le cadre des projets sur financement extérieur, représentent les contributions de l'Etat Malagasy auxdits projets. Les dépenses s'y rapportant sont considérées comme obligatoires et en cas de dépassement de crédits, elles peuvent faire l'objet de régularisation par renflouement des crédits correspondants, au plus tard par la Loi de Règlement sur la gestion concernée, conformément aux prescriptions de l'article 13, paragraphe b de la LOLF selon lesquelles : « [] les crédits à caractère évaluatif sont des prévisions de dépenses obligatoires, limitativement énumérées ci-dessous et dont le règlement ne saurait souffrir d'insuffisance de crédits. Ces dépenses s'imputent, au besoin, au-delà de la dotation des programmes qui les concernent. Il en est ainsi [] des contributions perçues en application de conventions internationales. [] Les éventuels paiements en dépassement au titre de ces dépenses impliquent une régularisation par renflouement de crédits correspondants, au plus tard par la loi de règlement [] ».

Lesdites dispositions sur les financements extérieurs s'appliquent aux dépassements de crédit d'un montant total de 55 496 405 143,90 Ariary enregistrés au niveau des Ministères suivants :

TABLEAU N° 3 : DEPASSEMENTS DE CREDITS SUR FINANCEMENT EXTERIEUR
(en Ariary)

MINISTERE	MONTANT
MDAT	36 037 906 213,60
MFB	214 789 282,00
MAEP	9 755 265 225,99
MEEFT	364 587 928,00
MEN	2 110 768 652,00
MINMINES.	57 223 299,46
MTPM	1 461 944 347,45
MTT	315,80
MINSANPF.	5 289 769 391,60
MENRES	204 150 488, 00
TOTAL	55 496 405 143,90

Sources : Etat des dépassements de crédits 2007.

B-2- CAS N° 2 : DEPASSEMENTS RESULTANT DE MOUVEMENTS DE CREDITS INTERVENUS APRES ENGAGEMENT DE DEPENSES

Alors que certains Ministères ont déjà engagé des dépenses sur la base des crédits inscrits dans le budget d'exécution, des mouvements de crédits modifiant à la baisse, voire annulant lesdits crédits, ont été effectués et ont entraîné des dépassements de crédits.

Il en est ainsi des dépassements constatés ci-après :

TABLEAU N°4 : AUTRES DEPASSEMENTS DE CREDITS SUR FINANCEMENT EXTERIEUR

(en Ariary)

MINISTERE	MONTANT
- Au titre des crédits de fonctionnement	
MFB	0,20
MINMINES	400,00
MENRES	364 587 928,00
MEN	224 375,00
TOTAL	224 775,20
- Au titre des dépenses de soldes	
MINJUS	9 362 656,80
MEPSPC	3 180 369,60
TOTAL	12 543 026,40

Source : Etat des dépassements de crédits 2007.

Une telle situation résulte d'une défaillance au niveau de la gestion des autorisations budgétaires et dont les responsabilités incombent aussi bien aux Ministères concernés qu'au Ministère des Finances et du Budget qui devrait assurer le suivi des autorisations budgétaires.

Toutefois, dans le cas d'espèce et à titre exceptionnel, l'on pourrait admettre leur régularisation. La Cour tient cependant à faire observer que de telle pratique ne devrait plus se reproduire à l'avenir sous peine d'engager les responsabilités des auteurs des dépassements.

Il résulte de ce qui précède que le montant des dépassements de crédits constatés au titre de l'exercice 2007 et pouvant faire l'objet de régularisation s'élève au total à 55 509 172 945,50 Ariary dont ceux :

- relatifs aux crédits sur financement extérieur de 55 496 405 143,90 Ariary,
- résultant de mouvements de crédits intervenus après engagement de dépenses de 12 767 801,60 Ariary

Compte tenu des raisons évoquées ci-dessus, la Cour recommande l'adoption de l'article 6 du PLR constatant et approuvant les dépassements de crédits d'un montant total de 55 509 172 945,50 Ariary et autorisant les renflouements de crédits y afférents en application de l'article 13 de la LOLF

TITRE II – PRESENTATION DES LOIS DE FINANCES POUR 2007

Avant de présenter les caractéristiques des Lois de Finances pour 2007, il conviendrait d'exposer les perspectives et les résultats de ladite année budgétaire sur le plan économique et financier.

A- LES PERSPECTIVES ET LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNEE 2007

A-1- DES PERSPECTIVES ECONOMIQUES FAISANT SUITE AUX REFORMES SUR LE CADRAGE DE LA POLITIQUE GENERALE DE L'ETAT

L'année 2007 se caractérise par la mise en œuvre du Madagascar Action Plan (MAP) dont le principal objectif est d'assurer un développement durable. Pour ce qui est des Finances Publiques, l'objectif global a été d'améliorer les recettes, de maîtriser les dépenses et de réduire le déficit budgétaire et ce, au moyen de réformes touchant à la fois les recettes et les dépenses de l'Etat, les objectifs spécifiques définis étant « le renforcement de la liaison entre la politique budgétaire et la réduction de la pauvreté, l'amélioration (í) de l'exécution du budget ».

Pour compter de l'année 2007, le Gouvernement a adopté une démarche innovante où chaque projet de Loi de Finances, sera précédé, désormais, d'une lettre de cadrage, document qui met en exergue le cadrage macroéconomique structurant la Politique Générale de l'Etat. La Loi de Finances de l'année 2007 sera le moyen de consolidation des acquis des réformes amenée par la LOLF dont les dispositions seront désormais effectives avec la mise en œuvre des récents textes d'application du nouveau Code des Marchés Publics. Le grand défi pour cette Loi de Finances 2007 est de jouer pleinement son rôle de moyen de mise en œuvre des stratégies et de réalisation des objectifs du MAP.

Selon l'exposé des motifs de la Loi de Finances pour 2007, le taux de croissance prévu pour l'année 2007 serait de 5,6 %, contre un taux de 4,7% en 2006.

A cet effet, les stratégies du Gouvernement seront axées sur :

- l'adoption du MAP, un plan quinquennal couvrant la période de 2007-2011 ;
- la relance de l'offre globale et l'accroissement de l'investissement du secteur public ;
- l'orientation de l'économie de subsistance vers l'économie de marché ;
- l'extension de l'économie rurale vers une économie industrielle.

Un taux de croissance relativement élevé est nécessaire afin que Madagascar puisse atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté qu'il s'était fixé dans le MAP, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). De ce fait, le taux de croissance estimé serait soutenu par les investissements évalués à 22,1% du Produit Intérieur Brut qui viendront aussi bien du secteur public (10,3 %) que du secteur privé (11,7%).

Par ailleurs, les exportations connaîtront également un essor grâce aux perspectives de développement des industries tournées vers l'exportation (agro-industries, industries minières,í) et la mise en œuvre des différentes mesures en vue de diversifier les produits d'exportation. Ainsi, la croissance des exportations est estimée à 1,3% en termes de Droits de Tirage Spéciaux et celle des importations à 2,5%.

Le taux de croissance du secteur primaire prévu pour 2007 sera de 3,1% contre 2,1% en 2006.

A-2- DES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS PROCHES DES OBJECTIFS

Comme le montre le tableau ci-dessous, les résultats économiques et financiers sont assez proches des objectifs.

TABLEAU N°5 : PREVISIONS ET RESULTATS ECONOMIQUES DE 2007

LIBELLE	OBJECTIFS REVISES	RESULTATS
- TAUX DE CROISSANCE ECONOMIQUE	5,6%	6,2%
- TAUX D'INFLATION	9,6%	10,3%
- TAUX DE PRESSION FISCALE.....	11,2%	11,4%
- DEFICIT BUDGETAIRE PAR RAPPORT AU PIB...	4,4%	2,8%

Source : Rapport économique et financier 2007 du MEPSPC

B- LES CARACTERISTIQUES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2007

En l'absence d'une Loi de Finances Rectificative pour l'exercice budgétaire 2007, seule la Loi n°2006-034 du 19 décembre 2006 portant Loi de Finances pour 2007 reste applicable durant l'exercice budgétaire.

B-1- DES PREVISIONS BUDGETAIRES INITIALES REALISTES

A la lecture de la Loi de Finances, l'on peut y relever un certain réalisme dans la détermination des prévisions budgétaires par rapport à celles de 2006.

B-1-1- UN ACCROISSEMENT RAISONNABLE DES RECETTES FISCALES COMME OBJECTIF

L'exposé des motifs de la Loi de Finances fait état d'un tel objectif. En effet, le taux de pression fiscale a été fixé à 11,2 % contre 11% pour 2006. Pour l'atteindre, des mesures de renforcement des services des Impôts et des Douanes devaient être prises.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer l'efficacité du système fiscal, des actions devaient être entreprises, en l'occurrence :

- la fixation d'indicateurs d'activité mensuels ;
- la mise en réseau des informations au niveau de l'Administration fiscale à des fins de contrôle ;
- l'opérationnalisation du système informatisé Système Intégré de Gestion des Taxes (SIGTAS) au sein de la Direction de la Fiscalité des Entreprises ;
- la poursuite des vérifications fiscales ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale notamment par la fiscalisation du secteur informel.

Pour sécuriser les recettes, l'exposé des motifs de la Loi de Finances initiale prévoit la mise en œuvre de méthodes modernes de gestion et de vérification des grands et moyens contribuables ainsi que l'application des moyens pour améliorer la relation avec les contribuables, dont la création dans la mesure du possible des centres de gestion agréée dans le but d'intégrer le secteur informel.

Cependant, au vu des dispositions fiscales de la Loi de Finances initiale, l'on relève l'adoption d'un taux unique de la Taxe sur la Valeur Ajoutée à 18% et la fusion entre le Droit d'accises et les Redevances en un seul impôt dénommé Droit d'accises.

Néanmoins, pour les actes civils, la pause fiscale autorisant la non perception des pénalités pour retard de dépôt de déclaration sera reconduite pour l'année fiscale 2007.

En matière douanière, il est à noter l'existence de plusieurs amendements du Code des Douanes afin d'assurer la sécurisation et la facilitation des procédures en matière douanière.

B-1-2- UNE LEGERE AUGMENTATION DES PREVISIONS DE DEPENSES PAR RAPPORT A CELLES DE 2006

Globalement, les prévisions de dépenses ont fait l'objet d'une augmentation de 9,1% par rapport à celles de 2006 étant donné qu'elles sont passées de 2 594,6 milliards à 2 830,3 milliards d'Ariary.

En ce qui concerne plus particulièrement les investissements publics, les prévisions de dépenses ont augmenté de 2,5% par rapport à celles de 2006 lesquelles dépenses ont été réparties comme suit selon le PIP 2007 :

- secteur « Infrastructure » 40,5%
- secteur social 29,3%
- secteur productif (Développement rural, Industriel, Mines, Tourisme) 18,7%
- secteur administratif (Construction, Appui institutionnel) 11,6%

B-2- UNE ORIENTATION DES PREVISIONS DE DEPENSES VERS LA REALISATION DES REFORMES EN FINANCES PUBLIQUES

Les inscriptions budgétaires prévues dans la Loi de Finances initiale devaient refléter l'esprit des réformes entreprises notamment par la mise en œuvre des Cadres des Dépenses à Moyen Terme (CDMT).

B-2-1- EN CE QUI CONCERNE LES OPERATIONS BUDGETAIRES

Au titre de l'année 2007, les dépenses donnent une attention particulière aux événements à caractère de solidarité nationale (jeux des Iles, élection), tout en maintenant la priorisation par rapport à la masse globale des dépenses, accordée aux Secteurs Santé (9,9%) et Education (20,4%).

Les dépenses de fonctionnement (indemnités, biens et services et transferts) sont passées de 475,8 milliards d'Ariary en 2006 à 552,2 milliards d'Ariary en 2007, soit une augmentation de 76,4 milliards d'Ariary (16,1 %).

Les grandes priorités concernent en particulier :

- l'assainissement de la gestion des finances publiques ;
- l'assainissement et le redressement de la société nationale JIRAMA ;
- la recapitalisation de la Banque Centrale ;
- le paiement de la Société Générale de Surveillance (SGS) ;
- la dotation aux communes des recettes sur la Taxe sur les Transactions (TST) ;
- les enjeux majeurs que constituent :
 - les différentes échéances électorales ;
 - le déroulement à Madagascar des jeux des Iles de l'Océan Indien.

B-2-2- EN CE QUI CONCERNE LES AUTRES OPERATIONS DE L'ETAT

Le financement intérieur du déficit budgétaire sera assuré en grande partie par des émissions des Bons du Trésor par Adjudication à concurrence de 2193,5 milliards d'Ariary.

En ce qui concerne les Comptes Particuliers du Trésor, les comptes de commerce sont prévus être équilibrés en 2007 à 119,1 milliards d'Ariary tant en recettes qu'en dépenses.

TITRE III – ANALYSE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES POUR 2007

L'exécution de la Loi de Finances pour 2007 s'est soldée par un déficit de 17,26 milliards d'Ariary comme le fait ressortir le tableau suivant:

TABLEAU N° 6: RESULTATS DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES POUR 2007

(En milliard d'Ariary)

NOMENCLATURE	RECETTES			DEPENSES			RESULTATS
	PREVISIONS		REALISATIONS	PREVISIONS		REALISATIONS	
	INITIALES	DEFINITIVES		INITIALES	DEFINITIVES		
Cadre I : Budget général							
- Fonctionnement	1 682,39	1 682,39	1 543,42	1 412,79	1 412,79	1 251,16	
- Investissement	548,77	548,77	2,19	1 387,50	1 409,73	526,41	
TOTAL Cadre I	2 231,16	2 231,16	1 545,61	2 800,29	2 822,52	1 777,57	-231,96
Cadre II : Budgets Annexes:							
- Fonctionnement	17,19	17,19	14,45	17,19	17,19	7,81	
- Investissement	-	-	-	-	-	0,49	
TOTAL Cadre II	17,19	17,19	14,45	17,19	17,19	8,30	6,15
Cadre III : Comptes Particuliers du Trésor							
	156,08	156,08	96,98	250,58	250,58	141,34	
TOTAL CADRE III	156,08	156,08	96,98	250,58	250,58	141,34	-44,36
Cadre IV : Opérations Génératrices de FCV et Assimilées							
	3,70	25,93	3,51	2,00	2,00	0,00	
TOTAL CADRE IV	3,70	25,93	3,51	2,00	2,00	0,00	3,51
Cadre V : Opérations en Capital de la Dette Publique :							
-Dettes intérieures	2 420,00	2 420,00	-	2 369,19	2 369,19	1,43	
-Dettes extérieures	685,32	685,32	274,35	74,20	74,20	23,52	
-Disponibilités mobilisables	-	-	-	-	-	-	
-Financement exceptionnel	-	-	-	-	-	-	
TOTAL CADRE V	3 105,32	3 105,32	274,35	2 443,39	2 443,39	24,95	249,40
TOTAL GENERAL	5 513,45	5 535,68	1 934,93	5 513,45	5 535,68	1 951,13	-17,26

Sources: Etats de développement des recettes, CGAF et PLR 2007

Le résultat déficitaire à transférer au Compte Permanent du Trésor s'élève ainsi à 17,26 milliards d'Ariary.

Les résultats résumés dans le tableau supra sont décrits et commentés conformément à la nomenclature retenue par la Loi de Finances de l'exercice. Seront donc examinées successivement tant en recettes qu'en dépenses :

- les opérations du Budget Général (cadre I),
- les opérations des Budgets Annexes (cadre II),
- les opérations des Comptes Particuliers du Trésor (cadre III),
- les opérations génératrices de Fonds de Contre-Valeur (cadre IV),
- les opérations en capital de la Dette Publique (cadre V).

A- LES OPERATIONS DU CADRE I : BUDGET GENERAL

A-1- LES RECETTES DU BUDGET GENERAL

A-1-1- SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES

Le tableau suivant retrace les réalisations en matière de recettes budgétaires au cours de la gestion 2007 :

TABLEAU N°7 : SITUATION DES RECETTES DU BUDGET GENERAL*(En Ariary)*

NOMENCLATURE	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX DE REALISATION (%)
I - Recettes fiscales et douanières :			
70 - Impôts sur les revenus bénéfiques et gains	357 149 998 000,00	342 206 186 091,94	95,8
71 - Impôts sur les patrimoines	13 049 997 000,00	40 760 924 471,30	312,3
72 - Impôts sur les biens et services	476 431 793 000,00	298 082 971 095,33	62,5
73 - Impôts sur les commerces extérieurs	666 445 700 000,00	751 537 166 411,70	112,7
74 - Autres recettes fiscales	10 712 358 000,00	10 250 055 718,96	95,6
TOTAL RECETTES FISCALES ET DOUANIERES	1 523 789 846 000,00	1 442 837 303 789,23	94,6
II - Recettes non fiscales :			
75 - Contributions reçues des tiers	130 322 780 000,00	71 617 976 800,24	54,9
76 - Produits financiers	9 549 768 000,00	3 544 462 691,24	37,1
77 - Recettes non fiscales	18 729 000 000,00	25 127 600 716,95	134,1
79 - Autres recettes et transferts de charges		96 737 043,50	-
13 - Subventions d'équipement	548 770 524 000,00	2 197 513 922,03	0,4
TOTAL RECETTES NON FISCALES	707 372 072 000,00	102 784 291 173,96	14,5
TOTAL GENERAL	2 231 161 918 000,00	1 545 621 594 963,19	69,2

Source : Situation des recettes 2007 et PLR 2007

Il ressort de ce tableau que sur des prévisions de recettes budgétaires évaluées à 2 231, 16 milliards d'Ariary, les réalisations se chiffrent à 1 545, 62 milliards d'Ariary, soit un taux de réalisation global de 69,2%.

La figure n°1 suivante permet de faire la comparaison entre les 2 composantes de recettes budgétaires et montre la prépondérance des recettes fiscales et douanières en la matière.

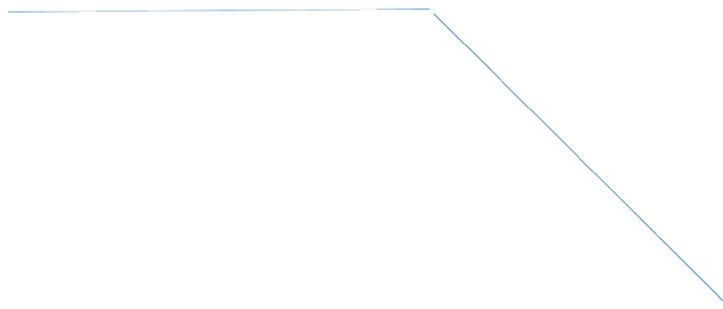
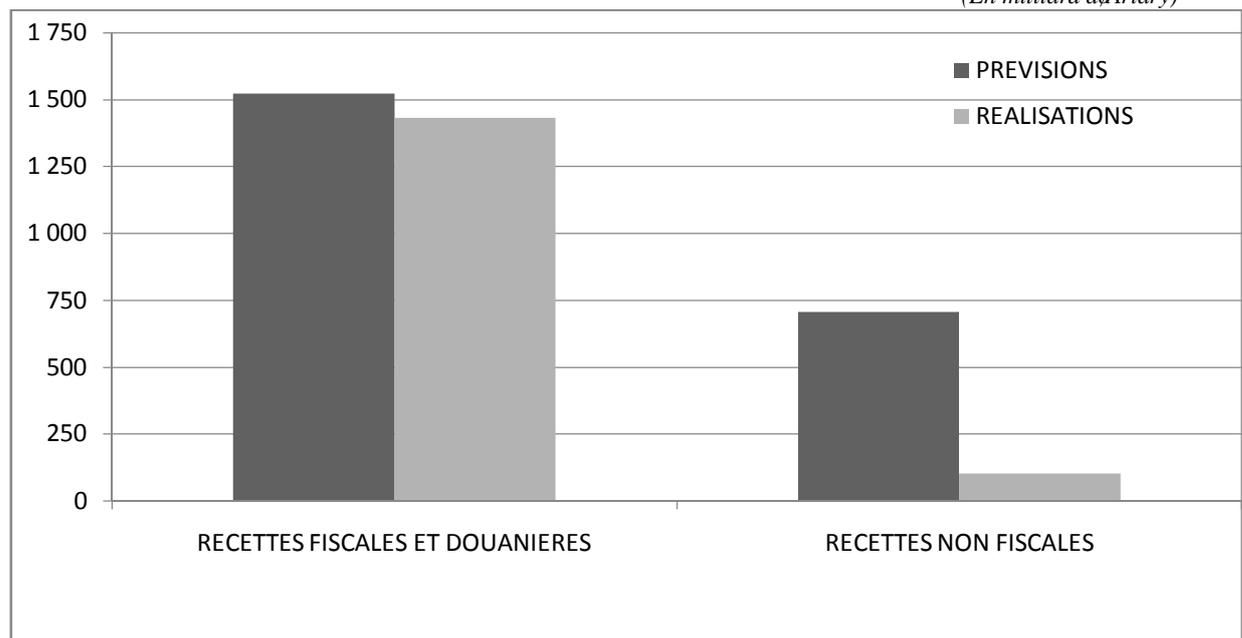


FIGURE N°1 : COMPARAISON ENTRE LES COMPOSANTES DES RECETTES BUDGETAIRES
(En milliard d'Ariary)



A-1-2- PERFORMANCE EN MATIERE DE RECETTES FISCALES ET DOUANIERES

Les réalisations en matière de recettes fiscales et douanières d'un montant de 1 442,84 milliards d'Ariary représentent 93,3% des recettes budgétaires. Par ailleurs, le taux de réalisation global y afférent a atteint 94,6 % contre 89,5% en 2006.

Il y a lieu de relever que la moitié des recettes budgétaires encaissées proviennent des « Impôts sur les commerces extérieurs » en l'occurrence les recettes douanières dont le taux de réalisation a atteint 112,7%.

Un tel résultat a pu être obtenu grâce à l'accent mis en 2007 sur les réformes du système fiscal et douanier dont :

- l'amélioration du système fiscal : simplification de la liquidation des impôts, élargissement de l'assiette, facilitation du calcul de l'impôt et réduction du nombre d'impôts ;
- l'amélioration des administrations douanières pour accroître les recouvrements :
 - réorganisation structurelle de la Direction Générale des Douanes,
 - intensification de la lutte contre la corruption : sensibilisation et formation, simplification des procédures

En outre, les fonctionnalités du SIGFP et celles du Système Douanier Automatisé (SYDONYA++) ont été optimisées.

A cet égard, la Banque Centrale de Madagascar dans son rapport annuel 2007 a noté que : « les réformes opérationnelles et organisationnelles des services douaniers ainsi que ceux des impôts sont achevées. [1] ». »

Par contre, en ce qui concerne les « Impôts sur les biens et services », le taux de réalisation de 62,5% est le plus faible comparativement aux autres types de recettes fiscales et douanières. Cette situation s'explique en partie par l'annulation de la majoration de 50% de l'impôt sur les Bénéficiaires des Sociétés (IBS) dû sur les résultats d'activités des succursales des entreprises implantées à Madagascar.

A-1-3- INSUFFISANCE DES REALISATIONS EN MATIERE DE RECETTES NON FISCALES

Avec un taux de réalisation global de 14,5%, les objectifs fixés sont loin d'être atteints en ce qui concerne les recettes non fiscales. En effet, les prévisions pour les subventions d'équipement, l'un des postes les plus importants des recettes non fiscales, sont estimées à 548,7 milliards d'Ariary, alors que les réalisations ne s'élèvent qu'à 2,2 milliards d'Ariary, soit un taux de 0,4%. Ce qui dénote une surévaluation exagérée des prévisions.

Il y a lieu de relever cependant que les recettes résultant des encaissements de redevances, de produits des activités de services et ceux des activités annexes et accessoires ont largement dépassé les prévisions avec un taux de recouvrement de 134,1%.

A-1-4- EVOLUTION CROISSANTE DES RECETTES BUDGETAIRES DE 2005 A 2007

Une tendance à la hausse des réalisations en matière de recettes budgétaires a été constatée au cours des exercices 2005 à 2007 tel qu'il est décrit dans le tableau suivant :

TABLEAU N°8 : EVOLUTION DES RECETTES BUDGETAIRES DE 2005 A 2007

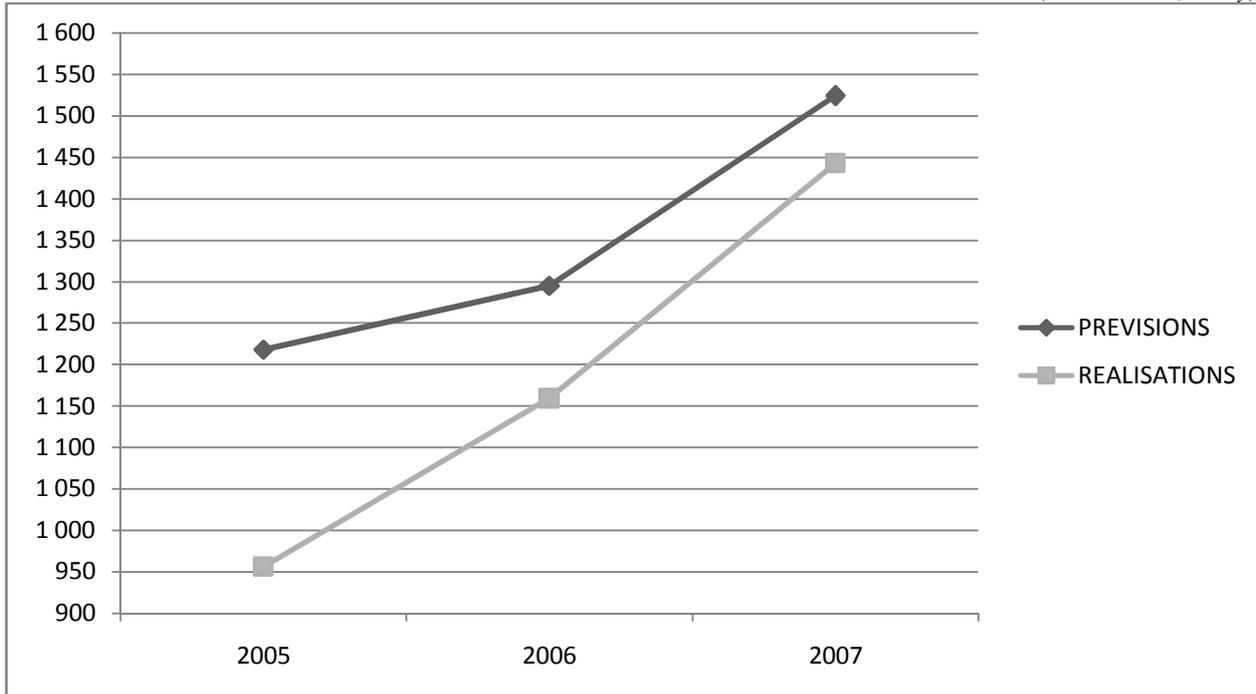
(En milliard d'Ariary)

NOMENCLATURE	2005		2006		2007	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
1. Recettes fiscales et douanières						
70- Impôts sur les revenus, bénéfiques et gains	321,17	209,54	310,89	313,88	357,14	342,20
71- Impôts sur les patrimoines	10,10	11,02	9,50	11,94	13,04	40,76
72- Impôts sur les biens et services	608,48	296,51	305,95	313,47	476,43	298,08
73- Impôts sur les commerces extérieurs	268,13	435,95	659,22	516,75	666,44	751,53
74- Autres recettes fiscales	10,31	3,36	10,24	3,66	10,71	10,25
Total 1	1 218,19	956,38	1 295,80	1 159,70	1 523,76	1 442,82
2. Recettes non fiscales						
75- Subventions d'exploitation	-	25,87	450,4		130,32	
76- Produits financiers ..	-	35,69	62,07	- 32,41	9,54	71,61
77- Recettes non fiscales	51,28	140,59	15,1	5,73	18,72	3,54
79- Autres recettes et transfert de charges	4,60	26,00	12,93	12,32	-	0,29
13- Subventions d'équipement	338,86	0,87	486,33	1,90	548,77	2,19
Total 2	391,94	229,02	1 026,83	52,36	707,35	102,75
TOTAL GENERAL	1 610,13	1 185,40	2 322,63	1 212,06	2 231,11	1 545,57

Source : Situation des recettes 2005 à 2007

A la lecture de ce tableau, le total des recettes est passé de 1 185,40 milliards d'Ariary en 2005 à 1 545,57 milliards d'Ariary en 2007 et ce sont toujours les « Impôts sur les commerces extérieurs » qui détiennent la première place en matière de recettes budgétaires.

Il est à faire observer cependant que l'évolution des réalisations reste faible au regard des prévisions tel que le montre la figure suivante :

FIGURE N°2 : RECETTES FISCALES : EVOLUTION DES REALISATIONS ET DES PREVISIONS*(En milliard d'Ariary)*

En effet, la tendance constatée quant au rapprochement de la ligne des prévisions à celle des réalisations résulte plutôt de la hausse modérée des prévisions.

En vertu du principe de prudence, la Cour recommande à cet égard, l'évaluation appropriée des recettes lors de l'élaboration du budget.

A-2- LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL

A-2-1- SITUATION GENERALE DES DEPENSES BUDGETAIRES

La situation des dépenses budgétaires du Budget Général au titre de l'année 2007 est retracée dans le tableau ci-après :

TABLEAU N° 9 : SYNTHÈSE DES DEPENSES DE TOUS LES MINISTÈRES

(En milliard Ariary)

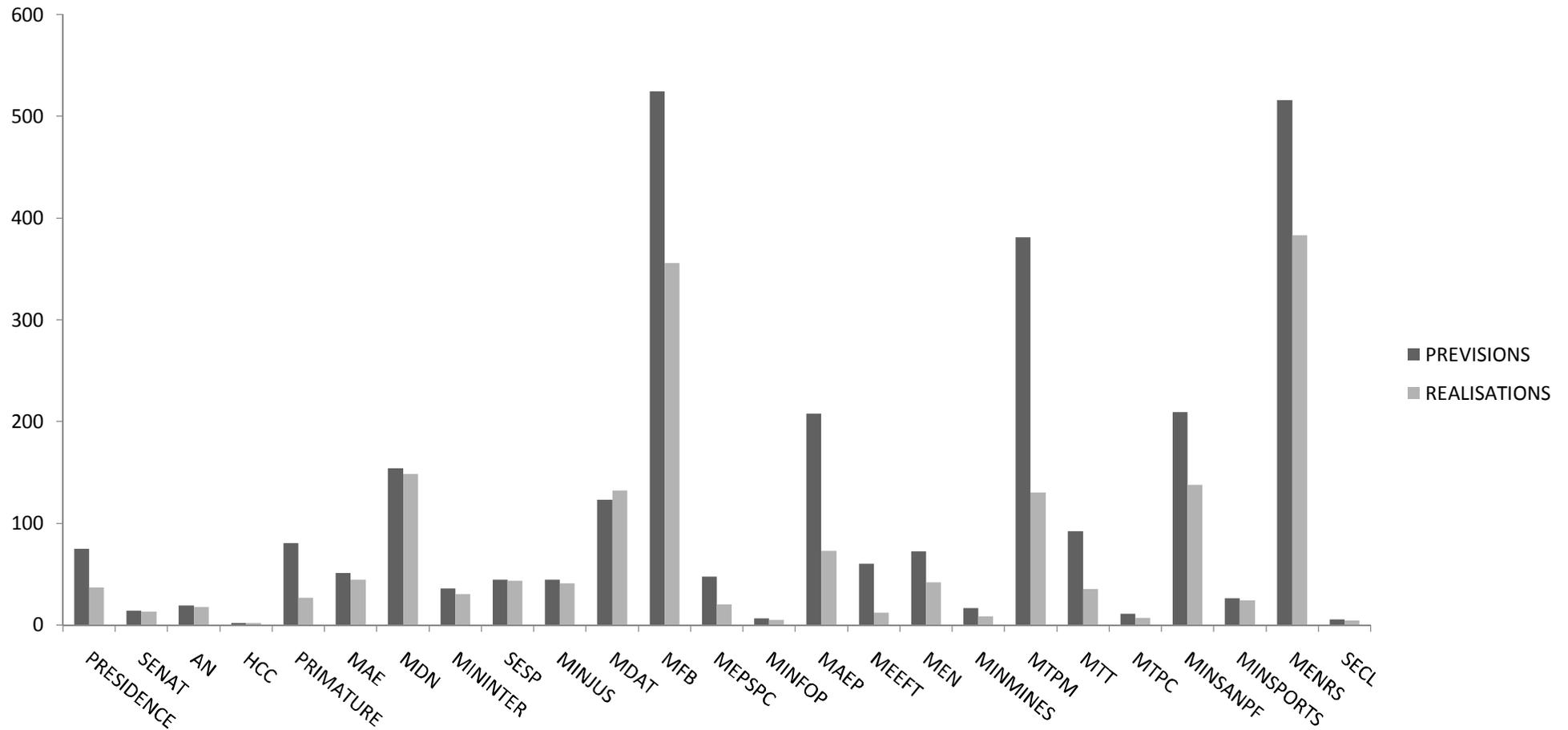
CODE	MINISTÈRES	CREDITS PRIMITIFS	CREDITS DEFINITIFS		REALISATIONS			% REALISATION/ CREDITS	CREDITS SANS EMPLOI
			MONTANT	%	FONCT	INVEST	TOTAL		
1	PRESIDENCE	73,7	74,93	2,65	19,82	17,03	36,85	49,18	38,07
2	SENAT	13,71	14,08	0,5	12,34	0,91	13,25	94,11	0,83
3	AN	21,69	19,47	0,69	16,55	1,36	17,91	91,99	1,55
4	HCC	1,82	2,01	0,07	1,66	0,17	1,83	91,04	0,17
5	PRIMATURE	80,28	80,61	2,86	5,86	21,04	26,91	33,38	53,7
11	MAE	56,89	51,11	1,81	42,73	1,84	44,58	87,22	6,53
12	MDN	153,53	154,24	5,46	146,05	2,58	148,63	96,36	5,61
14	MININTER	37,56	35,77	1,27	29,15	1,28	30,43	85,07	5,34
15	SESP	43,26	44,79	1,59	42,1	1,22	43,33	96,74	1,45
16	MINJUS	46,92	44,45	1,57	37,87	3,4	41,27	92,85	3,18
17	MDAT	114,45	123,26	4,37	42,99	89,42	132,41	107,42	-9,14
21	MFB	498,43	524,46	18,58	316,54	38,96	355,5	67,78	168,95
25	MEPSPC	57,82	47,53	1,68	12,17	8,15	20,32	42,75	27,2
31	MINFOP	6,59	6,62	0,23	4,14	1,09	5,24	79,15	1,38
41	MAEP	211,16	207,53	7,35	23,31	49,51	72,82	35,09	134,7
44	MEEFT	61,86	60,55	2,15	3,23	8,69	11,92	19,69	48,63
51	MEN	72,59	72,56	2,57	25,77	16,41	42,19	58,14	30,37
53	MINMINES	15,86	16,49	0,58	0,64	8,12	8,77	53,18	7,72
61	MTPM	378,99	381,18	13,5	7,54	122,88	130,43	34,22	250,75
63	MTT	87,49	92,48	3,28	11,06	24,64	35,7	38,60	56,77
66	MTPC	11,41	11,21	0,4	5,03	2,21	7,24	64,59	3,96
71	MINSANPF	207,47	209,38	7,42	95,89	41,93	137,83	65,83	71,54
78	MINSPTS	22,51	26,22	0,93	9,53	14,66	24,2	92,30	2,02
81	MENRS	517,95	515,89	18,28	335,41	47,69	383,1	74,26	133,78
86	SECL	6,26	5,57	0,2	3,64	1,1	4,74	85,10	0,82
TOTAL		2 800,29	2822,52		1 250,13	526,41	1776,54	62,94	1 045,98
TAUX CONSOMMATION					44%	19%	63%		37%

Source : PLR 2007 (p.17) et fiches d'observation auprès de la Direction de l'Exécution et de la Synthèse Budgétaire

La figure ci-après illustre les réalisations par rapport aux prévisions :

FIGURE N°3 : EXECUTION BUDGETAIRE DES INSTITUTIONS ET MINISTERES ANNEE 2007

(En milliard d'Ariary)



Il est à noter qu'au niveau des prévisions, les crédits ouverts par la Loi de Finances initiale au titre de l'année 2007 pour le compte du Budget Général s'élèvent à 2 800,29 milliards d'Ariary. Plus de 60% proviennent notamment des Ressources Propres Internes (RPI) et les restes sont couverts par d'autres sources, telles que : les DTI, les TVA, les FCV, les Subventions et les Emprunts.

Les crédits définitifs atteignent Ariary 2 822, 53 milliards d'Ariary accusant une augmentation de crédits de 22,24 milliards d'Ariary résultant de modifications en cours d'année.

Le taux global de consommation des crédits du Budget Général au titre de l'année 2007 enregistre un niveau relativement modeste de 63%.

Compte tenu du faible taux de réalisation en général dans l'exécution budgétaire, la Cour recommande qu'il soit procédé à une meilleure estimation des dépenses dans la programmation budgétaire.

**A-2-2- ANALYSE DES DEPENSES PAR INSTITUTION ET
MINISTERE**

A-2-2-1-PRESIDENCE- CODE 01

La part des crédits alloués à cette institution se chiffre à 74,93 milliards d'Ariary, ce qui représente 2,65 % du montant total des prévisions de dépenses inscrites dans la Loi de Finances pour 2007 de 2 822,5 milliards d'Ariary.

Les crédits alloués à chaque mission et à chaque programme ainsi que les réalisations sont mentionnés dans le tableau ci-après :

TABLEAU N°10- PRESIDENCE : PREVISIONS ET REALISATIONS*(En Ariary)*

MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
10- Présidence de la République	1-1 Intégrité	13 564 372 000,00	8 632 699 441,00	63,64
	1-2 Efficacité de l'Etat	32 569 567 000,00	13 990 131 554,00	42,95
	1-3 Responsabilité citoyenne	48 624 000,00	42 641 159,00	87,70
	2-1 Aménagement du territoire	12 045 560 000,00	4 752 859 153,00	39,46
	2-2 Communication, NTIC et E-gouvernance	441 529 000,00	390 852 092,30	88,52
	4-1 Développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	250 000 000,00	219 693 775,20	87,88
	5-2 Lutte contre le VIH/SIDA	7 574 542 000,00	836 878 370,80	11,05
	6-1 Stabilité macroéconomique et croissance	24 312 000,00	23 089 616,00	94,97
	8-1 Développement des activités socioculturelles et sportives »	1 950 040 000,00	1 716 025 573,00	88,00
	8-2 Promotion de la dimension population dans le développement et atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés	3 500 000 000,00	3 413 794 458,00	97,54
SOUS TOTAL 10		71 968 546 000,00	34 018 665 193,00	47,27
11- PRESIDENCE-Administration et Coordination	1-2 Efficacité de l'Etat	2 967 025 000,00	2 840 557 005,00	95,74
SOUS TOTAL 11		2 967 025 000,00	2 840 557 005,00	95,74
TOTAL GENERAL		74 935 571 000,00	36 859 222 198,00	49,18

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement PLR 2007 (PRESIDENCE)

Le graphe suivant illustre ces prévisions et réalisations:

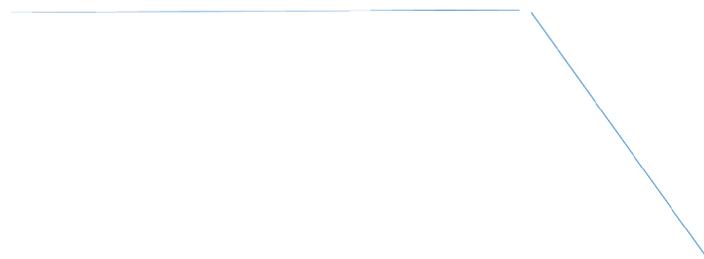
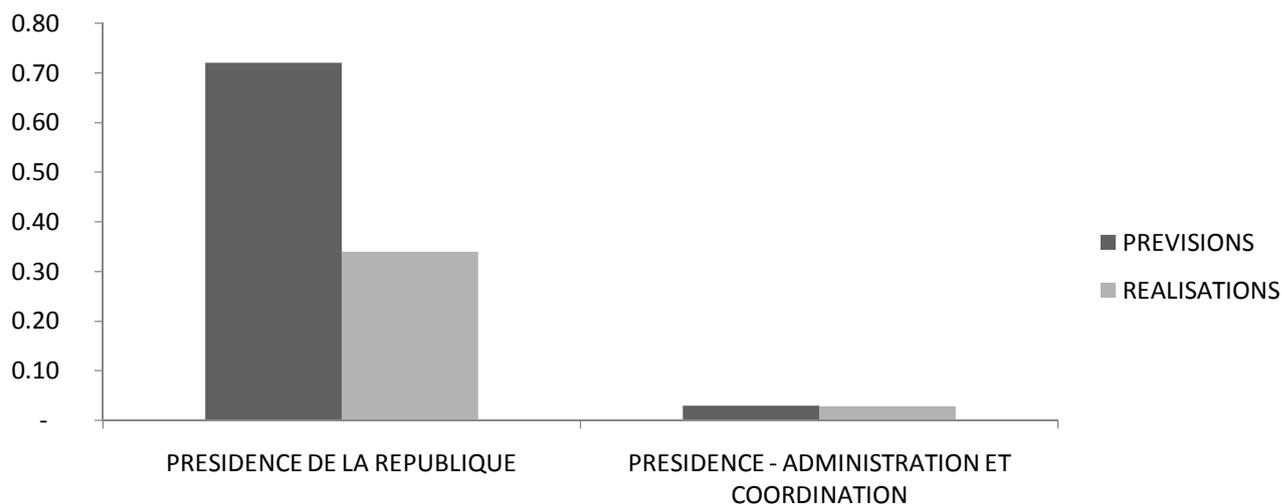


FIGURE N° 4 - PRESIDENCE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION



(En milliard d'Ariary)

La consommation de crédits au niveau de la Présidence d'un montant de 36,8 milliards d'Ariary ne représente qu'un faible taux de 49,18% des crédits alloués à ladite institution d'un montant de 74,9 milliards d'Ariary.

La consommation de crédits au niveau de la mission 011 « Présidence-Administration et Coordination » est assez élevée. En effet, elle s'élève à 2,84 milliards d'Ariary représentant 95,74% des crédits alloués à la dite mission.

Une faible consommation de crédits est constatée au niveau de la mission 10 « Présidence de la République ». En effet, celle-ci s'élevant à 34 milliards d'Ariary ne représente que 47,27% des crédits d'un montant de 71,97 milliards d'Ariary alloués à ladite mission.

Par ailleurs, seuls quatre sur dix programmes disposent de presque la totalité des crédits alloués à la mission 010 « Présidence de la République ». Les programmes : 1-1 « Intégrité », 1-2 « Efficacité de l'Etat », 2-1 « Aménagement du territoire » et 5-2 « Lutte contre le VIH/SIDA » disposent de 87,74% du montant des crédits alloués soit 65,75 milliards d'Ariary. Par contre, les six programmes restant ne disposent que de 8,29% des crédits soit 6,21 milliards d'Ariary.

Or, force est de noter que ces programmes à faible consommation de crédits sont cependant ceux qui sont dotés de crédits conséquents tel que le montre le tableau ci-après :

TABLEAU N° 11- PRESIDENCE : CONSOMMATION DE CREDITS PAR PROGRAMME

(En Ariary)

PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
1-2 Efficacité de l'Etat	32 569 567 000,00	13 990 131 554,00	42,95
2-1 Aménagement du territoire	12 045 560 000,00	4 752 859 153,00	39,46
5-2 Lutte contre le VIH/SIDA	7 574 542 000,00	836 878 370,80	11,05
TOTAL	52 189 669 000,00	19 579 869 078,00	37,52

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement PLR 2007 (PRESIDENCE)

A-2-2-2- SENAT – CODE 02

Les crédits alloués à cette institution s'élèvent à 14, 09 milliards d'Ariary, soit 0,50% du montant des prévisions de dépenses de l'exercice sous revue.

Ainsi, les prévisions et les réalisations par mission et par programme se présentent comme suit :

TABLEAU N°12- SENAT: PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

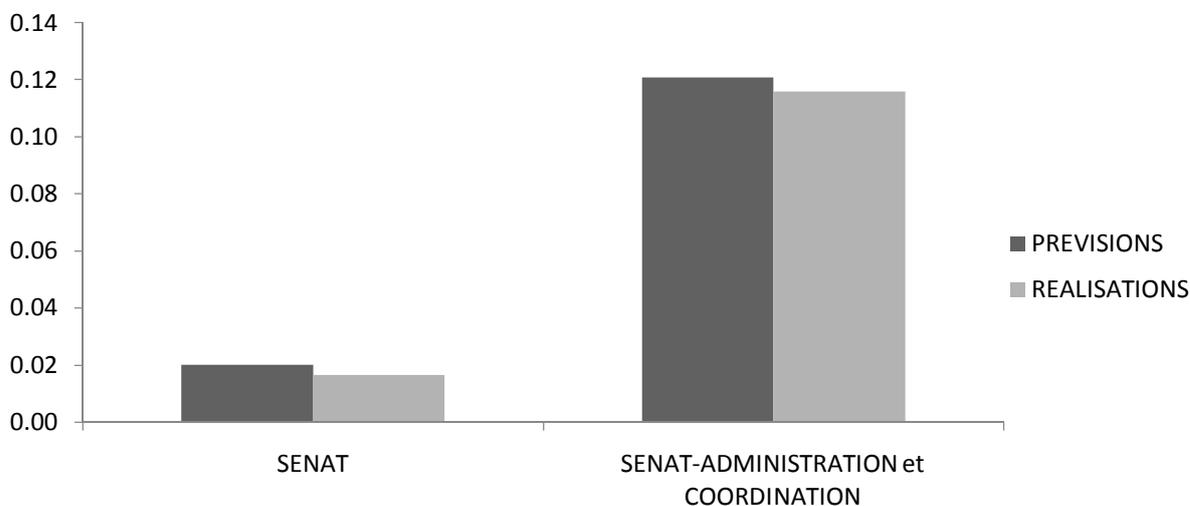
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX DE CONSOMMATION
020- SENAT	1-1- Intégrité	916 000 000	748 519 097	81,72%
	1-2- Efficacité de l'Etat	1 100 000 000	911 930 488	82,90%
SOUS-TOTAL M. 020		2 016 000 000	1 660 449 585	14,31%
021- SENAT- ADMINISTRATION ET COORDINATION	1-2- Efficacité de l'Etat	12 070 467 000	11 595 578 482	96,07%
SOUS-TOTAL M. 021		12 070 467 000	11 595 578 482	85,69%
TOTAL GENERAL		14 086 467 000	13 256 028 067	85,69%

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement-PLR 2007

La figure ci-après illustre les réalisations par rapport aux prévisions :

FIGURE N°5- SENAT : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard d'Ariary)



Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement-PLR 2007

A la lecture du tableau ci-dessus, les crédits alloués aux missions « 020- Senat » et « 020- Senat - Administration et Coordination » sont respectivement de 14,31% et de 85,69%. Les activités relatives au programme visant à l'« Efficacité de l'Etat » pour les deux missions apparaissent comme primordiales puisque ledit programme regroupe à lui seul près de 93,50 % du budget de l'institution.

Le taux de consommation global de crédits pour le Sénat est de 82,32%, soit une consommation de 13,26 milliards d'Ariry pour un budget de 14,09 milliards d'Ariry.

Pour la mission « 020-Senat », sur une prévision de 2,02 milliards d'Ariry, il a été enregistré une consommation de 1,66 milliards d'Ariry et pour la mission « 021-Senat-Administration et coordination », on note une consommation atteignant presque la totalité des crédits, soit 11,60 milliards d'Ariry sur une prévision de 12,07 milliards d'Ariry. Ainsi, la mission « 021-Senat-Administration et coordination » enregistre une réalisation plus élevée par rapport à la mission « 020-Senat », soit 96,07% contre 82,36%.

S'agissant des opérations d'investissement, aucune opération significative n'a été enregistrée au sein du Sénat pour l'exercice 2007.

A-2-2-3- ASSEMBLEE NATIONALE – CODE 03

Les crédits alloués à l'Assemblée Nationale sont de 19,47 milliards représentant 0,35% du Budget de l'Etat.

La répartition des crédits ainsi que les réalisations par mission et par programme sont retracés dans le tableau ci-après :

TABLEAU N°13-ASSEMBLEE NATIONALE : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

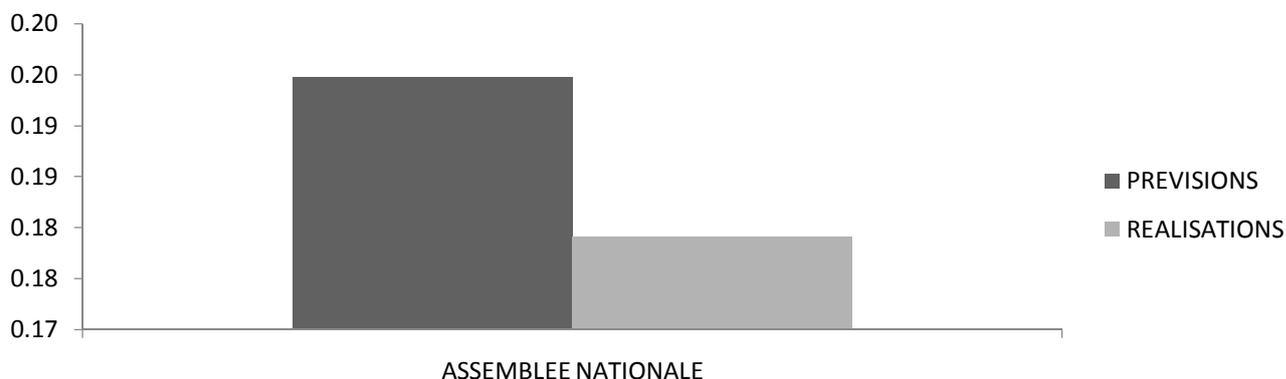
MISSION	PROGRAMMES	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	
			MONTANT	TAUX
Assemblée Nationale	1-1 Intégrité	6 243 379 000,00	6 242 047 089,80	99,98
	1-2 Efficacité de l'Etat	13 227 735 000,00	11 674 781 221,20	88,26
TOTAL		19 471 114 000,00	17 916 828 311,00	92,02

Source : Dépenses de Fonctionnement, de Solde et d'Investissement 2007 (AN)

La figure ci-après illustre les réalisations par rapport aux prévisions :

FIGURE N°6- ASSEMBLEE NATIONALE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard d'Ariary)



Le tableau ci-dessus nous renseigne que les deux tiers des crédits de l'Assemblée Nationale, soit 67,94%, ont été affectés au programme « Efficacité de l'Etat » et le reste soit 32,06% au programme « Intégrité ».

D'une manière générale, l'Assemblée Nationale présente un taux de consommation élevé avec une moyenne de 92% comme le montre le tableau supra.

Sur les dépenses de l'Assemblée Nationale, près de 43,58% ont été affectées aux charges de personnel, soit presque la moitié du budget de l'Institution. La part de l'investissement reste relativement faible, seulement 7,62% des dépenses y sont consacrées.

A-2-2-4- HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE- CODE 04

Il a été alloué à la Haute Cour Constitutionnelle (HCC) des crédits d'un montant de 1,82 milliard d'Ariary représentant 0,04% des dépenses du Budget Général .

La répartition des crédits ainsi que les réalisations par mission et programme sont retracés dans le tableau ci-après :

TABLEAU N°14- HCC : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En Ariary)

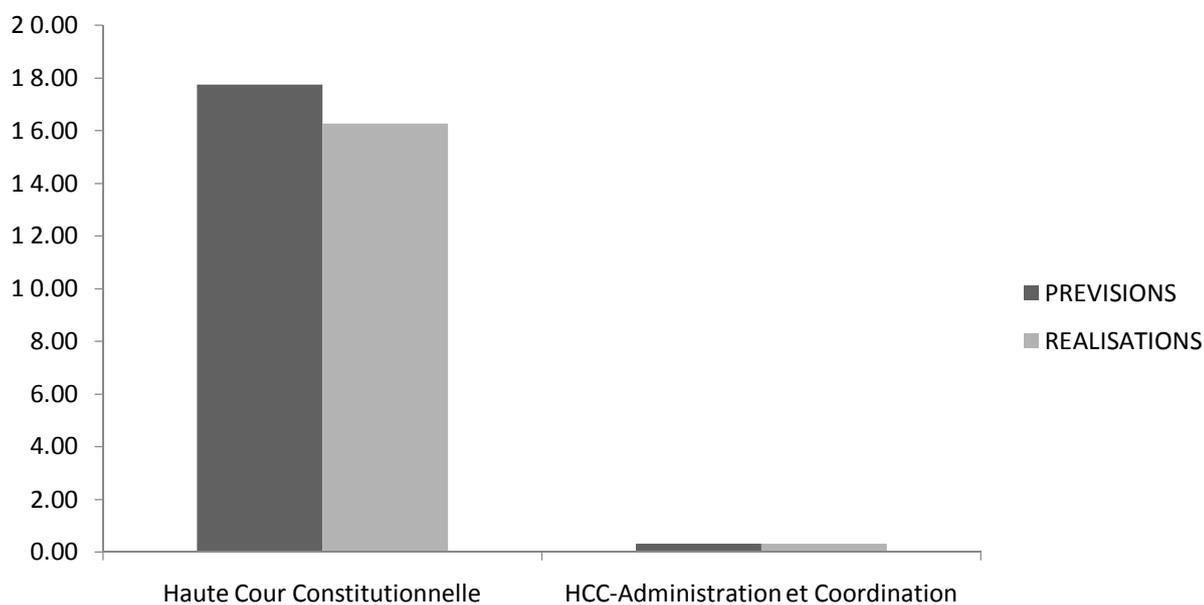
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
040- Haute Cour Constitutionnelle	1-1Intégrité	1 775 754 000,00	1 626 752 601,60	91,61%
	1-2Efficacité de l'Etat	204 995 000,00	180 991 555,60	88,29%
041- HCC-Administration et Coordination	8-3Présence et notoriété de Madagascar au niveau International	30 690 142,40	30 690 142,40	100,00%
TOTAL		2 011 439 142,40	1 838 434 299,60	91,40%

Source : Dépenses de Fonctionnement, de Solde et d'investissement 2007 (HCC)

La figure ci-après illustre les réalisations par rapport aux prévisions :

FIGURE N°7- HCC : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En million d'Ariary)



Le programme « Intégrité » représente près de 90% du budget de la HCC.

En termes de taux de consommation de crédits, la HCC présente un fort taux avec une moyenne de 91,4% pour l'ensemble de ses programmes.

En examinant les dépenses de l'Institution par nature, il est constaté que l'investissement n'en représente qu'une petite partie avec un taux avoisinant les 10% de l'ensemble des dépenses. Les dépenses de personnel et les charges diverses représentent respectivement 28% et 41,5 % des dépenses globales les classant au second et au premier rang des dépenses de la HCC comme le montre le graphe ci-dessus.

A-2-2-5- PRIMATURE – CODE 05

Les crédits alloués à la Primature au titre de l'exercice 2007 sont de 80,61 milliards d'Ariary représentant 2,86 % du total du Budget de l'Etat.

Le tableau ci-après résume l'allocation des crédits par mission et par programme ainsi que les réalisations de la Primature.

TABLEAU N°15 - PRIMATURE : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

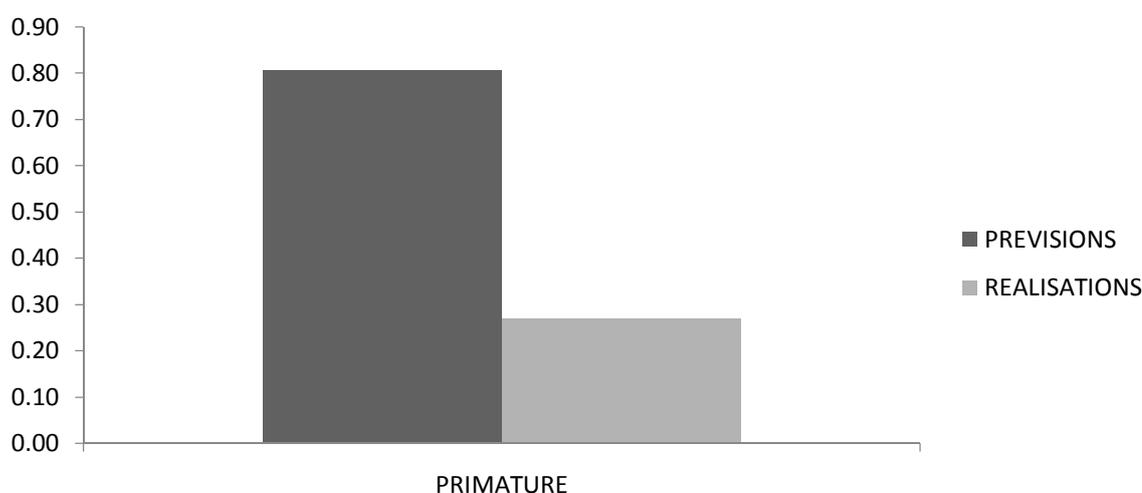
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
050 - Primature	1-1 Intégrité	1 107 402 000,00	1 093 301 115,98	98,73%
	1-2 Efficacité de l'Etat	23 302 937 000,00	7 508 591 377,89	32,22%
	1-3 Responsabilité citoyenne	1 133 749 000,00	635 826 671,10	56,08%
	2-3 Eau et assainissement	2 256 308 000,00	-	0,00%
	2-5 Transports, Routes et Météorologie	3 079 904 000,00	-	0,00%
	3-1 Enseignement fondamental	11 623 947 000,00	158 660 400,00	1,36%
	4-1 Développement de l'agriculture, de l'Elevage et de la pêche	3 443 915 000,00	228 697 097,26	6,64%
	5-1 Santé et Planning familial	3 638 372 000,00	-	0,00%
	5-3 Nutrition et sécurité alimentaire	25 168 888 000,00	17 227 478 355,56	68,45%
	7-1 Préservation et valorisation de l'écosystème	62 000 000,00	62 000 000,00	100,00%
	8-2 Promotion de la dimension population dans le développement	5 801 698 000,00	-	0,00%
	TOTAL		80 619 120 000,00	26 914 555 017,79

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement, PLR 2007 (Primature)

La figure ci-après illustre les réalisations par rapport aux prévisions :

FIGURE N° 8- PRIMATURE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard d'Ariary)



De ce qui précède, il apparaît que les programmes 1-2 « Efficacité de l'Etat », 3-1 « Enseignement fondamental » et 5-3 « Nutrition et sécurité alimentaire » forment à eux trois 74,54 % du budget de la Primature. Les huit autres programmes de la mission, qui représentent 25,46% du budget alloué à la Primature, n'ont été dotés que de faibles crédits allant de 0,01% à 7,20%.

Il est aussi à faire remarquer l'existence de programmes transversaux qui se trouvent dans différents Ministères tels que « Eau et assainissement », « Santé et planning familial », « Transports, Routes et Météorologie »,¹

La mission « Primature » est caractérisée par un taux de réalisation des dépenses de fonctionnement élevé par rapport à celui des dépenses d'investissement qui représentent pourtant 91,76% du budget de la Primature. Toutefois, le taux de consommation global des crédits s'élevant à 26,9 milliards d'Ariary reste faible puisqu'il ne représente que 33,38% du montant total comme l'indique le tableau supra.

La figure susmentionnée permet de mieux appréhender cette faible consommation de crédits.

A-2-2-6- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES – CODE 1 1

Les crédits alloués au Ministère des Affaires Etrangères (MAE) représentant 1,81 % du Budget de l'Etat s'élèvent à 51, 11 milliards d'Ariary.

Le tableau ci-après retrace les crédits alloués et les réalisations par mission et programme dudit Ministère.

TABLEAU N°16 - MAE : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

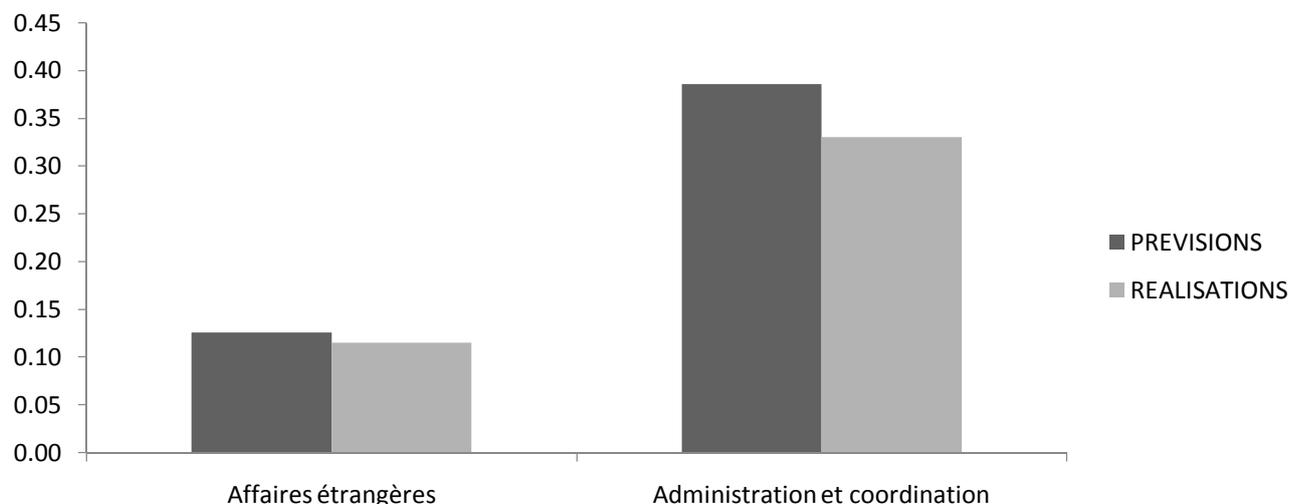
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	Taux
110- Affaires étrangères	1-2 Efficacité de l'Etat	3 913 649 000,00	3 402 258 469,14	86,93
	6-2 Développement et dynamisation du secteur privé	56 120 653,00	56 116 228,00	99,99
	8-3 Présence et notoriété de Madagascar au niveau international	8 569 213 347,00	8 073 039 754,86	94,21
	SOUS TOTAL MISSION 110	12 538 983 000,00	11 531 414 452,00	91,96
111- Administration et coordination	1-2 Efficacité de l'Etat	38 577 817 000,00	33 049 946 915,75	85,67
	SOUS TOTAL MISSION 111	38 577 817 000,00	33 049 946 915,75	85,67
TOTAL GENERAL		51 116 800 000,00	44 581 361 367,75	87,21

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 (MAE)

La figure ci-après illustre les réalisations par rapport aux prévisions :

FIGURE N°9-MAE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard d'Ariary)



Un certain déséquilibre apparaît dans la répartition des crédits par mission au sein du Ministère. En effet, il apparaît que la mission principale du Ministère, à savoir mission 110 - Affaires étrangères, a été dotée de faibles crédits par rapport à la mission 111 - Administration et coordination soit 24,53% contre 75,47%.

Le taux de consommation des crédits du MAE s'élève à 87,21%. Sur les 51,11 milliards d'Ariary de crédits alloués au Ministère, 44,58 milliards d'Ariary de réalisations ont été effectués.

La consommation de crédits du Ministère peut être appréciée à travers la figure susmentionnée. Au niveau des missions, le taux de consommation des crédits du Ministère est assez élevé puisque, d'une part, la mission 110 « Affaires étrangères » enregistre un taux de 91,96 % et d'autre part, la mission 111 « Administration et coordination » enregistre un taux de 85,67 %.

A-2-2-7- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE – CODE 12

Le Ministère de la Défense Nationale (MDN) bénéficie d'une allocation totale de crédits de 154,24 milliards d'Ariary lesquels représentent 5,46% du montant total des prévisions de dépenses de l'Etat.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des crédits par mission et par programme ainsi que les réalisations:

TABLEAU N°17 6 MDN : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

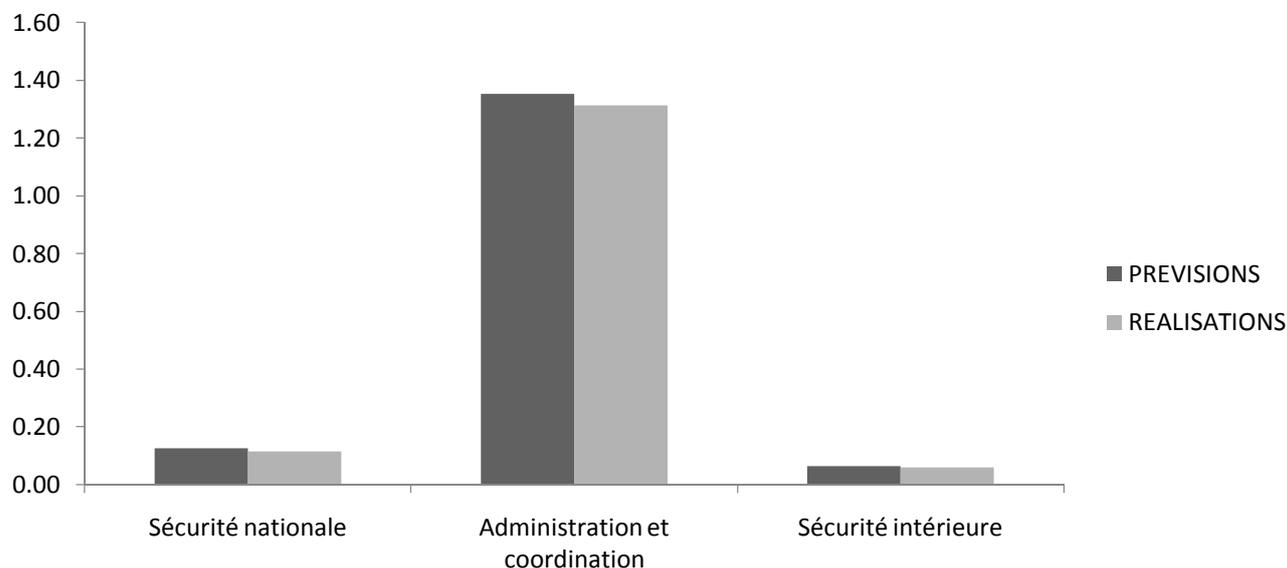
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX (%)
120-Sécurité Nationale	1-1 Intégrité	3 808 072 000,00	3 498 268 269,80	91,86%
	1-2 Efficacité de l'Etat	8 712 637 000,00	8 040 064 960,70	92,28%
Sous Total		12 520 709 000,00	11 538 333 230,50	92,15%
121-Administration et coordination	1-1 Intégrité	194 820 000,00	149 727 964,40	76,85%
	1-2 Efficacité de l'Etat	135 132 555 000,00	131 076 172 355,36	97,00%
Sous Total		135 327 375 000,00	131 225 900 319,76	96,97%
130-Sécurité intérieure	1-1 Intégrité	1 733 989 000,00	1 591 828 404,41	91,80%
	1-2 Efficacité de l'Etat	4 664 913 000,00	4 275 311 683,24	91,65%
Sous Total		6 398 902 000,00	5 867 140 087,65	91,69%
TOTAL GENERAL		154 246 986 000,00	148 631 373 637,91	96,36%

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 -MDN

La figure suivante montre que les réalisations avoisinent les prévisions au niveau du MDN.

FIGURE N°10- MDN : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard d'Ariary)



Le Ministère de la Défense Nationale a été doté de 154,25 milliards d'Ariary, et 96,36% de ces crédits ont été consommés.

Il ressort du tableau ci-dessus que les deux missions « Sécurité Nationale » et « Sécurité Intérieure », découlant de la vocation même du Ministère ne bénéficient que de 12,26% de la totalité des crédits tandis que la mission 121 « Administration et Coordination » dispose d'une part conséquente de crédits soit 87,74%. Les dépenses de solde représentent 91,11% du montant alloué à cette dernière.

A-2-2-8- MINISTERE DE L'INTERIEUR – CODE 14

Les crédits ouverts alloués au Ministère de l'Intérieur, au titre de l'exercice 2007 s'élèvent à 35,8 Milliards d'Ariary, représentant 1,27% du Budget général de l'Etat pour cet exercice.

La répartition des crédits alloués à ce Ministère pour chaque mission et pour chaque programme ainsi que les réalisations sont présentées dans le tableau ci-après :

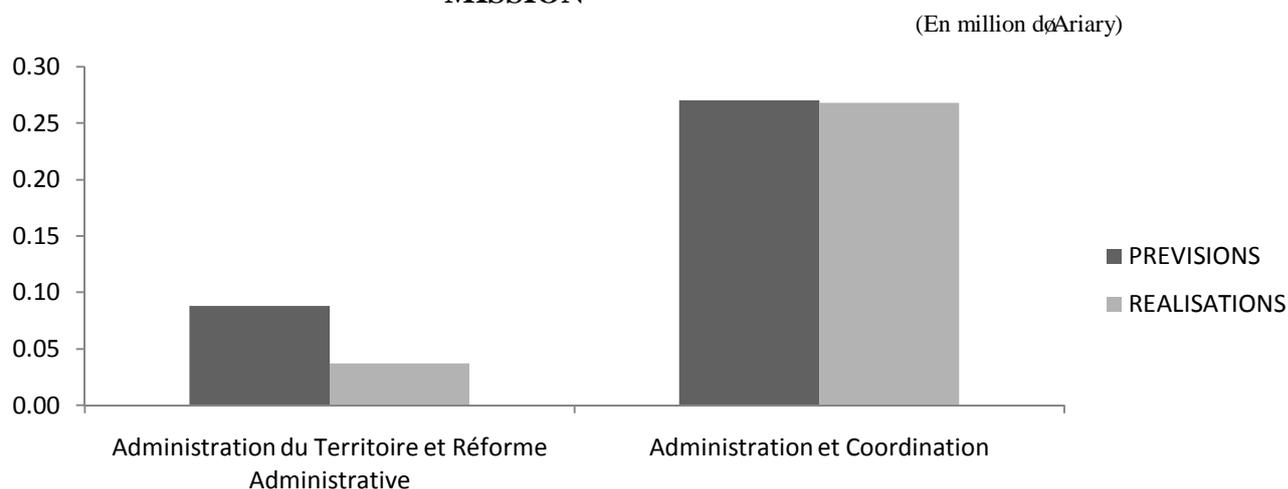
TABLEAU N°18 - MINISTERE DE L'INTERIEUR : PREVISIONS ET REALISATIONS
(En Ariary)

MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
140 Administration du Territoire et Réforme Administrative	1-1 Intégrité	1 198 564 000,00	991 264 811,19	82,70%
	1-2 Efficacité de l'Etat	2 446 552 000,00	2 004 908 911,57	81,95%
	1-3 Responsabilité citoyenne	246 238 000,00	35 376 617,00	14,37%
	8-2 Promotion de la dimension population dans le développement	4 863 980 000,00	638 997 111,12	13,14%
SOUS TOTAL 140		8 755 334 000,00	3 670 547 450,88	41,92%
141 Administration et Coordination	1-2 Efficacité de l'Etat	27 022 475 000,00	26 765 226 977,93	99,05%
SOUS TOTAL 141		27 022 475 000,00	26 765 226 977,93	99,05%
TOTAL GENERAL		35 777 809 000,00	30 435 774 428,81	85,07%

Source : Dépense de fonctionnement, de solde et d'investissement PLR 2007 (MinInter)

Le graphe suivant permet d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions des missions dudit Ministère.

FIGURE N°11- MINISTERE DE L'INTERIEUR : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION



D'après le tableau, plus des 3/4 des crédits de ce Ministère sont alloués à la Mission « 141-Administration et coordination ».

En outre, plus de 82% de ces crédits sont affectés à l'exécution du programme 1-2 « Efficacité de l'Etat ».

Les dépenses du Ministère de l'Intérieur s'élèvent à 30,43 milliards d'Ariary, soit 85,07% des crédits qui lui sont alloués.

Les programmes 1-3 « Responsabilité citoyenne » et 8-2 « Promotion de la dimension population dans le développement et l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés » n'ont consommé respectivement que 14,37% et 13,14% des crédits qui leur sont attribués, alors que le programme 1-2 « Efficacité de l'Etat » a presque consommé la totalité de ses crédits.

La mission 140 « Administration du Territoire et Réforme Administrative », regroupant 146 ordonnateurs secondaires, n'a consommé que 42% des crédits qui lui ont été alloués contre 99% pour la mission 141 « Administration et Coordination » qui regroupe, quant à elle, 9 ordonnateurs secondaires. Cela entraîne un taux de consommation global de 85% pour le Ministère de l'Intérieur.

Concernant la mission « 141- Administration et coordination », elle a consommé presque la totalité des crédits destinés au paiement de la solde et des pensions pour 10,8 milliards d'Ariary et aux dépenses d'élection pour 15 milliards d'Ariary.

A-2-2-9- SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DE LA SECURITE PUBLIQUE – CODE 15

Le Secrétariat d'Etat chargé de la Sécurité Publique (SESP) dispose d'un crédit global de 44,8 milliards d'Ariary.

Ce budget alloué au SESP représente 1,59 % du total des dépenses du Budget Général de l'Etat. Les prévisions ainsi que les réalisations par mission et par programme sont présentées dans le tableau et graphe qui suivent :

TABLEAU N° 19 - SESP : PREVISIONS ET REALISATIONS

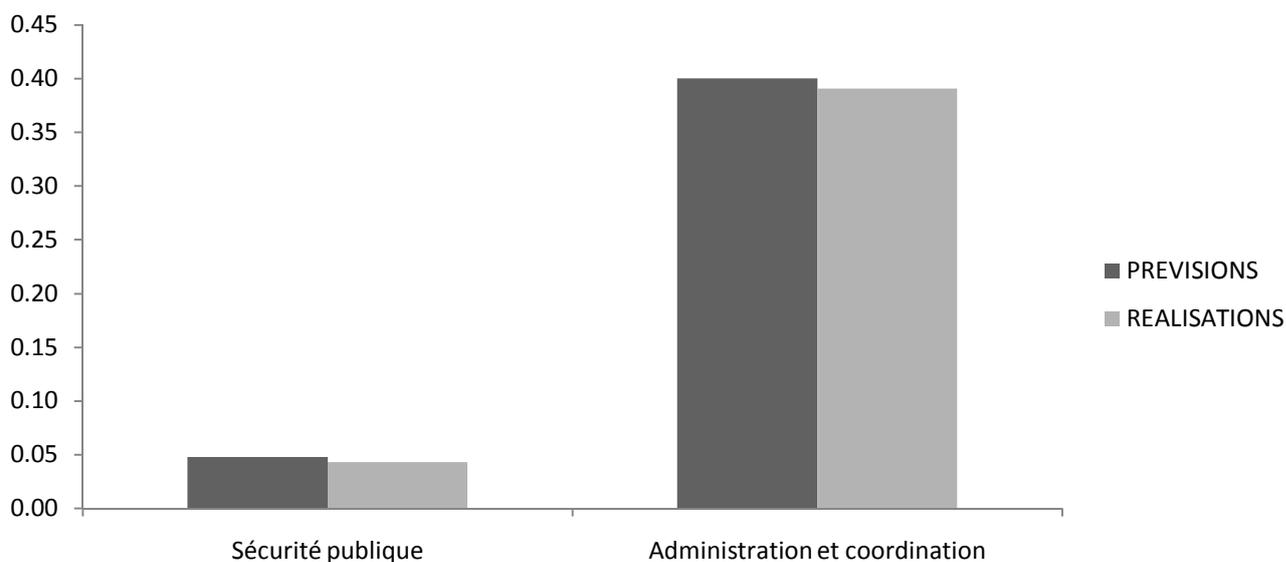
(En Ariary)

MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATION	TAUX (%)
150-Sécurité publique	1-1 INTEGRITE	4 395 914 000,00	3 957 512 296,36	90,03
	1-2 EFFICACITE DE L'ETAT	363 878 000,00	343 959 510,80	94,53
SOUS TOTAL		4 759 792 000,00	4 301 471 807,16	90,37
151-Administration et coordination	1-1 INTEGRITE	170 377 000,00	165 368 637,60	97,06
	1-2 EFFICACITE DE L'ETAT	39 860 036 000,00	38 867 343 447,00	97,51
SOUS TOTAL		40 030 413 000,00	39 032 712 084,60	97,51
TOTAL GENERAL		44 790 205 000,00	43 334 183 891,76	96,75

Source : Dépenses de fonctionnement, de soldes et d'investissement 2007 (SESP)

FIGURE N° 12- SESP: PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard d'Ariary)



En effet, la mission 150 « Sécurité publique », s'avérant importante, ne représente que 10,75% du budget de la SESP au profit de la seconde mission intitulée 151 « Administration et coordination » laquelle accapare 89,25% du total des crédits.

Le SESP affiche un taux global de consommation de 96,75% de ses crédits, dont un taux de consommation de 90,37% pour la mission 150-sécurité publique et est de 97,51% pour la mission 151- Administration et coordination.

A-2-2-10- MINISTERE DE LA JUSTICE ó CODE 16

Les crédits alloués au Ministère de la Justice se chiffrent à Ar 44,45 milliards d'Ariary, ce qui représente 1,57% du montant total des prévisions de dépenses inscrit dans la Loi de Finances 2007.

Les crédits affectés à chaque mission et à chaque programme ainsi que les réalisations sont mentionnés dans le tableau ci-après :

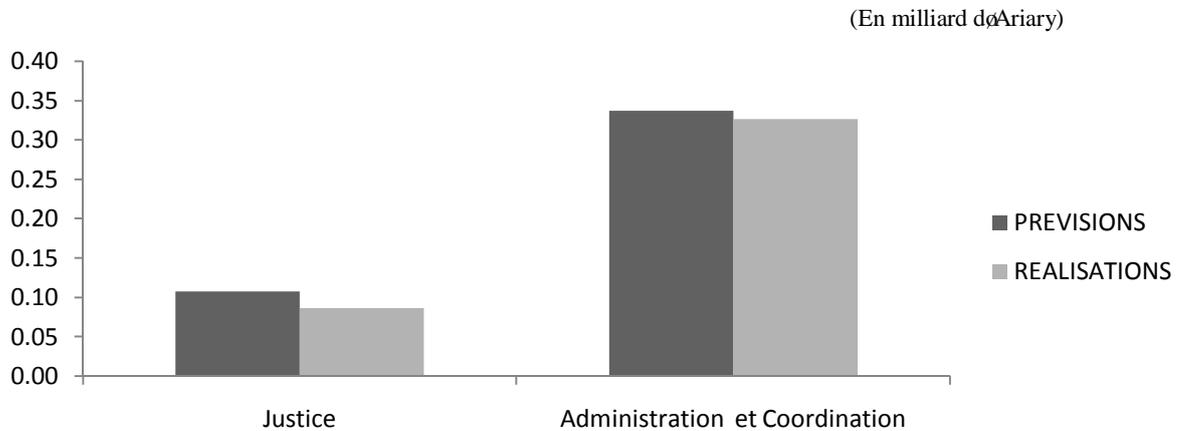
TABLEAU N°20- MINISTERE DE LA JUSTICE : PREVISIONS ET REALISATIONS
(En Ariary)

MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
160- Justice	1-1 Intégrité	10 786 877 000,00	8 644 725 684,00	80,14
SOUS TOTAL		10 786 877 000,00	8 644 725 684,00	80,14
161- MINJUS- Administration et Coordination	1-1 Intégrité	17 415 000,00	17 409 300,20	99,97
	1-2 Efficacité de l'Etat	33 651 014 000,00	32 613 135 095,00	96,92
SOUS TOTAL		33 668 429 000,00	32 630 544 395,20	96,91
TOTAL GENERAL		44 455 306 000,00	41 275 270 079,20	92,97

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 (Ministère de la Justice)

Le graphe ci-dessous permet d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions des deux missions confiées à ce Ministère.

FIGURE N°13- MINISTERE DE LA JUSTICE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION



Le montant des crédits alloués à la mission 160 « Justice » s'élevant à 10,78 milliards d'Ariary représente 24,26% des crédits alloués au Ministère.

Le montant des crédits alloués à la mission 161 « Administration et Coordination » s'élevant à 33,66 milliards d'Ariary représente 75,74% des crédits alloués. Ladite mission comprend 2 programmes : le programme 1-1 « Intégrité » et le programme 1-2 « Efficacité de l'Etat ».

Le taux global de consommation des crédits du Ministère a atteint 92,97%.

La mission 160 « Justice » ne comportant qu'un seul programme intitulé 1-1 « Intégrité » qui a réalisé des dépenses d'un montant de 8,6 milliards d'Ariary soit 80,14% des crédits alloués.

Pour la mission 161 « Administration et Coordination », le programme 1-1 « Intégrité » dont les réalisations se chiffrent à 17,41 milliards d'Ariary représentent 99,97% des crédits alloués tandis que le programme 1-2 « Efficacité de l'Etat » dont les réalisations de 32,6 milliards d'Ariary représentent 96,92% des crédits alloués.

A-2-2-11- MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CODE 17

Les crédits alloués au Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT) sont de 123, 2 milliards d'Ariary représentant 4,35% du montant total des prévisions de dépenses du Budget Général de l'Etat.

Le tableau ci-après montre la répartition des crédits par mission et par programme ainsi que les réalisations.

TABLEAU N°21 - MDAT : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

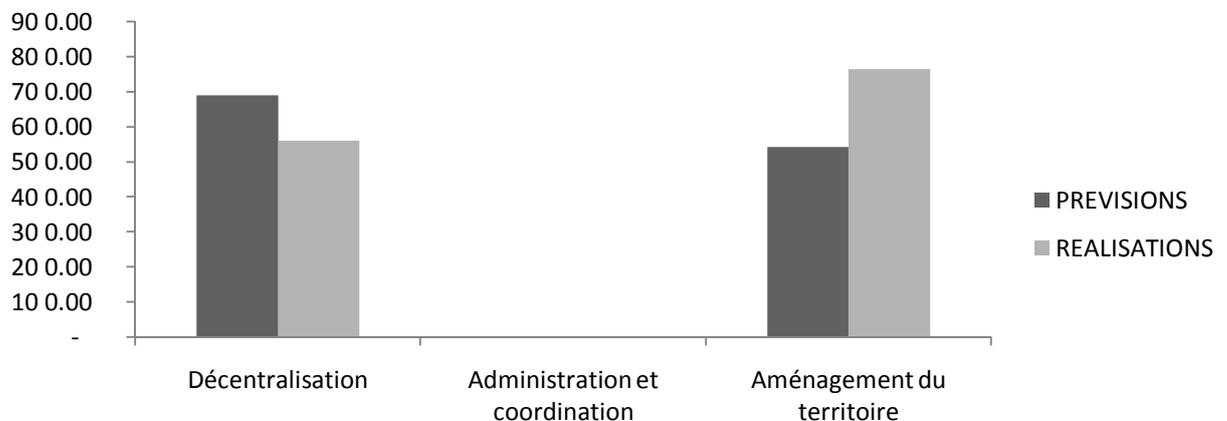
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
170- Décentralisation	1-2 Efficacité de l'Etat	68.878.785.000,00	56.026.036.713,73	81,34
171-Administration et coordination	1-2 Efficacité de l'Etat	140.041.000,00	117.682.384,40	84 ,03
620-Aménagement du territoire	2-1 Aménagement du territoire	54.251.002.000,00	76.275.637.774,46	140,60
TOTAL GENERAL		123.269.828.000,00	132.419.356.872,59	107,42

Sources : Budget d'exécution 2007, Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007

Le graphe suivant permet d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions.

FIGURE N°14 - MDAT : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En million d'Ariary)



Les dépenses effectuées par le MDAT s'élèvent à 132,42 milliards d'Ariary. En effet, la majorité des ordonnateurs a consommé plus de 70% des crédits qui leur sont alloués.

Le taux moyen de consommation de crédits relatif à la mission 170 « Décentralisation » est de l'ordre de 71%. Toutefois, l'ordonnateur secondaire de la solde et des pensions du MPRDAT (00-170-S-00000) n'a consommé que 7% des crédits alloués.

La mission 171 « Administration et coordination » affiche un taux moyen de consommation de crédit de 84%. En effet, l'ordonnateur secondaire central de la mission 171 du MDAT (00-171-1-00000) a dépensé plus de 117 millions sur les 138 millions d'Ariary qui lui ont été alloués. Par contre, l'ordonnateur secondaire de la mission 171 MPRDAT Analamanga (00-170-S-10101) n'a pas consommé de crédits.

En ce qui concerne la mission 620 « Aménagement du territoire », et plus précisément au niveau du programme 2-1 « Aménagement du territoire », les réalisations ont dépassé les prévisions. En effet, le montant total des dépenses effectuées est de 76,28 milliards d'Ariary alors que le crédit de paiement ouvert a été de 54,25 milliards d'Ariary, soit un taux de consommation de crédit de plus de 140%.

Le taux de réalisation du programme 1-2 « Efficacité de l'Etat » s'élève à 81% des crédits alloués à ce programme. Par contre, le programme 2-1 « Aménagement du territoire » affiche un taux de réalisation de 141%.

En ce qui concerne le programme 2-1, des projets prévus sur quatre ans soit du 01 janvier 2004 au 31 décembre 2007 ont été réalisés au cours de l'année 2007, expliquant en partie, le taux de réalisation élevé de 141%.

A-2-2-12- MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET (MFB) – CODE 21

Les crédits alloués au Ministère de Finances et du Budget (MFB) s'élèvent à 524,47 milliards d'Ariary, soit 18,56 % des crédits ouverts au titre du Budget Général de l'Etat et inscrits dans la Loi de Finances pour 2007.

Les crédits alloués et les réalisations afférentes aux missions et programmes se résument comme suit :

TABLEAU N°22- MFB : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX %
210- Finances	1-1 Intégrité	28 583 000,00	28 552 238,20	99,89
	1-2 Efficacité de l'Etat	21 526 677 000,00	18 974 553 280,89	88,14
	4-1 Développement de l'agriculture, de l'Elevage et de la pêche	41 713 000 000,00	6 064 124 425,13	4,54
	6-1 Stabilité macroéconomique et croissance	221 129 394 000,00	114 614 178 231,04	51,83
	6-2 Développement et dynamisation du secteur privé	4 023 787 000,00	139 080 243,96	3,46
SOUS-TOTAL MISSION 210		288 421 441 000,00	139 820 488 419,22	48,48
211- Administration et coordination	1-1 Intégrité	214 282 000,00	188 479 798,58	87,96
	1-2 Efficacité de l'Etat	80 003 390 000,00	70 857 918 745,19	88,57
	2-1 Aménagement du Territoire	2 000 000 000,00	1 447 112 605,79	72,36
	4-1 Développement de l'agriculture, de l'Elevage et de la pêche	0,00	0,00	-
	5-1 Santé et Planning familial	354 469 000,00	216 850 959,73	61,18
	8-2 Promotion de la dimension population dans le développement et atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés	10 000 000 000,00	8 794 000 000,00	87,94
SOUS-TOTAL MISSION 211		92 572 141 000,00	81 504 362 109,29	88,04
230- Budget	1-2 Efficacité de l'Etat	143 474 203 000,00	134 184 198 259,60	93,52
SOUS-TOTAL MISSION 230		143 474 203 000,00	134 184 198 259,60	93,52
TOTAL GENERAL		524 467 785 000,00	355 509 048 788,11	67,78

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 (MFB)

La figure ci-après illustre les réalisations par mission par rapport aux prévisions :

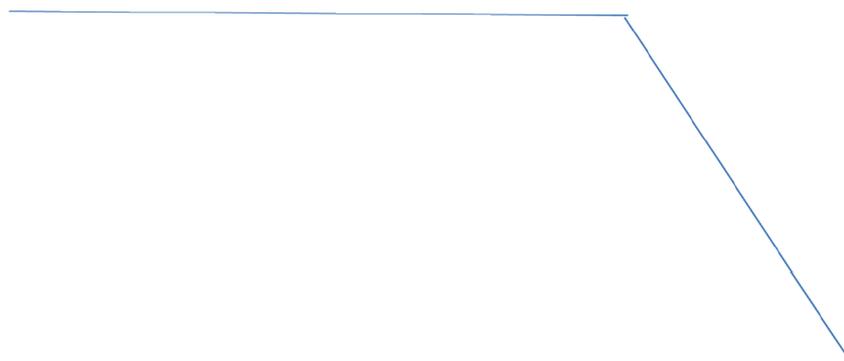
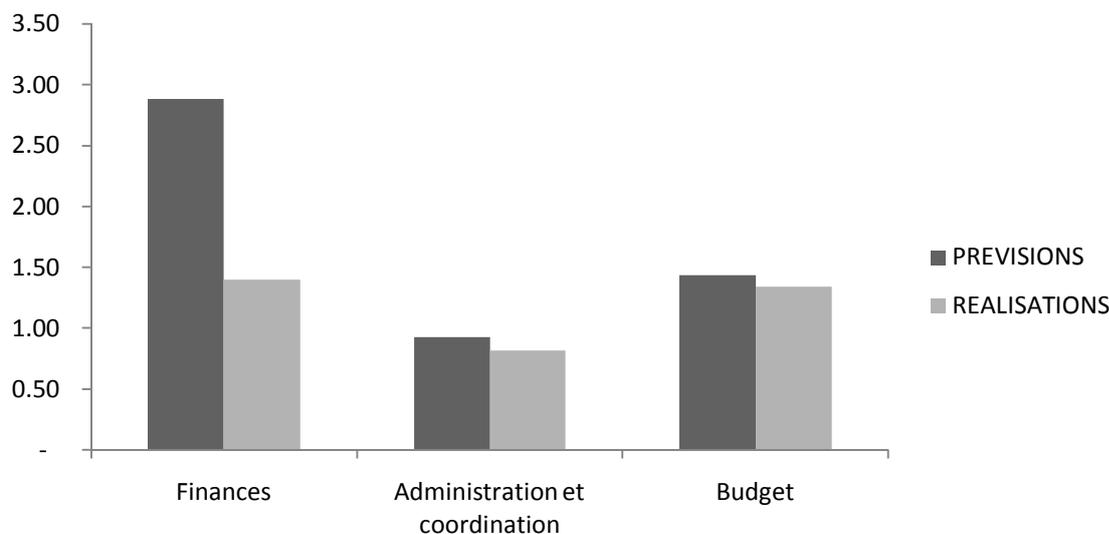


FIGURE N°15 - MFB : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard d'Ariary)



Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 (MFB)

Le tableau ci-dessus décrit le rattachement des programmes à chaque mission, de même que les crédits qui leur ont été alloués et consommés au titre des activités du Ministère.

Les réalisations du Ministère des Finances et du Budget s'élèvent à 355,51 milliards d'Ariary réparties essentiellement entre les missions 210 « Finances » et 230 « Budget » pour un montant total de 274,00 milliards d'Ariary, soit 77,07% des dépenses

Il ressort de ce tableau que les missions 210 « Finances » et 230 « Budget » bénéficient des dotations les plus importantes, totalisant 82,35% des crédits.

Par ailleurs, les activités du Ministère, toutes missions confondues, sont axées principalement sur deux programmes représentant 88,87% des dotations, à savoir:

- Le programme « Stabilité macroéconomique et croissance » qui regroupe 42,16% des crédits ;
- Le programme « Efficacité de l'Etat » auquel 46,71% des crédits sont destinés.

A-2-2-13- MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DU SECTEUR PRIVE ET DU COMMERCE (MEPSPC) - CODE 25

Les crédits alloués au Ministère de l'Économie, du Plan, du Secteur Privé et du Commerce (MEPSPC) est de 47,6 milliards Ariary représentant 3,06 % du montant total de 2 822,53 milliards d'Ariary du Budget Général inscrit dans la Loi de Finances pour 2007.

Le tableau suivant décrit le rattachement desdits programmes à chaque mission, de même que les crédits et les réalisations au titre des activités du Ministère :

TABLEAU N° 23 ó MEPSPC : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
250-Economie	1-2 Efficacité de l'Etat	1 000 000 000,00	-	0
	6-1 Stabilité macroéconomique et croissance	18 435 048 000,00	6 105 902 431,57	33,12
	8-2 Promotion de la dimension population dans le développement	-	-	0
Sous-total 250		19 435 048 000,00	6 105 902 431,57	31,42
251-Administration et coordination	1-2 Efficacité de l'Etat	13 316 347 000,00	11 540 179 528,91	86,66
	8-3 Présence et notoriété de Madagascar au niveau international	430 113 000,00	426 600 327,20	99,18
Sous-total 251		13 746 460 000,00	11 966 779 856,00	87,06
280 Secteur privé	6-1 Stabilité macroéconomique et croissance	1 670 000 000,00	60 355 090,00	3,61
	6-2 Développement et dynamisation du secteur privé	2 788 931 000,00	1 132 166 179,10	40,59
Sous-total 280		4 458 931 000,00	1 192 521 269,10	26,74
340 Industrie	6-1 Stabilité macroéconomique et croissance	-	-	0
	6-2 Développement et dynamisation du secteur privé	-	-	0
Sous-total 340		-	-	0
360 Commerce	4-1 Développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche	4 657 870 000,00	475 010 411,60	10,20
	5-3 Nutrition et sécurité alimentaire	1 917 130 000,00	141 155 331,80	7,36
	6-2 Développement et dynamisation du secteur privé	3 319 939 000,00	447 360 984,40	13,47
Sous-total 360		9 894 939 000,00	1 063 526 727,80	10,75
Total général		47 535 378 000,00	20 328 730 284,58	42,77

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 (MEPSPC)

Le graphe ci-après illustre les réalisations par mission par rapport aux prévisions :

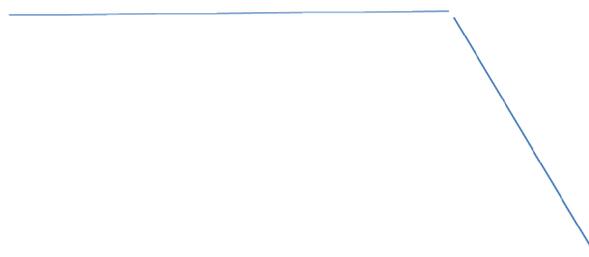
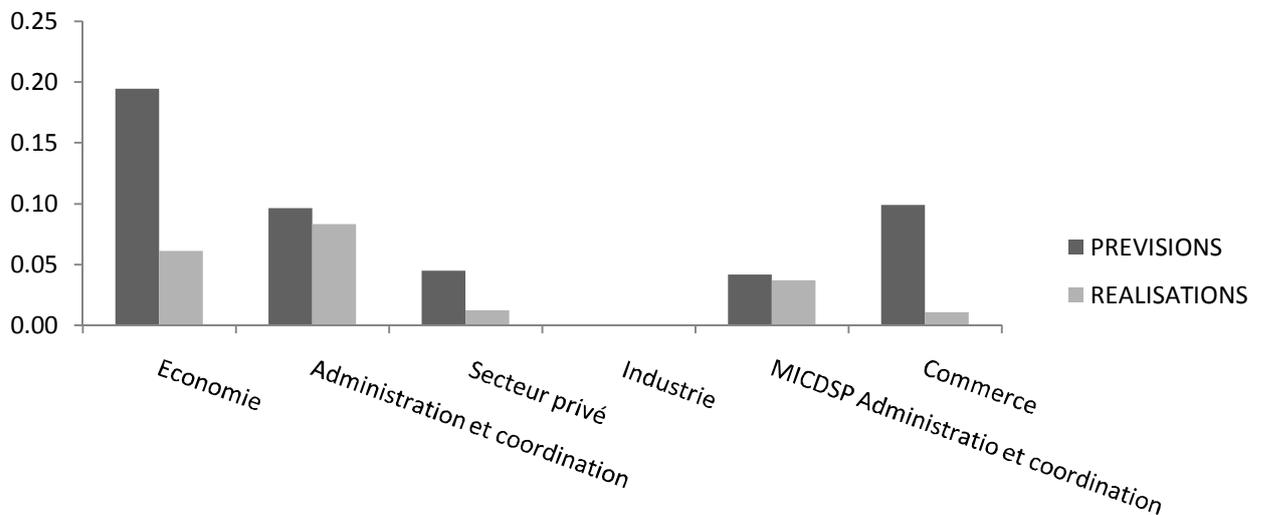


FIGURE N° 16 6 MEPSPC : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION
(En millions d'Ariary)



Suivant la structure présentée par le tableau ci-dessus, la mission 250 « Economie » représente plus de 40% du budget du MEPSPC. Elle rassemble trois programmes dont le programme 6-1 « Stabilité macro-économique et Croissance » représentant 38% du budget du Ministère. Les actions du Ministère sont ainsi orientées vers la stabilisation d'une part, et vers la recherche de la croissance économique d'autre part.

Les missions 280 « Secteur privé » et 360 « Commerce » se partagent 30% des crédits alloués au MEPSPC. Au sein des deux missions, le programme 6-2 « Développement et dynamisation du secteur privé » rassemble 12,8% des allocations budgétaires.

La mission 251 « Administration et Coordination » accuse le plus fort taux de réalisation, soit 87,06%.

Il ressort également de ce tableau que le taux de consommation global des crédits ouverts au titre du MEPSPC est de 42,77% en 2007.

A-2-2-14- MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES - CODE 32

Les crédits alloués au Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Lois Sociales (MFPTLS) sont de 6,62 milliards d'Ariary représentant 0,23 % du montant total des prévisions de dépenses inscrites au Budget Général de l'Etat dans la Loi de Finances pour 2007.

Le tableau suivant décrit le rattachement des programmes à chaque mission, de même que les crédits qui leur ont été alloués avec les réalisations respectives au titre des activités du Ministère.

TABLEAU N°24 6 MFPTLS : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

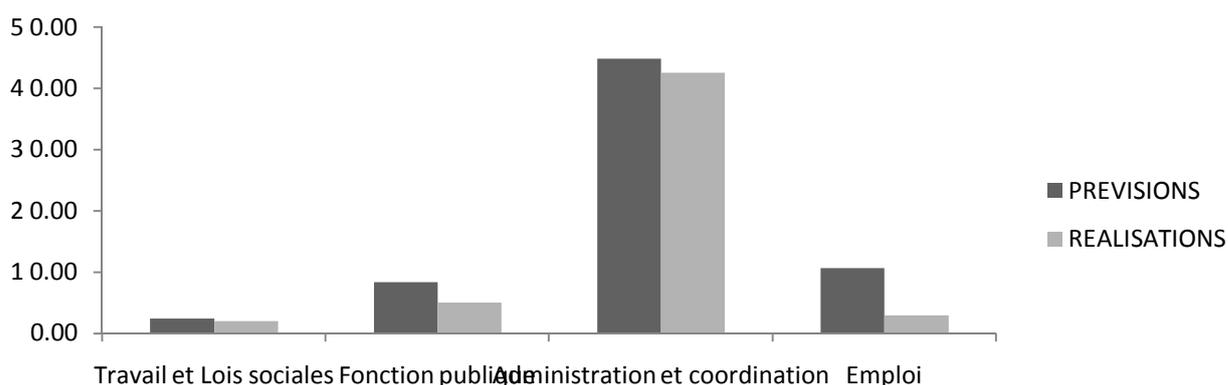
MISSION	PROGRAMME	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
310- Travail et Lois sociales	1-1 Intégrité	242 338 000,00	193 290 453,40	79,76
SOUS TOTAL		242 338 000,00	193 290 453,40	80
320- Fonction publique	1-1 Intégrité	834 081 000,00	503 104 241,38	60,32
SOUS TOTAL		834 081 000,00	503 104 241,38	60
321 -Administration et coordination	1 -1 Intégrité	3 319 431 000,00	3 163 941 528,81	95,32
321 -Administration et coordination	1- 2 Efficacité de l'Etat	1 167 773 000,00	1 091 768 894,00	93,49
SOUS TOTAL		4 487 204 000,00	4 255 710 422,81	94,84
330- Emploi	6 -1 Stabilité macroéconomique et croissance	1 064 930 000,00	292 576 863,88	27,47
SOUS TOTAL		1 064 930 000,00	292 576 863,88	27
TOTAL GENERAL		6 628 533 000,00	5 244 681 981,47	79,12

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 (MFPTLS)

Le graphe ci-après illustre les réalisations par mission par rapport aux prévisions :

FIGURE N°17- MFPTLS : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En millions d'Ariary)



D'après le tableau ci-dessus, on peut constater que les missions 321- « Administration et Coordination » et 330-« Stabilité macroéconomique et la croissance » bénéficient des crédits plus importants, soit 83,77% tandis que les missions principales du Ministère: 310- « Travail et lois sociales » et 320- « Fonction Publique » ont été dotées de faibles crédits soit 16,24 % du montant total des crédits définitifs.

A-2-2-15 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP) - CODE 4 1

Les crédits alloués au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) sont de 207,53 milliards d'Ariary représentant 7,35% du montant total des prévisions de dépenses inscrites au Budget Général de l'Etat dans la Loi de Finances pour 2007.

Le tableau ci-après récapitule l'allocation de crédits par mission et par programme avec les réalisations respectives:

TABLEAU N°25- MAEP : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
410- Agriculture	1-2 « Efficacité de l'Etat »	9 740 120 000,00	2 289 293 454,18	23,50
	4-1 « Développement de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche »	140 171 271 000,00	44 653 451 969,17	31,86
Sous Total 410		149 911 391 000,00	46 942 745 423,35	31,31
411- Administration et Coordination	1-2 « Efficacité de l'Etat »	21 762 220 000,00	20 407 008 098,96	93,77
	4-1 « Développement de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche »	126 116 000,00	-	-
Sous Total 411		21 888 336 000,00	20 407 008 098,96	93,23
420- Elevage	4-1 « Développement de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche »	12 637 203 000,00	4 080 536 279,34	32,29
Sous Total 420		12 637 203 000,00	4 080 536 279,34	32,29
430- Pêche	1-2 « Efficacité de l'Etat »	16 860 133 000,00	458 968 439,00	2,72
	4-1 « Développement de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche »	6 235 062 000,00	939 738 342,14	15,07
Sous Total 430		23 095 195 000,00	1 398 706 781,14	6,06
TOTAL GENERAL		207 532 125 000,00	72 828 996 582,79	35,09

Source : Dépenses de Fonctionnement, de Solde et d'Investissement 2007(MAEP)

La figure suivante donne une vue globale sur la comparaison entre les prévisions budgétaires et les consommations de crédits au niveau des quatre missions que comporte le MAEP.

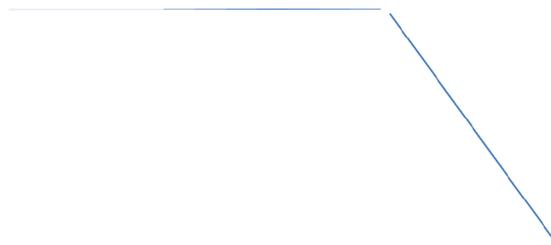
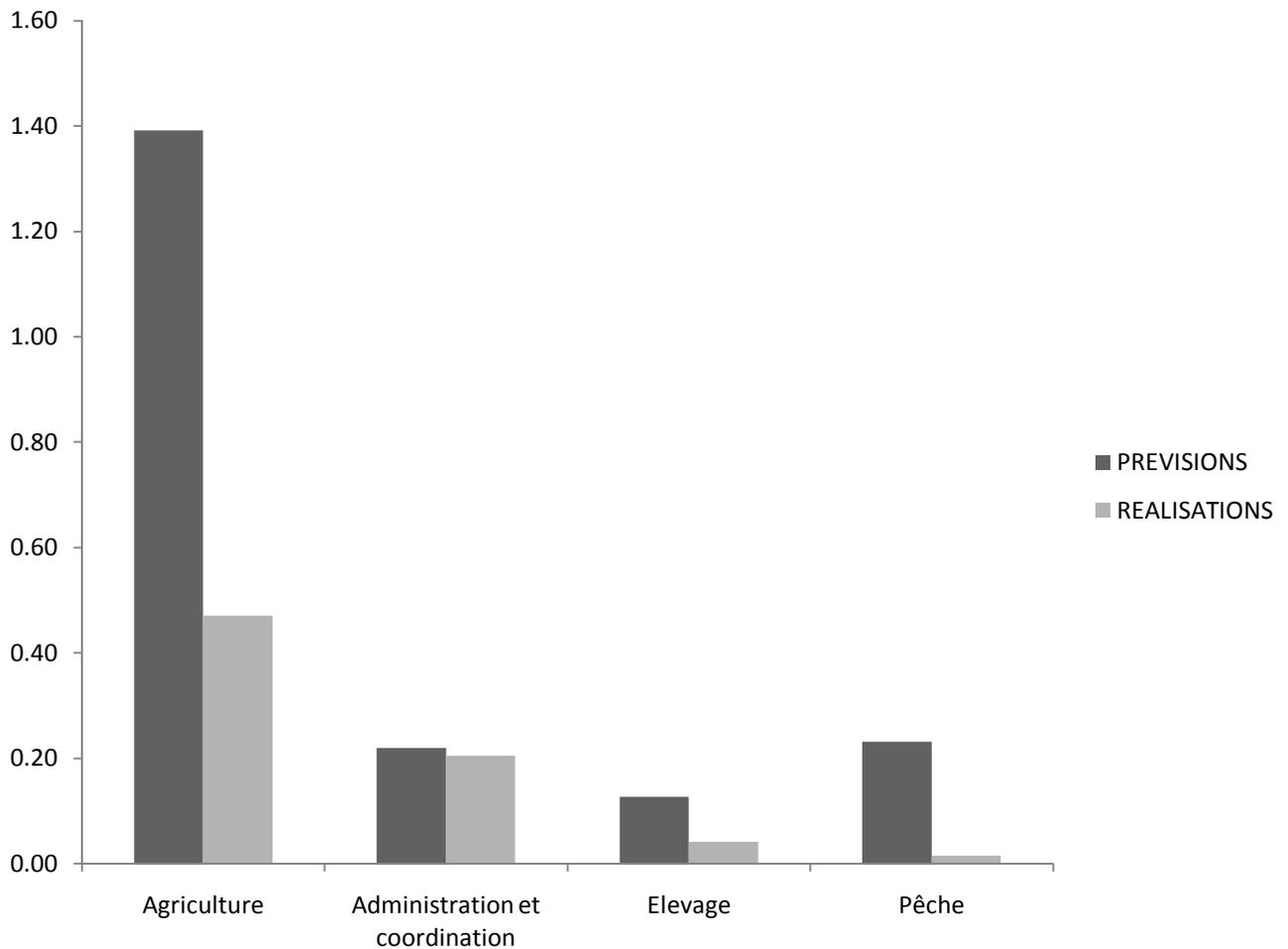


FIGURE N° 18- MAEP : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard d'Ariary)



Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 (MAEP)

A la lecture du tableau ci-dessus, la mission 410 « Agriculture » a bénéficié de la plus importante dotation de crédits au sein du MAEP avec un crédit total de 149,91 milliards d'Ariary, soit 72,24% du crédit total alloué audit Ministère.

Au sein de cette même mission, le programme 4-1 « Développement de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche » est doté de crédits très importants de l'ordre de 140,17 milliards d'Ariary.

Par contre, la mission 420 « Elevage » a obtenu le crédit le moins important avec seulement 6,09% du montant total alloué au MAEP, soit 12,63 milliards d'Ariary.

A-2-2-16- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORETS (MEEFT) – CODE 44

Les crédits alloués au MEEFT sont de 60,56 milliards d'Ariary représentant 2,16% du montant total des prévisions de dépenses inscrites au Budget Général de l'Etat dans la Loi de Finances 2007.

Le tableau ci-après récapitule l'allocation de crédits par mission et par programme avec les réalisations respectives:

TABLEAU N°26 - MEEFT: PREVISIONS ET REALISATIONS

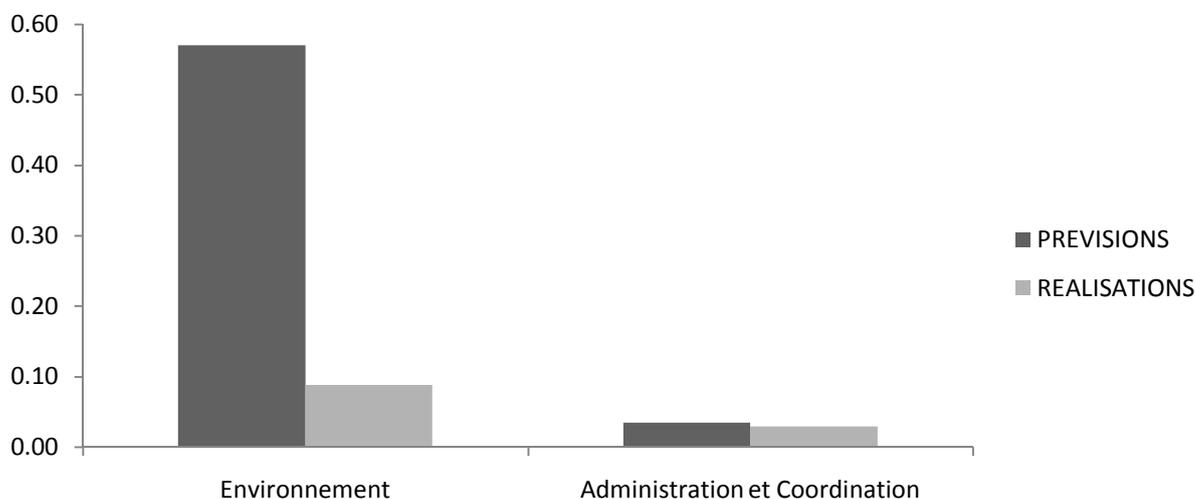
(En Ariary)				
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX DE CONSOMMATION DE CREDITS
440-Environnement	7-1-Préservation et valorisation de l'écosystème	57 021 225 000,00	8 894 669 380,52	15,60
441-Administration et Coordination	1-2-Efficacité de l'Etat	3 537 797 000,00	3 029 239 100,30	85,63
TOTAL GENERAL		60 559 022 000,00	11 923 908 480,82	19,69

Source : dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 (MEEFT)

Le graphe suivant permet d'apprécier les réalisations par mission par rapport aux prévisions.

Figure n° 19- MEEFT : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard d'Ariary)



Les crédits définitifs du MEEFT pour l'année 2007 ont été répartis entre les deux missions : 440 « Environnement » et 441 « Administration et Coordination ».

La part consacrée à la mission « Environnement » s'élève à 94,16 % du total des crédits représentant presque la totalité des crédits du MEEFT. Une telle situation démontre l'importance accordée à la vocation principale de ce Ministère, à la différence des autres Ministères où la mission « Administration et Coordination » occupe une place prépondérante.

Toutefois, force est de constater que le taux de consommation global des crédits ouverts au titre du MEEFT n'atteint que 19,69 %.

A-2-2-17- MINISTERE DE L'ENERGIE – CODE 51

Les crédits alloués au Ministère de l'Énergie sont de 72,57 milliards d'Ariary représentant ainsi 3,27 % du montant total de prévisions des dépenses inscrites au Budget Général de l'État dans la Loi de finances pour 2007.

Les crédits alloués ainsi que les réalisations par mission et par programme sont présentée dans le tableau ci-après :

TABLEAU N° 27 6 MINISTERE DE L'ENERGIE : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

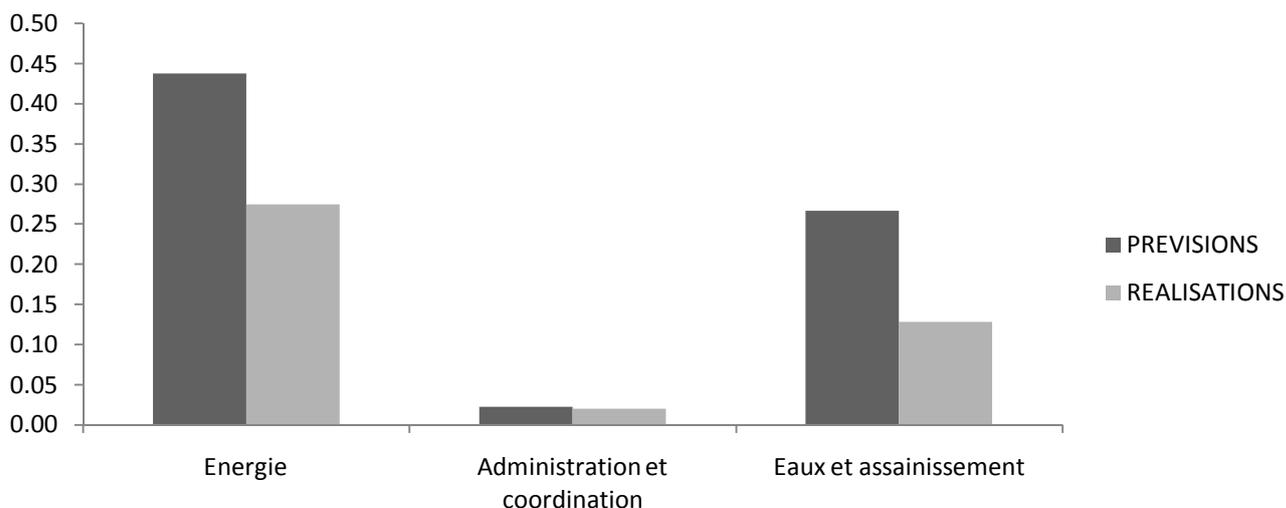
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
510 - Energie	2-4 Energie (Electricité, Hydrocarbure et énergies nouvelles)	43 758 095 000,00	27 437 531 225,51	62,70%
511 - Administration et coordination	1-2 Efficacité de l'État	2 193 345 000,00	1 960 362 864,56	89,38%
520 - Eaux et assainissement	2-3 Eaux et assainissement	26 615 102 000,00	12 796 193 376,61	48,08%
TOTAL GENERAL		72 566 542 000,00	42 194 087 466,68	58,15%

Source : Dépenses de Fonctionnement, de Solde et d'investissement, 2007 (Ministère de l'Énergie)

La figure suivante illustre le montant des réalisations par rapport à celui des prévisions.

Figure n° 20- MINISTERE DE L'ENERGIE : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(en milliard d'Ariary)



Sur un montant total de 72,57 milliards d'Ariary de crédits ouverts au niveau du Ministère de l'Énergie, au titre de l'année 2007, le montant des dépenses effectuées s'élève à 42,19 milliards d'Ariary et se répartissant comme suit :

- mission 510 « Energie » : 27,43 milliards Ariary,
- mission 511 « Administration et coordination » : 1,96 milliards Ariary
- mission 520 « Eaux et assainissement » : 12,80 milliards Ariary

Le taux de consommation global des crédits ouverts au titre du Ministère de l'Énergie a été de 58,15% en 2007.

Les crédits alloués à la Mission 510 « Energie » en vue d'exécuter le programme 2-4 « Energie (Electricité, hydrocarbure et énergies nouvelles) » représentent 60,30% des crédits ouverts au niveau du Ministère de l'Énergie, soit 43,76 milliards d'Ariary sur 72,57 milliards d'Ariary. Par ailleurs, la somme de 2,19 milliards a été attribuée à la

Mission 511 « Administration et Coordination » pour la réalisation du programme 1-2 « Efficacité de l'Etat » représentant ainsi 2,59% des crédits ouverts. A ce titre, un montant total de 1,96 milliards d'Ariary sur les crédits alloués a été consommé, soit un taux de consommation de l'ordre de 73,27 %.

Sur le plan des prévisions, le Ministère de l'Energie privilégie évidemment les projets sur l'énergie leur consacrant un pourcentage assez élevé de 67,84 % du montant total des crédits. Toutefois sur le plan des réalisations, la mission 510 « Energie » n'enregistre seulement qu'un taux de 39,22 % contre un taux de 73,27 % pour la Mission 511 « Administration et Coordination ».

Quant à la mission 520 « Eaux et assainissement », les crédits alloués à cette mission pour la mise en œuvre du programme 2-3 « Eaux et assainissement » se chiffrent à 26,61 milliards d'Ariary sur 72,57 milliards d'Ariary de crédits ouverts soit 36,7 %. Il est à signaler que sur les crédits alloués, un montant de 12,80 milliards d'Ariary a été consommé, soit 41,96%. Une telle situation traduit le fait que compte tenu des besoins en eaux et assainissement surtout en milieu rural, les réalisations par rapport aux prévisions au niveau de cette mission restent insuffisantes.

A-2-2-18- MINISTERE DES MINES – CODE 53

Des crédits de 16,49 milliards d'Ariary ont été alloués au Ministère des Mines représentant ainsi 0,58% du montant total des prévisions de dépenses du Budget Général de l'Etat au titre de l'exercice 2007.

La répartition des crédits entre les programmes liés à ces missions ainsi que les réalisations sont présentées dans le tableau suivant :

TABLEAU N° 28- MINISTERE DES MINES : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

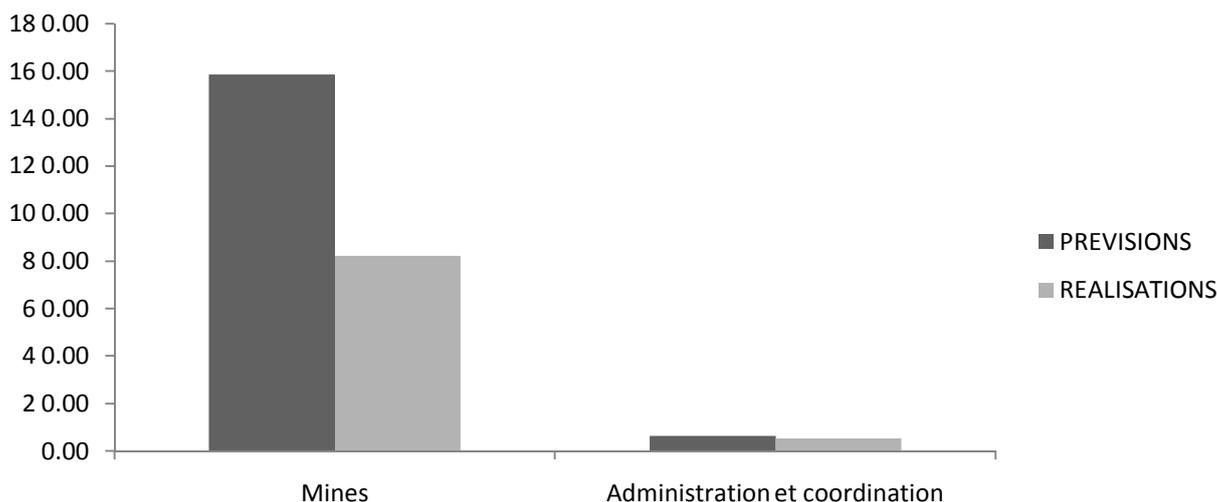
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
530- Mines	6-3-secteurs porteurs	15 860 402 000,00	8 226 345 066,94	51,87%
531-Administration et coordination	1-2-efficacité de l'Etat	639 047 000,00	549 580 980,17	86,00%
TOTAL		16 499 449 000,00	8 775 926 047,11	53,19%

Source : Dépenses de Fonctionnement, de Solde et d'investissement MINISTERE DES MINES 2007

Le graphe suivant illustre le montant des réalisations par rapport à celui des prévisions.

Figure n° 21- MINISTERE DES MINES : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(en million d'Ariary)



Ces chiffres montrent que le secteur minier occupe une place insignifiante dans la structure du Budget de l'Etat. Toutefois, la mission « Mines » bénéficie de la plus grande part de crédits au niveau du Ministère pour réaliser les activités liées aux études et aux recherches géologiques dans le cadre des deux grands projets : le projet de gouvernance des ressources minérales et le projet de renforcement institutionnel du secteur minier. Il va s'en dire que le Ministère accorde une place prépondérante à sa vocation principale.

Par ailleurs, les réalisations effectuées au niveau des deux missions du Ministère se répartissent comme suit :

- 530- Mines: 8,23 milliards Ariary
- 531- Administration et Coordination : 549,58 millions Ariary

Au total, les réalisations s'élèvent à 8,77 milliards d'Ariary soit un taux de consommation globale de crédit de 53,19%. Ainsi, déjà que les Ministères des Mines ne bénéficient que d'une part relativement minime des crédits par rapport au total des dépenses du Budget Général, la consommation y afférente reste moyenne surtout celle relative à sa mission principale 530 « Mines ».

A-2-2-19- MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA METEOROLOGIE - CODE 61

Le montant des crédits alloués au Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie (MTPM) s'élève à 381,187 milliards d'Ariary, ce qui représente 13,51% du montant total des prévisions de dépenses du Budget Général de l'Etat dans la Loi de finances pour 2007.

Le tableau ci-après montre la répartition des crédits par mission et par programme ainsi que les réalisations respectives.

TABLEAU N°29 - MTPM: PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

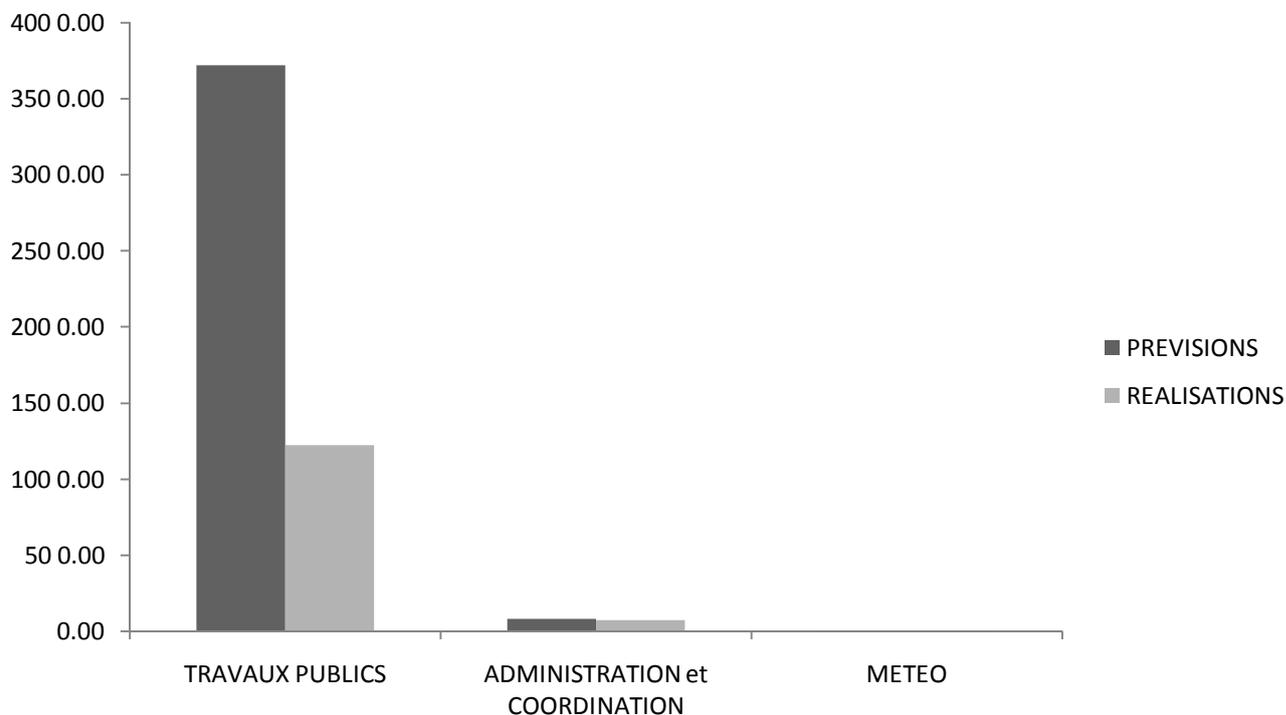
MISSION	PROGRAMME	ORDSEC	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	
610 "Travaux Publics"	2-5 Transports, routes et météorologie	00-610-1-00000	363 458 897 000,00	115 574 719 524,54	31,80	
		00-610-1-10101	1 411 477 000,00	671 806 110,67	47,60	
		00-610-1-20101	1 367 688 000,00	912 425 921,58	66,71	
		00-610-1-30101	1 426 105 000,00	1 401 352 215,81	98,26	
		00-610-1-40101	1 362 795 000,00	1 063 711 748,20	78,05	
		00-610-1-50101	1 373 058 000,00	1 239 651 155,96	90,28	
		00-610-1-60101	1 395 629 000,00	1 387 676 338,35	99,43	
SOUS TOTAL MISSION 610			371 795 649 000,00	122 251 343 015,11	32,88	
611 " Administration et Coordination "	1-2 Efficacité de l'Etat	00-610-S-00000	6 769 960 000,00	6 155 325 860,20	90,92	
		00-610-S-10101	18 794 000,00	-	-	
		00-610-S-50101	1 158 000,00	1 154 187,60	99,67	
		00-610-S-60101	13 407 000,00	3 764 703,60	28,08	
		00-610-2-00000	372 862 000,00	334 585 874,84	89,73	
		00-611-1-00000	342 611 000,00	301 467 692,24	87,99	
		00-611-1-00000	228 226 000,00	196 503 581,80	86,10	
		00-611-2-00000	41 329 000,00	40 282 321,40	97,47	
		00-611-3-00000	152 138 000,00	148 398 638,19	97,54	
		00-611-4-00000	29 533 000,00	29 516 541,20	99,94	
	SOUS TOTAL			7 970 018 000,00	7 210 999 401,07	90,48
	2-5 Transports, routes et météorologie	00-611-0-00000	500 000 000,00	223 350 651,60	44,67	
		00-611-5-00000	30 586 000,00	30 407 644,00	99,42	
	SOUS TOTAL			530 586 000,00	253 758 295,60	47,83
7-1 Préservation et valorisation de l'écosystème	00-611-1-00000	32 211 000,00	32 205 093,80	99,98		
SOUS TOTAL			32 211 000,00	32 205 093,80	99,98	
SOUS TOTAL MISSION 611			8 532 815 000,00	7 496 962 790,47	87,86	
680 "Météo"	2-5 Transports, routes et météorologie	00-680-1-00000	38 020 000,00	24 249 039,20	63,78	
		00-680-1-10101	26 798 000,00	16 075 011,60	59,99	
		00-680-1-20101	26 511 000,00	18 745 060,84	70,71	
		00-680-1-30101	39 654 000,00	23 077 681,80	58,20	
		00-680-1-40101	23 152 000,00	16 816 555,92	72,64	
		00-680-1-50101	20 362 000,00	18 635 679,20	91,52	
		00-680-1-60101	15 959 000,00	9 932 230,00	62,24	
		00-680-2-00000	28 339 000,00	26 688 171,20	94,17	
		00-680-3-00000	640 475 000,00	530 089 150,80	82,77	
SOUS TOTAL MISSION 680			859 270 000,00	684 308 580,56	79,64	
TOTAL GENERAL			381 187 734 000,00	130 432 614 386,14	34,22	

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 2007 (MTPM)

Le graphe suivant permet d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions par mission dudit Ministère.

FIGURE N° 22 - MTPM : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En million d'Ariary)



La plupart des crédits dont dispose ledit Ministère ont été prévus pour réaliser sa mission principale, 610 « Travaux publics », laquelle ne comprend qu'un seul programme «2-5 : Transports, routes et météorologie ». Ladite mission accapare 97,5% de ces crédits, alors que les deux autres missions ne bénéficient que de 2,5% des crédits.

Sur un crédit total de 382 milliards d'Ariary, les dépenses effectuées au niveau du Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie sont évaluées à 130,4 milliards d'Ariary

Une part importante de dépenses est effectuée au sein de la mission 610 « Travaux publics ». En effet, cette mission représente les 93,73% des dépenses du Ministère. Les deux autres missions 611 « Administration et Coordination » et 680 « Météo » ne présentent respectivement que 5,75% et 0,52% des dépenses totales.

Mais ce taux présente une forte disparité car le niveau de consommation de crédits est différent selon la mission.

En se référant au tableau ci-dessus, l'on peut constater que c'est surtout au niveau de la mission « Administration et Coordination » que le taux de consommation des crédits est le plus élevé, soit 87,86%. Cette mission comporte trois programmes dont :

- 1-2 « Efficacité de l'Etat »
- 2-5 « Transports, routes et météorologie »
- 7-1 « Préservation et valorisation de l'écosystème »

Les programmes « Préservation et valorisation de l'écosystème » et « Efficacité de l'Etat » enregistrent un taux de consommation de plus de 90% contre 48% pour le programme « Transports, routes et météorologie ».

Les missions « Travaux publics » et « Météo » comprennent un seul programme : 2-5 « Transports, routes et météorologie » avec des taux de consommation de crédit respectif de 32,88% et 79,64%.

A-2-2-20- MINISTERE DES TRANSPORTS ET DU TOURISME –

Les crédits alloués au Ministère des Transports et du Tourisme (MTT) sont de 92,50 milliards d'Ariary représentant 3,28% du montant total des prévisions de dépenses inscrites dans la Loi de finances 2007.

La répartition des crédits entre programmes ainsi que les réalisations y afférentes sont récapitulées dans le tableau ci- après :

TABLEAU N°30 - MTT : PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

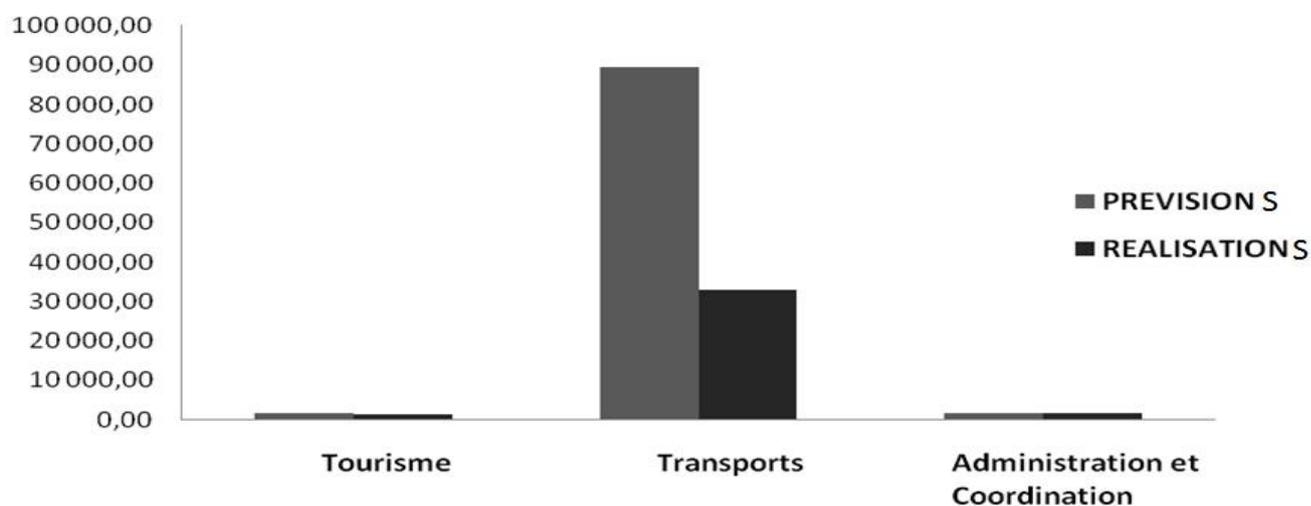
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
350- Tourisme	1-2 Efficacité de l'Etat	26 582 000,00	25 945 532,40	97,61
	6-2 Développement et dynamisation du secteur privé	172 609 000,00	155 688 162,10	90,20
	6-3 Secteurs porteurs	1 254 163 000,00	1 051 140 648,72	83,81
SOUS TOTAL		1 453 354 000,00	1 232 774 343,22	84,82
630-Transports	2-5 Transports, route et météorologie	89 373 262 000,00	32 942 445 639,72	36,86
SOUS TOTAL		89 373 262 000,00	32 942 445 639,72	36,86
631- Administration et Coordination	1-2 Efficacité de l'Etat	1 653 431 000,00	1 530 332 367,15	92,55
SOUS TOTAL		1 653 431 000,00	1 530 332 367,15	92,55
TOTAL GENERAL		92 480 047 000,00	35 705 552 350,09	38,61

Source : Dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement 6PLR2007

Le graphe ci-dessous permet d'apprécier les réalisations par mission par rapport aux prévisions.

Figure n° 23 - MTT : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(en million d'Ariary)



La mission « Transports » bénéficie d'une dotation totale de 89,37 milliards d'Ariary du budget du MTT, soit 96% du montant total, alors que les deux autres missions « Tourisme - 350 » et « Administration et Coordination -631 » ont respectivement que 1,45 milliards d'Ariary soit 1,57% et 1,65 milliards d'Ariary soit 1,79%. Une telle répartition traduit la politique économique de l'Etat préconisant l'accroissement de l'investissement du secteur public dont l'infrastructure.

Globalement, les crédits du MTT ont été utilisés qu'à hauteur de 38,61% pour l'année 2007.

Il est important de noter que les missions « Tourisme » et « Administration » ont enregistré respectivement des taux de réalisation de 84,86% et 92,55%, tandis que pour la mission « Transports », ce taux n'est que 36,86%. Cette faible consommation de crédits est la principale cause de la réalisation globale du Ministère, d'autant plus que cette mission accapare les 96% de la dotation budgétaire.

L'analyse des réalisations au niveau des missions qui composent le Ministère du Transport et du Tourisme fait ressortir les points suivants :

- la mission « Administration et Ccoordination » enregistre la meilleure réalisation financière pour l'année 2007. En effet, par rapport aux prévisions de 1,65 milliards d'Ariary, la consommation des crédits s'élève à 1,53 milliards d'Ariary, soit un taux de 93% ;

- la mission « Transport » dotée de crédit d'un montant de 89,37 milliards sur 92,48 milliards d'Ariary du montant alloué au Ministère n'enregistre qu'un taux de réalisation de 36,86 %.

- la mission « Tourisme » occupe une place moindre, 1,5% seulement des crédits du Ministère lui revient et réalise des dépenses d'un montant de 1,05 milliards d'Ariary sur 1,25 milliards de crédits qui lui ont été alloués.

A-2-2-21- MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS, DES POSTES ET DE LA COMMUNICATION (MTPC) – CODE 66

Les crédits alloués au Ministère des Télécommunications, des Postes et de la Communication (MTPC) sont de 11,21 milliards d'Ariary, et représentent 0,39% du montant total de prévisions de dépenses inscrites au Budget Général de l'Etat dans la Loi de Finances pour 2007.

La structure de l'allocation des crédits ainsi que les réalisations au sein du MTPC sont décrites dans le tableau ci-après :

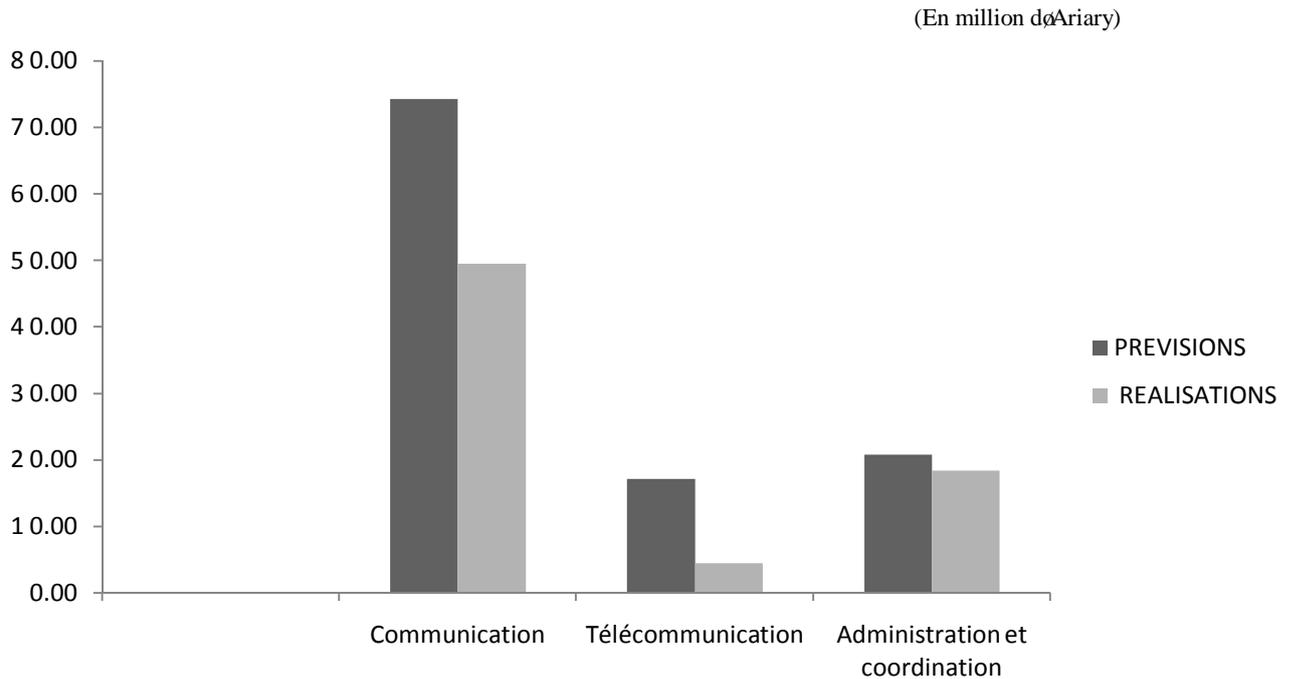
TABLEAU N°31 - MTPC: PREVISIONS ET REALISATIONS

(En Ariary)

MISSION	PROGRAMME	ORDONNATEUR	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
370- Communications	1-2- Efficacité de l'Etat	00-370-1-00000	5 550 078 000,00	4 466 142 102,20	80,47
	2-2- Communication, NTIC et E-Gouvernance	00-370-1-00000	1 411 382 000,00	70 152 963,60	4,97
		00-370-1-10101	75 963 000,00	68 458 398,92	90,12
		00-370-1-20101	76 051 000,00	62 410 529,67	82,06
		00-370-1-30101	77 764 000,00	72 550 461,00	93,30
		00-370-1-40101	76 487 000,00	72 185 183,80	94,38
		00-370-1-50101	76 287 000,00	71 809 253,46	94,13
		00-370-1-60101	75 855 000,00	64 779 935,00	85,40
Sous-total Mission 370			7 419 867 000,00	4 948 488 827,65	66,69
660- Télécommunication	2-2- Communication, NTIC et E-Gouvernance	00-660-1-00000	1 718 000 000,00	455 494 114,00	26,51
Sous-total Mission 660			1 718 000 000,00	455 494 114,00	26,51
661- MTPC Administration et coordination	1-1- Intégrité	00-661-1-00000	33 664 000,00	33 625 632,80	99,89
	1-2- efficacité de l'Etat	00-661-S-00000	2 036 422 000,00	1 808 772 216,70	88,82
		00-661-S-10101	6 453 000,00	-	-
		00-661-S-50101	1 462 000,00	1 335 505,80	91,35
		00-661-S-60101	1 238 000,00	537 918,00	43,45
Sous-total Mission 661			2 079 239 000,00	1 844 271 273,30	88,70
TOTAL GENERAL			11 217 106 000,00	7 248 254 214,95	64,62

Source : Loi des finances 2007 ; Annexe n°3-21 au PLR : dépenses de fonctionnement, de solde et d'investissement

Le graphe ci-dessous illustre le rapport entre les réalisations et les prévisions par mission dudit Ministère.

FIGURE N°24 - MTPC : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

Le taux de consommation de crédit par rapport aux prévisions au niveau du Ministère des Télécommunications, des Postes et de la Communication est de 64,62%.

Pour la Mission 370 « Communications », le taux global de consommation de crédits est de 66,69%. Il y a lieu de relever particulièrement le programme « Communication, NTIC et E-gouvernance » qui accuse un taux de consommation de crédits très faible de 4,97%.

Quant à la Mission 660 « Télécommunications », le taux de consommation de crédit de l'ordre de 26,51% reste également faible.

Par contre, au niveau de la mission 661 « Administration et Coordination » la consommation de crédits demeure élevée, représentant 88,70% du montant total des crédits alloués.

A-2-2-22- MINISTERE DE LA SANTE ET DU PLANNING FAMILIAL (MINSANPF) – CODE 71

Les crédits alloués au Ministère s'élèvent à 209,38 milliards d'Ariary, soit 7,42% des dépenses du Budget Général de l'Etat en 2007.

En outre, comme le montre le tableau suivant, 55,43% du budget sont alloués à la mission 710 « SANTE » et 39,46% des crédits à la mission 711 « MINSANPF - Administration et Coordination », alors que la mission 720 « Planning Familial » ne représente que 1,65% des crédits du Ministère. La mission « Population » a bénéficié de 1,71% des crédits et enfin la mission 770 « Protection Sociale » ne représente que 0,79% du budget du Ministère.

Le tableau suivant montre les détails des allocations des crédits par mission et par programme ainsi que les réalisations:

TABLEAU N° 32 6 MINSANPF: PREVISIONS ET REALISATIONS

(en Ariary)

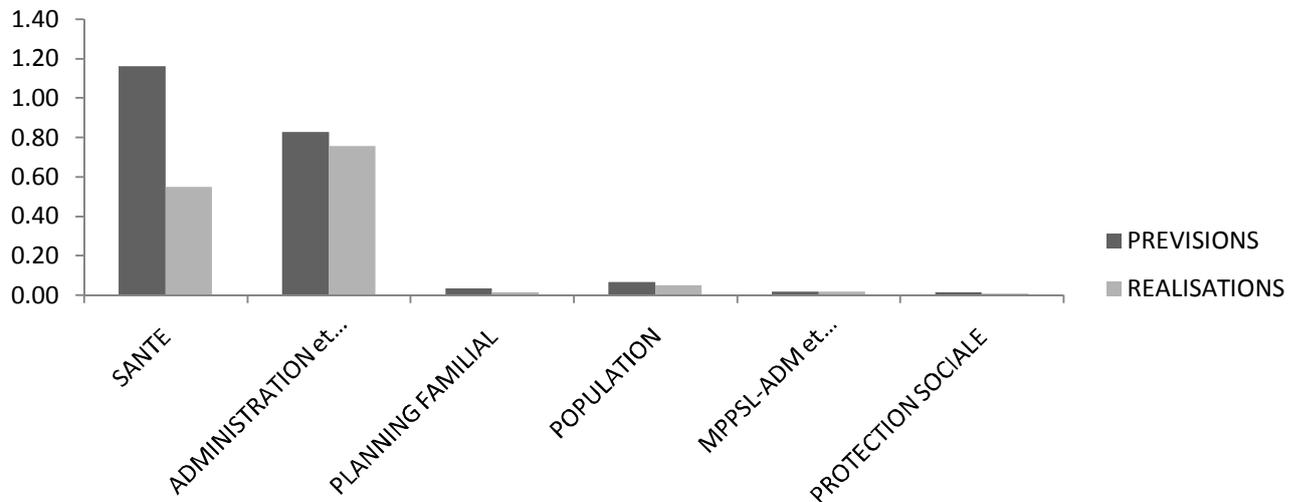
MISSION	PROGRAMME	CREDITS DEFINITIFS	REALISATIONS	TAUX
710 SANTE	1-1 Intégrité	44 915 000,00	44 598 288,40	99,29
	5-1 Santé et Planning familiale	116 020 065 410,40	54 820 841 521,15	47,25
	5-2 Lutte contre le VIH/SIDA	42 013 000,00	39 435 673,00	93,87
SOUS-TOTAL 710		116 106 993 410,40	54 904 875 482,55	47,27
711 MINSANPF - ADMINISTRATION ET COORDINATION	1-1 Intégrité	44 915 000,00	44 598 288,40	
	1-2 Efficacité de l'Etat	82 569 316 589,60	75 611 238 886,27	
SOUS-TOTAL 711		82 614 231 589,60	75 655 837 174,67	
720 PLANING FAMILIALE	5-1 Santé et Planning familial	3 463 427 000,00	1 593 398 208,00	46,01
SOUS-TOTAL 720		3 463 427 000,00	1 593 398 208,00	46,01
760 POPULATION	1-2 Efficacité de l'Etat	3 570 041 000,00	2 684 747 407,66	75,20
	8-1 Développement des activités culturelles et sportives	554 080 000,00	94 838 607,20	17,12
	8-2 Promotion de la dimension population dans le développement et atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés	2 713 440 000,00	2 381 170 587,60	87,75
SOUS-TOTAL 760		6 837 561 000,00	5 160 756 602,46	
761 MPPSL- ADMINISTRATION ET COORDINATION	1-2 Efficacité de l'Etat	1 813 258 000,00	1 764 376 441,40	
	8-2 Promotion de la dimension population dans le développement et atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés	199 000 000,00	182 171 974,20	
SOUS-TOTAL 761		2 012 258 000,00	1 946 548 415,60	
770 PROTECTION SOCIALE	1-2 Efficacité de l'Etat	34 442 000,00	33 301 771,20	92,34
	8-1 Développement des activités culturelles et sportives	310 000 000,00	272 115 457,00	87,78
	8-2 Promotion de la dimension population dans le développement et atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés	1 314 000 000,00	788 025 192,00	59,97
SOUS-TOTAL 770		1 658 442 000,00	1 093 442 420,20	91,81
TOTAL GENERAL		209 380 478 000,00	137 834 250 820,28	65,83

Source : Dépenses de Fonctionnement, de Solde et d'Investissement 2007 (MINSANPF)

La figure ci-après permet d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions par mission :

Figure n° 25 - MINSANPF : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(En milliard Ariary)



Il ressort du tableau ci-dessus que le taux de consommation global des crédits ouverts en faveur du MINSANPF s'élève à 65,83% en 2007.

La mission « Santé » qui a bénéficié des 55,45% du montant total des crédits du Ministère, a consommé que 47,27% des crédits ouverts.

Quant à la mission « Planning familial », avec les 1,65% des crédits alloués au Ministère, la mission a consommé que 46,01% de ses crédits.

En ce qui concerne la mission « Population », avec une part de crédits de 1,71% du montant des crédits alloués au Ministère, ladite mission a pu réaliser 75,20% des crédits alloués.

Il en est de même en ce qui concerne la mission « Protection sociale » qui a bénéficié 39,63% des crédits du Ministère. Cette mission a enregistré un taux de consommation de 91,81%.

A-2-2-23- MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS –
CODE 78

En 2007, il a été alloué au Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) des crédits de 26, 224 milliards d'ariary soit 0,93 % du montant total des prévisions de dépenses inscrites dans la Loi de finances.

La répartition des crédits par programme ainsi que les réalisations sont données par le tableau ci-après :

TABLEAU N° 33 - MJS : PREVISIONS ET REALISATIONS

(en Ariary)

MISSION	PROGRAMME	CRÉDITS DEFINITIFS	RÉALISATIONS	TAUX
750 Jeunesse	3-3 Formation professionnelle et technique	649 393 000,00	222 226 555,80	34,22
	5-1 Santé et planning familial	703 460 000,00	149 211 251,20	21,21
	2-2 Communication, NTIC et E-Gouvernance	159 571 000,00	157 895 577,52	98,95
780 Sports	8-1 Développement des activités socioculturelles et sportives	428 004 000,00	407 555 419,59	95,22
	2-1 Aménagement du territoire	14 850 164 000,00	14 171 000 163,80	95,43
781 Administration et coordination	1-2 Efficacité de l'État	9 433 694 000,00	9 096 382 145,00	96,42
TOTAL		26 224 286 000,00	24 204 271 112,91	92,29¹

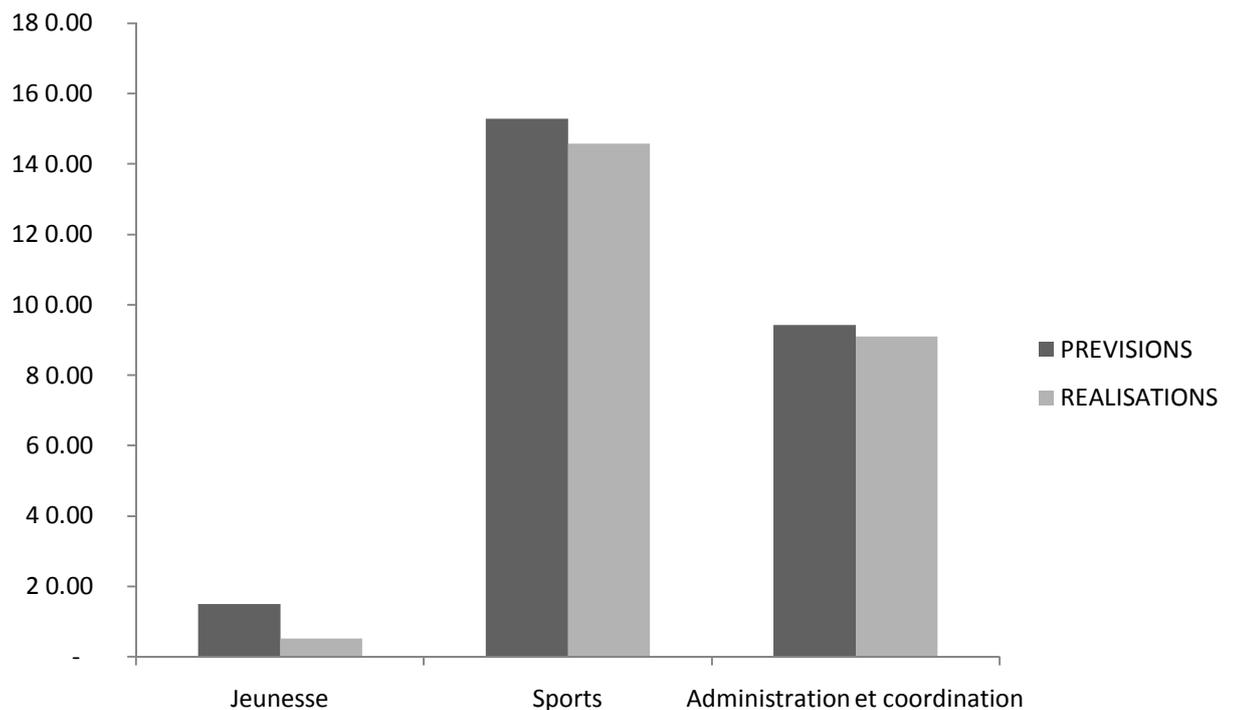
Source : Dépenses de Fonctionnement, de Solde et d'Investissement 2007 (MJS)

Le graphe suivant nous permet d'apprécier les réalisations par rapport aux prévisions par mission :

FIGURE n° 26 - MJS : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(en million d'ariary)

¹ Moyenne des réalisations



Comme on peut le constater à travers le tableau ci-dessus, l'essentiel du budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports est affecté aux programmes "Efficacité de l'État" et "Aménagement du territoire" représentant respectivement 35,97 % et 56,63 % de l'ensemble de ses crédits, soit au total près de 92 % de la masse globale, au détriment de certains programmes comme la "Formation Professionnelle et Technique" et "Santé et Planning Familial" lesquels n'ont affiché que 2,47% et 2,68% des crédits alloués. Il en est de même du programme 8-1 « Développement des activités socioculturelles et sportives » lequel n'est doté que 1,63% des crédits alloués.

Par ailleurs, le taux de consommation des crédits du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'exercice sous revue reste assez élevé avec une moyenne de 92,3 %. Ce taux recouvre toutefois une grande disparité entre les différents programmes. En effet, les programmes "Efficacité de l'État", "Aménagement du territoire", "Communication, NTIC et e-gouvernance" et "Développement des activités socioculturelles et sportives" présentent un taux de consommation élevé de plus de 95 % alors que les deux programmes "Formation professionnelle et technique" et "Santé et planning familial" accusent un taux de consommation assez faible avec respectivement un taux de 34 % et de 21 %. Cependant, compte tenu du faible poids des crédits affectés à ces deux programmes, celui-ci n'a pas d'impact sur le taux de consommation global des crédits du Ministère.

A-2-2-24- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES (MENRS) – CODE 81

Le MENRS a été doté d'un crédit total d'un montant de 515,8 milliards d'Ariary représentant 18,28 % du montant total des prévisions de dépenses inscrites dans la Loi de finances pour 2007.

La répartition des crédits par mission et programme ainsi que les réalisations sont données dans le tableau ci-après :

TABLEAU N° 34 - MENRS: PREVISIONS ET REALISATIONS

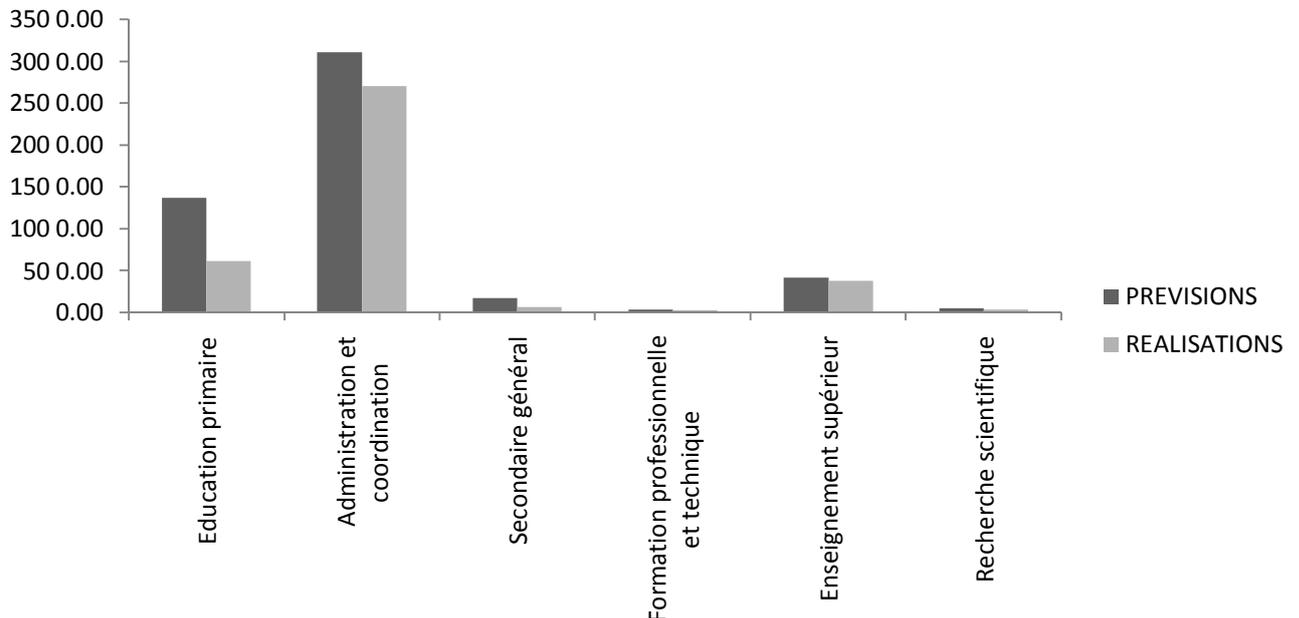
(en Ariary)

MISSION	PROGRAMME		CRÉDITS DEFINITIFS	RÉALISATIONS	TAUX
810 ó Éducation primaire	1-2	Efficacité de l'État	4 858 950 000,00	4 355 107 542,97	89,63
	3-1	Enseignement fondamental	132 412 251 000,00	57 325 918 462,75	43,29
Sous total			137 271 201 000,00	61 681 026 005,72	44,93
811 ó Administration et coordination	1-2	Efficacité de l'État	244 333 075 000,00	234 770 948 891,87	96,09
	3-1	Enseignement fondamental	64 597 030 000,00	34 933 697 732,43	54,08
	8-2	Promotion de la dimension population dans le développement	1 263 433 000,00	142 043 902,88	11,24
Sous total			310 193 538 000,00	269 846 690 527,18	86,99
820 ó Secondaire général	1-2	Efficacité de l'État	136 505 000,00	88 806 707,30	65,06
	3-2	Enseignement secondaire	17 385 153 000,00	6 893 449 441,19	39,65
Sous total			17 521 658 000,00	6 982 256 148,49	39,85
830 ó Formation professionnelle et technique	1-2	Efficacité de l'État	747 048 000,00	646 413 267,99	86,53
	3-3	Formation professionnelle et technique	3 062 497 000,00	2 408 799 181,88	78,65
Sous total			3 809 545 000,00	3 055 212 449,87	80,20
840 Enseignement supérieur	1-2	Efficacité de l'État	36 542 000,00	36 532 813,39	99,97
	3-4	Enseignement supérieur et recherche scientifique	41 727 437 000,00	38 038 316 832,53	91,16
Sous total			41 763 979 000,00	38 074 849 645,92	91,17
850 ó Recherche scientifique	1-2	Efficacité de l'État	242 138 000,00	242 057 544,20	99,97
	3-4	Enseignement supérieur et recherche scientifique	5 093 005 000,00	3 256 787 557,17	63,95
Sous total			5 335 143 000,00	3 498 845 101,37	65,58
TOTAL			515 895 064 000,00	383 138 879 878,55	74,27

Source : Dépenses de Fonctionnement, de Solde et d'investissement PLR 2007 (MENRS)

Le graphe ci-dessous donne un aperçu global des réalisations par mission par rapport aux prévisions dudit Ministère.

FIGURE n° 27 - MENRS : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION
(En million d'Ariary)



Il est important de signaler que la mission « Administration et Coordination » constitue la mission qui est dotée de plus de crédits au sein du Ministère de l'Éducation Nationale, soit 60,13% des crédits alloués à ce Ministère. La mission 810 « Éducation primaire » vient ensuite accaparant 25,67% de crédits dudit Ministère.

Quant à la répartition de crédits par programme, le programme 1-2 « Efficacité de l'État » a été priorisé par le Ministère étant doté de plus de 48,53% de crédits. Il est à noter qu'il s'agit d'un programme commun pour les six missions dudit Ministère. Le programme 3-1 « Enseignement fondamental » représente 38,19% des crédits alloués. Les deux programmes intitulés 3-4 « Enseignement supérieur et recherche scientifique » et 3-2 « Enseignement secondaire » ne sont dotés respectivement que de 8,09% et 3,37% de crédits.

Par ailleurs, les dépenses du Ministère pour la période sous revue s'élèvent à 383,14 milliards d'Ariary et se répartissent comme suit :

- 61,68 milliards pour la mission "Éducation primaire",
- 269,85 milliards pour la mission "Administration et coordination",
- 6,98 milliards pour la mission "Secondaire général",
- 3,06 milliards pour la mission "Formation professionnelle et technique".
- 38,07 milliards pour la mission "Enseignement supérieur"
- 3,5 milliards pour la mission "Promotion de la dimension population dans le développement"

Comme le montre le tableau ci-dessus, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique présente un taux de consommation globale de crédits de 74,27 %. Cependant, ce taux recouvre des situations différentes. En effet, si la plupart des programmes du Ministère présente un taux de consommation de crédits élevé, les programmes "Enseignement fondamental", "Enseignement secondaire" et "Promotion de la dimension population dans le développement" ont des capacités d'absorption faible en dessous de 50 %, traduisant, soit une mauvaise prévision, soit une faible réalisation.

A-2-2-25- SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (SECL) – CODE 86

Les crédits alloués au SECL s'élèvent à 5,6 milliards d'Ariary, soit 0,3 % du montant total des prévisions de dépenses inscrites au budget Général de l'État dans la Loi de finances pour 2007.

Le tableau ci-dessous rapporte les prévisions ainsi que les réalisations par programme et par mission du SECL.

TABLEAU N° 35 - SECL: PREVISIONS ET REALISATIONS

(en Ariary)

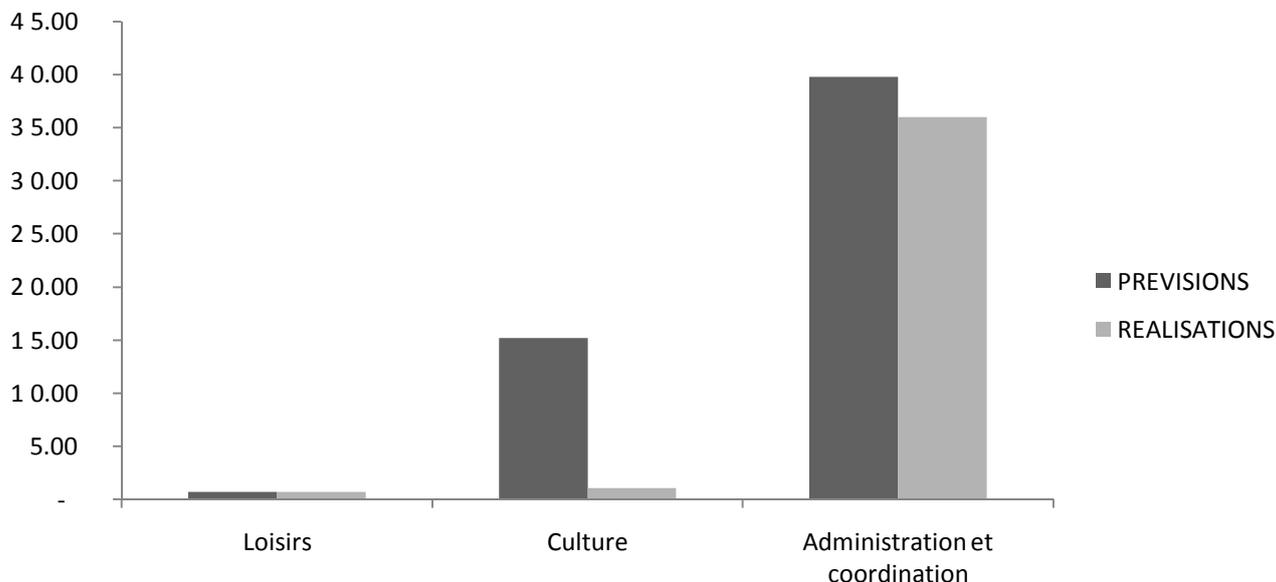
MISSION	PROGRAMME	CRÉDITS DEFINITIFS	RÉALISATIONS	TAUX
790 Loisirs	1.2 - Efficacité de l'État	11 000 000,00	10 995 093,40	99,96
	8.1 - Développement des activités socioculturelles et sportives	62 000 000,00	61 390 658,80	99,02
Sous total		73 000 000,00	72 385 752,20	99,16
8606 Culture	1.2 - Efficacité de l'État	18 000 000,00	11 333 486,00	62,96
	8.1 - Développement des activités socioculturelles et sportives	1 504 844 000,00	1 057 616 115,07	70,28
Sous total		1 522 844 000,00	1 068 949 601,07	70,19
861 -Administration et Coordination	1.2 - Efficacité de l'État	3 975 668 000,00	3 601 311 478,56	90,58
Sous total		3 975 668 000,00	3 601 311 478,56	90,58
TOTAL GÉNÉRAL		5 571 512 000,00	4 742 646 831,83	85,12

Source : État des dépenses de fonctionnement 2007 (SECL)

Le graphe ci-après donne un aperçu général des prévisions et réalisations par mission dudit Ministère.

FIGURE n° 28 - SECL : PREVISIONS ET REALISATIONS PAR MISSION

(en million d'Ariary)



Comme le montre le tableau ci-dessus, 71 % des crédits sont alloués à la mission "Administration et Coordination" alors que les missions "Culture" et "Loisirs" ne représentent respectivement que 27,33 % et 1,31 % des crédits alloués à ce Ministère.

De même, l'analyse des programmes à l'intérieur du SECL révèle que le programme "Efficacité de l'État" qui est commun à la quasi-totalité des Ministères est largement prépondérant par rapport au programme plus spécifique relatif au développement des activités socioculturelles et sportives.

En ce qui concerne les réalisations, il est important de noter que le taux de consommation de crédits du Ministère s'élève à 85,12 %. Ce taux est surtout dû à la mission "Loisirs" qui réalise plus de 99 % des crédits qui lui ont été alloués tandis que les missions "Administration et Coordination" et "Culture" réalisent respectivement 90,58 % et 70,19 % de leurs crédits.

Des taux élevés de réalisation sont également observés au niveau des programmes.

A ce propos, les programmes "Efficacité de l'État" et "Développement des activités socioculturelles et sportives" enregistrent respectivement des taux de consommation de 90 % et de 71 %. Ainsi, le taux global de consommation dudit Ministère de l'ordre de 85,12 % peut être expliqué par la moyenne des taux de consommation susdits.

Le graphe ci-dessus révèle que les réalisations pour chacune des trois missions sont relativement élevées par rapport aux prévisions.

**A-2-3- REMARQUES SUR LA PROGRAMMATION BUDGETAIRE DES
DEPENSES**

A-2-3-1- SUREVALUATION DES PREVISIONS

Il est à faire observer que, 25 Institutions et Ministères qui s'articulent autour de quatre secteurs d'activités : administratif, social, productif, infrastructure sont les bénéficiaires du budget général 2007. Le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche Scientifique sont les principaux bénéficiaires des crédits. Les crédits y alloués sont évalués respectivement à 14%, 18%, 19% par rapport au total du budget, ce qui représente plus de la moitié du budget. Cette situation traduit en termes de prévision la politique générale de l'État en 2007 laquelle donne la priorité aux infrastructures routières et l'Éducation pour tous.

Paradoxalement aux prévisions, le taux global de consommation des crédits pour l'année 2007 n'atteint que 62,94%. Par contre, le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire a enregistré un dépassement de crédits de 9, 14 milliards d'Ariary.

Cinq Institutions et Ministères dont la Présidence, la Primature, le Ministère de l'Économie, Plan, Secteur Privé et du Commerce, le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche, le Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie ont enregistré un taux de consommation budgétaire relativement faible variant de 30% à 50%. Ce dernier, comme étant parmi les trois premiers Ministères bénéficiaires de crédits, n'a consommé que 34% des crédits octroyés.

A-2-3-2- DISPERSION DE CREDITS POUR UN MEME PROGRAMME

La Cour constate que des crédits relatifs à l'exécution de certains programmes spécifiques sont dispersés au niveau de plusieurs Ministères au détriment du Ministère titulaire de la mission principale.

En effet, le programme « Aménagement du territoire » exécuté principalement par le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire relève aussi de la Présidence et du Ministère des Finances et du Budget.

Cette dispersion de crédits est également relevée pour le programme « Lutte contre le VIH/SIDA » car à part le Ministère de la Santé et du Planning familial, la Présidence, le Ministère des Travaux Publics et de la Météorologie disposent des lignes de crédits assez conséquentes pour réaliser ce programme.

De même, les crédits alloués au programme « Eau et assainissement » sont répartis entre la Présidence, le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère de l'énergie et le Ministère de la Santé et du Planning Familial.

Cette transversalité des programmes implique l'éparpillement des intervenants et ne facilite guère, selon la Cour, l'exécution, l'évaluation et le contrôle de la gestion des crédits.

La Cour des Comptes recommande l'adoption de l'article premier du PLR qui constate les opérations du Budget général pour l'année 2007 s'élevant à la somme de 1 545 621 594 963,19 Ariary pour les recettes encaissées, et à la somme de 1 777 574 237 397, 31 Ariary pour les dépenses ordonnancées soit un solde débiteur de 231 952 642 434,12 Ariary.

B- LES OPÉRATIONS DU CADRE II : BUDGETS ANNEXES

Seront traitées dans le présent chapitre, les opérations des Budgets Annexes (BA) de l'Imprimerie Nationale, des Postes et Télécommunications, des Garages Administratifs et des Parcs et Ateliers des Travaux Publics (PATP) à travers l'analyse de leurs résultats.

Conformément à l'article 2 du Projet de Loi de Règlement pour 2007, les opérations des Budgets Annexes (BA) se sont soldées par un excédent de recettes 6,14 milliards d'Ariary tel qu'il ressort du tableau suivant.

TABLEAU N° 36 - LES OPÉRATIONS DES BUDGETS ANNEXES

(En Ariary)

BUDGETS ANNEXES	PRÉVISIONS 2007 Recettes = Dépenses (1)	RÉALISATIONS		SOLDES (4) = (2) - (3)
		RECETTES (2)	DÉPENSES (3)	
Imprimerie Nationale	10 255 950 000,00	8 719 103 466,04	4 254 367 918,13	4 464 735 547,91
Postes Télécommunication	3 750 000 000,00	5 582 553 339,00	2 730 576 722,92	2 851 976 616,08
Garages Administratifs Garage Administratif Tuléar 2006	2 328 906 000,00	146 260 370,00 9 033 867,00	1 259 515 510,20 62 819 592,70	- 1 113 255 140,20 - 53 785 725,70
Total Garage Administratif		155 294 237,00	1 322 335 102,90	-1 167 040 865,90
PATP	856 310 000,00	0	0	0
TOTAL	17 191 166 000,00	14 456 951 042,04	8 307 279 743,95	6 149 671 298,09

Sources : Comptes administratifs et états de développement des Budgets Annexes 2007

Un tel résultat a pu être obtenu grâce à la performance des Budgets Annexes de l'Imprimerie Nationale et des Postes et Télécommunications, les résultats des opérations des Budgets Annexes des Garages Administratifs étant révélés préoccupants, le Budget de PATP n'ayant enregistré aucune réalisation.

B-1- IMPRIMERIE NATIONALE

B-1-1- LES RECETTES

TABLEAU N° 37- RECETTES DU BA IMPRIMERIE NATIONALE

(En Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS 2007	PRÉVISIONS RECTIFIÉES	DROITS CONSTATES	RECOUVREMENTS EFFECTUES	RESTES A RECOUVRER
7721	Prestation de service	2.000.000,00	2.000.000,00	583.275,00	583.275,00	0,00
7722	Produits finis	2.045.432.000,00	2.045.432.000,00	2.670.162.820,94	1.922.669.976,16	747.492.844,78
7724	Produits résiduels	50.000,00	50.000,00	0,00	0,00	0,00
7725	Travaux	6.148.448.000,00	6.148.448.000,00	9.785.821.593,98	6.795.850.214,88	2.989.971.379,1
7726	Marchandises	2.000.000,00	2.000.000,00	0,00	0,00	0,00
7781	Annulation des mandats	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00
7782	Recouvrement sur trop payé	10.000,00	10.000,00	0,00	0,00	0,00
7783	Excédent de B.A	2.050.000.000,00	2.050.000.000,00	0,00	0,00	0,00
7933	Matériels et outillages	5.000.000,00	5.000.000,00	0,00	0,00	0,00
7934	Matériels de transport	3.000.000,00	3.000.000,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	10.255.950.000,00	10.255.950.000,00	12.456.567.689,92	8.719.103.466,04	3.737.464.223,88

Sources : Annexe PLR 2007- Budgets Annexes 2007

Dans la Loi des Finances pour 2007, la prévision de recettes de l'Imprimerie Nationale est de 10,26 milliards d'Ariary. Les droits constatés au profit dudit Budget Annexe s'élèvent à 12,46 milliards d'Ariary dont 70 % représentent les recouvrements effectués, soit 8,72 milliards d'Ariary et 30 % les restes à recouvrer, soit 3,74 milliards d'Ariary.

Aucune réalisation n'a été effectuée au titre des activités annexes et accessoires (articles 778 et 793) alors que les encaissements prévus pour ces articles s'élèvent à 2,06 milliards d'Ariary.

B-1-2- LES DEPENSES

Les prévisions de dépenses de l'Imprimerie Nationale s'élèvent à 10,25 milliards lesquelles n'ont pu être consommées qu'à hauteur de 41,48 % soit 4,25 milliards d'Ariary.

TABLEAU N° 38- DÉPENSES DU BA IMPRIMERIE NATIONALE

(En Ariary)

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX
CHAPITRE 21	2.050.000.000,00	404.118.223,80	19,71
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2.050.000.000,00	404.118.223,80	19,71
CHAPITRE 60	1.701.400.000,00	1.033.488.967,40	60,74
CHAPITRE 61	5.174.600.000,00	2.211.116.689,62	42,73
CHAPITRE 62	575.750.000,00	449.682.257,31	78,10
CHAPITRE 64	717.000.000,00	129.494.410,00	18,06
CHAPITRE 65	35.200.000,00	26.467.370,00	75,19
CHAPITRE 67	2.000.000,00	0,00	0,00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 205 950 000,00	3 850 249 694,33	46,92
TOTAL GÉNÉRAL	10.255.950.000,00	4.254.367.918,13	41,48

Sources : Annexe PLR 2007- Budgets Annexes 2007

❖ Dépenses de fonctionnement

L'Imprimerie Nationale est dotée d'un crédit de 8,20 milliards d'Ariary pour faire face aux dépenses de fonctionnement. Elle n'a pu consommer que 46,92 % dudit crédit soit 3,85 milliards d'Ariary.

Les dépenses relatives à l'achat de biens constituent les principales charges de fonctionnement du Budget Annexe Imprimerie Nationale.

❖ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement, constituées uniquement d'immobilisations corporelles, réalisées par l'Imprimerie Nationale s'élèvent à 404,12 millions d'Ariary contre une prévision de 2,05 milliards d'Ariary, soit 19,71 %.

B-2- POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Le Budget Annexe-Postes et Télécommunications enregistre un excédent de recettes de 2,85 milliards Ariary pour l'exercice 2007. En effet, le montant des recettes réalisées s'élèvent à 5,58 milliards d'Ariary tandis que celui des dépenses à 2,73 milliards d'Ariary.

Toutefois, selon la structure des recettes, ce résultat excédentaire est biaisé.

En fait, la structure des recettes et des dépenses de ce Budget Annexe se présente comme suit.

B-2-1- LES RECETTES

Les recettes du Budget Annexe Postes et Télécommunications sont retracées dans le tableau ci-après :

TABLEAU N°39- RECETTES DU BUDGET ANNEXE POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

(en Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	PREVISIONS 2007	DROITS CONSTATES	RECOUVREMENT EFFECTUE	RESTES A RECOUVRER
7714	Redevance	0,00	3 301 932 340,00	1 535 997 017,00	1 765 935 323,00
7720	Produits des activités de service	0,00	14 812 047,00	0,00	14 812 047,00
7732	Produits des activités annexes	0,00	37 713 526,00	5 136 680,00	32 576 846,00
7782	Produits divers d'exploitation	0,00	4 366 596,00	0,00	4 366 596,00
7783	Excédents Budget annexe	3 750 000 000,00	4 040 929 642,00	4 040 929 642,00	0,00
7901	Autres recettes	0,00	839 000,00	490 000,00	349 000,00
TOTAL		3 750 000 000,00	7 400 593 151,00	5 582 553 339,00	1 818 039 812,00

Sources : Annexe PLR 2007- Budgets Annexes 2007

Les prévisions de recettes pour l'année 2007 n'ont pas été évaluées outre l'excédent sur l'exécution du budget de l'année antérieure qui s'élève à 3,75 milliards d'Ariary.

Et comme il ressort du tableau ci-dessus, les droits constatés totalisant 7,40 milliards d'Ariary, ont pu être recouverts à hauteur de 75,43 %, soit 5,58 milliards d'Ariary. Les recouvrements portent notamment sur les redevances d'un montant de 1,53 milliards et les recettes résultant des activités annexes d'un montant de 5 millions d'Ariary.

Par ailleurs, il a été constaté que c'est l'excédent de recettes de 2006 s'élevant à 4,04 milliards d'Ariary qui constitue principalement les recettes de l'exercice 2007.

Ainsi, il s'avère que les prévisions des recettes ont été sous estimées, ce qui dénote une défaillance dans la programmation budgétaire.

B-2-2- LES DEPENSES

Les dépenses du Budget Annexe-Postes et Télécommunications se chiffrent à 2,73 milliards d'Ariary, soit 72,82 % de la prévision de 3,75 milliards d'Ariary.

**TABLEAU N° 40- DEPENSES DU BUDGET ANNEXE POSTES
ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**

(en Ariary)

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
20- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 000 000,00	0,00	0,00
21- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	217 920 000,00	85 985 690,40	39,46
SOUS TOTAL	247 920 000,00	85 985 690,40	39,46
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
60- CHARGES DU PERSONNEL	1 642 100 000,00	1 265 672 738,75	77,08
61- ACHAT DE BIENS	517 146 000,00	468 059 701,10	90,51
62- ACHAT DE SERVICE	1 167 430 000,00	795 865 338,67	68,17
63- DEPENSES D'INTERVENTION	4 000 000,00	0,00	0,00
64- IMPOTS ET TAXES	8 600 000,00	6 807 986,00	79,16
65- TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	127 804 000,00	108 185 268,00	84,65
67- CHARGES DIVERSES	35 000 000,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL	3 502 080 000,00	2 644 591 032,52	75,51
TOTAL GÉNÉRAL	3 750 000 000,00	2 730 576 722,92	72,82

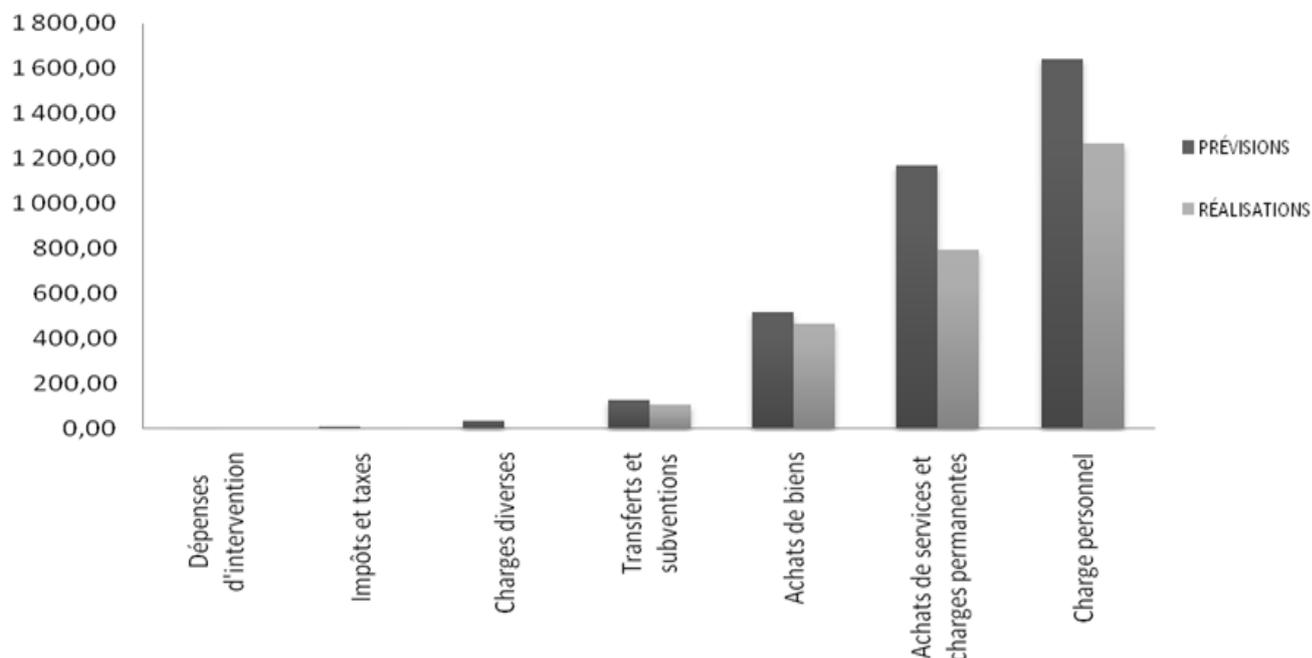
Sources : Annexe PLR 2007- Budgets Annexes 2007

❖ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement ont atteint un taux de 75,51 %. Ce sont les charges de personnel qui en représentent une part importante comme l'indique le graphe ci-après.

FIGURE N° 29- POSTES ET TELECOMMUNICATIONS: PREVISIONS ET REALISATIONS DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

(En millions d'Ariary)



Les dépenses du personnel et celles relatives à l'achat de service ainsi que les charges permanentes accaparent presque les 75 % des crédits alloués au Budget Annexe Postes et télécommunications. Elles sont consommées respectivement à hauteur de 77,08 % et 68,17 %.

S'agissant des achats de biens (Chapitre. 61) dont le total est de 468,06 millions d'Ariary, ils sont concentrés sur l'achat de carburants et lubrifiants qui s'élève à 350,62 millions d'Ariary.

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont prévues à 247,00 millions d'Ariary mais elles ne sont exécutées que pour une somme de 85,98 millions d'Ariary, soit un taux de réalisation de 39,46 %.

Elles sont récapitulées dans le graphe ci-après :

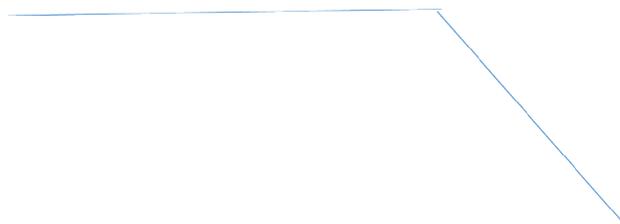
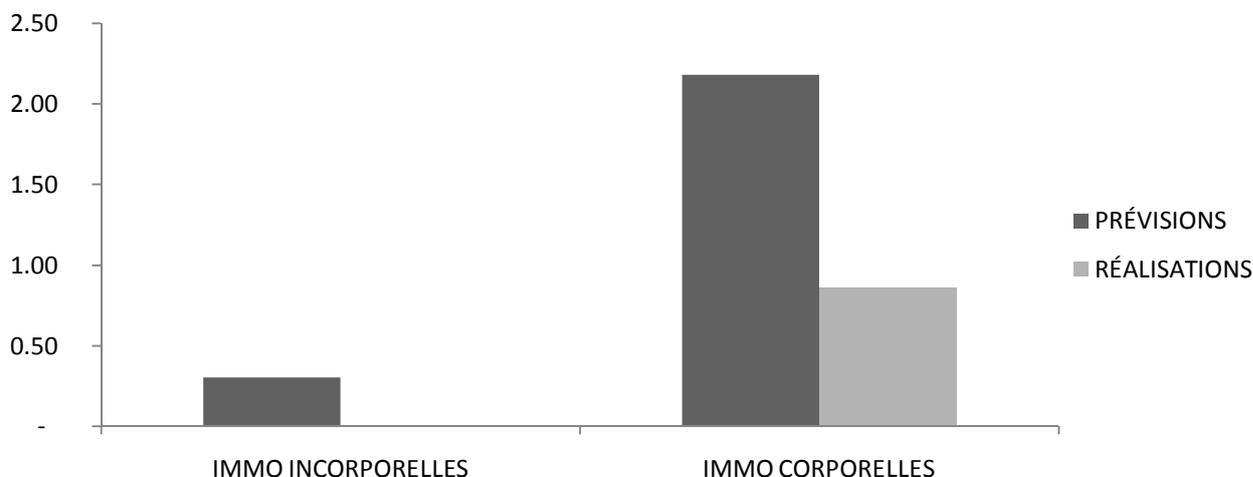


FIGURE N° 30 6 POSTES ET TELECOMMUNICATION: PREVISIONS ET REALISATIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

(En million d' Ariary)



Les immobilisations incorporelles constituées essentiellement de logiciels informatiques n'ont enregistré aucune réalisation.

Pour les immobilisations corporelles, les dépenses d'investissement se focalisent sur l'installation de réseau de communication et l'achat de matériels informatiques :

- Réseau de communication : Prévisions de 41,50 millions d'Ariary et réalisations de 1,31 millions d'Ariary soit 3,16 %
- Matériels informatiques : Prévisions de 83,24 millions d'Ariary et réalisations de 39,84 millions d'Ariary soit 47,86 %.

Ce sont les dépenses de réhabilitation de bâtiment qui ont un taux de consommation assez élevé, soit 71,43 % avec des réalisations de 15,81 millions d'Ariary contre des prévisions de 21,00 millions d'Ariary.

Par ailleurs, les recettes résultant des activités de production de biens ou de prestations de services lesquelles donnent lieu au paiement de prix ou de redevances ne représentent que 1,53 milliard d'Ariary. Ceci constitue la recette propre aux activités réalisées au cours de l'exercice. Or, les dépenses effectuées pendant l'année 2007 se chiffrent à 2,73 milliards d'Ariary dont 96,70 % sont consacrées aux dépenses de fonctionnement. Par conséquent, les recettes des activités de l'année 2007 n'arrivent pas à couvrir les dépenses annuelles. Il en résulte un déficit pour l'année 2007 d'un montant de 1,2 milliard d'Ariary.

Néanmoins, c'est l'excédent de recettes de l'exercice précédent qui a couvert ce déficit et a permis de dégager un résultat excédentaire d'un montant de 2,8 milliards d'Ariary au 31 décembre 2007. Il est permis de penser que ce résultat va décroître au cours des exercices à venir. En effet, les activités dudit Budget Annexe tendent à se réduire, étant donné l'existence dans le secteur de la Société TELMA et de l'établissement public PAOSITRA MALAGASY (PAOMA).

Compte tenu de ce qui précède, l'on peut dire que cette structure ne permet pas au Budget Annexe-Postes et Télécommunications de fournir des services d'une façon optimale et de générer des résultats excédentaires.

Aussi, La Cour réitère ses recommandations formulées dans les précédents rapports, lesquelles consistent à supprimer ou à réorganiser ce Budget Annexe.

B-3- GARAGE ADMINISTRATIF

Les résultats du Garage Administratif ont pris en compte, outre les opérations de la gestion 2007, les opérations de l'année 2006 du Garage Administratif de Tuléar tant en recettes qu'en dépenses.

Or, selon l'article 40 de la Loi Organique n° 2004-007 du 26 Juillet 2004 sur les Lois de Finances "(í) les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement. (í)".

De plus, "le principe de spécialisation vise à rattacher à chaque exercice les charges et les produits qui le concernent effectivement et ceux-là seulement [í] Ce principe est lié au concept même de l'exercice comptable qui est normalement annuel." d'après le décret n°2005-210 du 26 Avril 2005 portant Plan Comptable des Opérations Publiques (P.C.O.P.) 2006 en son article 123-3.

Aussi, les résultats du Garage Administratif de Tuléar au titre de l'exercice 2006 n'auraient dû pas être intégrés dans le calcul du résultat pour l'année 2007.

B-3-1- LES RECETTES**TABLEAU N° 41- RECETTES DU BUDGET ANNEXE- GARAGE ADMINISTRATIF**

(en Ariary)

COMPTE	NOMENCLATURE	PRÉVISIONS 2007 + Tuléar 2006	DROITS CONSTATES	RECouvreMENTS EFFECTUES	RESTES A RECOUVRER
7721	Prestation de service	501.000.000,00	16.318.320,00	16.318.320,00	38.137,00
7725	Travaux	655.000.000,00	24.158.577,40	23.878.763,00	279.814,40
7726	Marchandises	133.038.000,00	59.044.233,60	4.811.882,00	54.232.351,60
7732	Locations diverses	1.038.000.000,00	104.180.800,00	105.324.500,00	(1.143.700,00)
	TOTAL CHAPITRE 77	2.327.038.000,00	203.740.068,00	150.333.465,00	53.406.603,00
7901	Autres recettes imprévues	77.000.000,00	4.837.364,00	4.960.772,00	(123.408,00)
	TOTAL CHAPITRE 79	77.000.000,00	4.837.364,00	4.960.772,00	(123.408,00)
	TOTAL GÉNÉRAL	2.404.038.000,00	208.577.432,00	155.294.237,00	53.283.195,00

Source : Annexe au Projet de Loi de Règlement budgets annexes 2007

Dans la Loi des Finances 2007, les prévisions de recettes du Garage Administratif s'élèvent à 2,40 milliards d'Ariary. Par contre, les recouvrements effectués en 2007 ne représentent que 155,29 millions d'Ariary soit un taux d'exécution de 6,46 %.

Pour les produits des activités du service (article 772), ils n'ont enregistré qu'un taux d'exécution de 3,49 %. En effet, sur une prévision de recettes de 1,28 milliards d'Ariary, seulement 45 millions d'Ariary ont été recouverts.

Par contre, les produits des activités annexes et accessoires (article 773) ont été exécutés à hauteur de 10,15 % sur une prévision de 1,03 milliard d'Ariary et de recouvrement de 105,32 millions d'Ariary.

En 2007, les restes à recouvrer du Garage Administratif s'élèvent à 53,28 millions d'Ariary. Sur un montant de 208,57 millions d'Ariary de titres émis, la somme de 155,29 millions d'Ariary a été effectivement perçue soit un taux de recouvrement de 74,45 %.

Pour la plupart des recettes du Garage Administratif, le taux de recouvrement avoisine les 91 % sauf pour le compte 7726 "Marchandises" qui n'a été recouvré qu'à hauteur de 8,15 % sur des droits constatés de 59,04 millions d'Ariary et des recouvrements de 4,81 millions d'Ariary.

B-3- 2- LES DEPENSES

La faiblesse des recettes du Garage Administratif ne lui permet pas d'investir dans le renouvellement de ses matériels. Ses réalisations se focalisent essentiellement sur les dépenses de personnel. Ces facteurs pourraient ainsi expliquer le déficit chronique du Garage Administratif.

TABLEAU N° 42 - DÉPENSES DU BUDGET ANNEXE - GARAGE ADMINISTRATIF

(en Ariary)			
RUBRIQUE	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	TAUX
Chapitre 21	213 591 000,00	-	0,00
TOTAL CLASSE 2	213 591 000,00	-	0,00
Chapitre 60	1 592 836 000,00	1 254 608 959,60	78,77
Chapitre 61	321 926 000,00	20 392 592,40	6,33
Chapitre 62	239 171 000,00	34 449 050,90	14,40
Chapitre 64	10 715 000,00	9 795 624,00	91,42
Chapitre 65	24 800 000,00	3 088 876,00	12,46
Chapitre 67	999 000,00	-	0,00
TOTAL CLASSE 6	2 190 447 000,00	1 322 335 102,90	60,37
TOTAL GÉNÉRAL	2 404 038 000,00	1 322 335 102,90	55,00

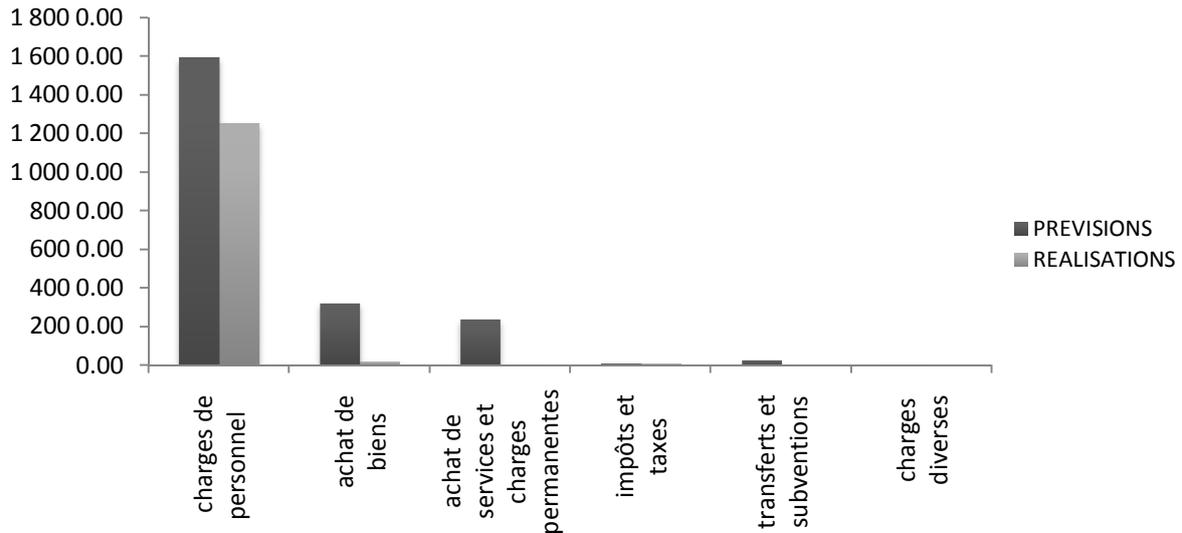
Source : Annexe au Projet de Loi de Règlement budgets annexes 2007

❖ Dépenses de fonctionnement

Le Garage Administratif a dépensé 1,32 milliards d'Ariary sur un crédit ouvert de 2,19 milliards d'Ariary soit un taux de consommation de crédit de 60,37 % tel que l'illustre le graphe ci-dessous :

FIGURE N° 31- GARAGE ADMINISTRATIF: PREVISIONS ET REALISATIONS DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

(En millier d'Ariary)



Par ailleurs, 94,88 % des dépenses effectuées par le Garage Administratif sont constituées par les charges de personnel soit 1,25 milliard d'ariary de dépenses liées à la solde sur les 1,32 milliard de dépenses annuelles.

❖ Dépenses d'investissement

Au titre de l'année 2007, les dépenses d'investissement du Garage Administratif sont nulles bien qu'il ait été fixé une prévision d'investissement de 213,59 millions d'ariary constituée d'achats de matériels et outillages et de matériels de transport

Les résultats des opérations du Garage Administratif sont de plus en plus déficitaires au fil des années allant de 192,60 millions d'ariary en 2005 à 860,75 millions d'ariary en 2006 pour s'aggraver encore pour l'exercice 2007 en atteignant 1,16 milliards d'ariary.

Le Budget Annexe - Garage Administratif a été supprimé par la loi n° 2007-033 du 14 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 en son article 16.

B-4- PARC ET ATELIERS DES TRAVAUX PUBLICS (PATP)

Le PATP s'est vu doté d'un crédit d'ariary 856,31 millions pour l'année 2007, ouvert au niveau du SOA "Parcs et Ateliers des Travaux Publics" Code 01-61-0-210-00000".

S'agissant des réalisations, aucune réalisation tant en recettes qu'en dépenses n'a été effectuée. En effet, selon le Certificat Administratif n° 89-MTPM/SG/DGTP/13 en date du 17 juin 2013 établi par la Direction Générale des Travaux Publics : "les crédits ouverts pour le PATP ne sont pas utilisés pour l'année 2007, étant donné qu'une opération de redéploiement de l'ensemble du personnel du Ministère des Travaux publics et de la Météorologie a été réalisée durant l'année 2006 et que par la suite le PATP a cessé ses activités depuis 2007".

Dès lors, le PATP a été supprimé par la loi n° 2007-033 du 14 décembre 2007 portant Loi de Finances pour 2008 dans son article 17.

La Cour des Comptes recommande l'adoption de l'article 2 du PLR qui constate les résultats nets des opérations des Budgets Annexes pour 2007 qui s'élevaient, en recettes à 14 456 951 042,04 Ariary et en dépenses à la somme de 8 307 279 743, 95 Ariary, dégageant un solde créditeur de 6 149 671 298,09 Ariary.

a ó Pour les Budgets Annexes de l'Imprimerie Nationale, en recettes 8 719 103 466,04 Ariary et en dépenses à 4 254 367 918, 13 Ariary soit un excédent de recettes de 4 464 735 547, 91 à verser au fonds de réserves et au fonds de renouvellement de ce budget.

b ó Pour le Budget Annexe des Postes et Télécommunications, en recettes à 5 582 553 339, 00 Ariary et en dépenses à 2 730 576 722, 92 soit un excédent de 2 851 976 616,08 à verser aux fonds de réserve de ce Budget

c ó Pour le Budget Annexes des Garages Administratifs, en recettes 155 294 237, 00 Ariary, et en dépenses à 1 322 335 102, 90 Ariary soit un solde débiteur de 1 167 040 865, 90 Ariary

C- LES OPÉRATIONS DU CADRE III : COMPTES
PARTICULIERS DU TRESOR

Le présent chapitre porte sur l'analyse des opérations des Comptes Particuliers du Trésor ainsi que sur l'appréciation de la gestion des créances de l'État en 2007.

Selon l'article 30 de la Loi Organique N° 2004-007 du 26 Juillet 2004 sur les Lois de Finances (LOLF), "les Comptes Particuliers du Trésor sont des comptes ouverts dans les livres du Trésor. Ils servent à retracer les dépenses et les recettes exécutées en dehors du Budget Général de l'État par des services publics de l'État non dotés de la personnalité morale".

L'article 31 de la même loi organique définit les catégories de Comptes Particuliers du Trésor.

Ainsi, "les Comptes Particuliers du Trésor comprennent les catégories suivantes :

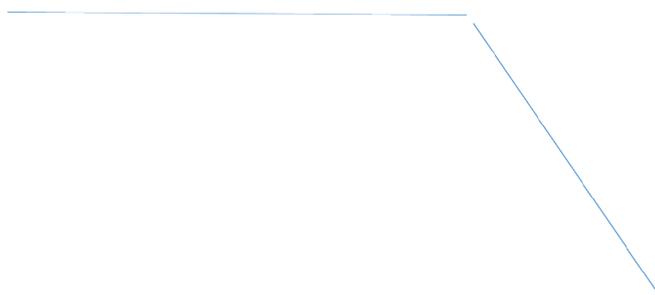
- les comptes d'affectation spéciale ;
- les comptes de commerce ;
- les comptes d'investissement sur ressources extérieures ;
- les comptes d'avances ;
- les comptes de prêts ;
- les comptes de participations.

En ce qui concerne la loi des finances 2007, celle-ci prévoit comme Comptes Particuliers du Trésor (CPT) les comptes suivants

- les comptes de commerce ;
- les comptes de participation ;
- les comptes de prêts ;
- les droits de souscription aux organismes internationaux ;
- les comptes d'avances.

C-1- LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR EN DEFICIT CHRONIQUE

Au titre de l'année 2007, les opérations sur CPT se sont soldées par un déficit global de 44,36 milliards d'Ariary conformément à l'article 3 du PLR et tel qu'il ressort du tableau ci-après :



**TABLEAU N° 43 - OPERATIONS SUR COMPTES PARTICULIERS
DU TRESOR EN 2007**

(En Ariary)

RUBRIQUES	RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Comptes de commerce			
Prévisions	119 168 720 000,00	119 168 720 000,00	
Réalisations	23 187 196 767,34	115 137 798 479,96	91 950 601 712,62
Comptes d'avances			
Prévisions			
Réalisations	2 800 000,00		2 800 000,00
Comptes de prêts			
Prévisions	35 492 202 000,00	30 987 300 000,00	
Réalisations	73 796 707 474,33		73 796 707 474,33
Comptes de participation			
Prévisions	1 425 896 000,00	100 423 000 000,00	
Réalisations	1 259 360,00	26 205 790 957,13	26 204 531 597,13
Droits de souscription aux organismes internationaux			
Prévisions			
Réalisations	567 557,20		567 557,20
TOTAL	96 988 531 158,87	141 343 589 437,09	44 355 058 278,22

Sources : LF 2007-Etat sur les CPT-CGAF 2007

Le résultat excédentaire de 73,80 milliards d'Ariary dégagé par le Compte d'Avances, de Prêts et de Droit de souscription aux organismes internationaux n'a pas suffi à couvrir les résultats déficitaires particulièrement élevés des Comptes de Commerce et de Participation d'un montant total de 118, 16 milliards d'Ariary.

Les déficits des CPT sont restés quasiment les mêmes en 2006 et 2007 soit 44,5 milliards d'Ariary en 2006 contre 44,36 milliards d'Ariary en 2007. Ce qui revient à dire qu'il y a peu d'effort entrepris afin de diminuer de manière significative le déficit.

Le Compte de Commerce a enregistré une forte hausse de déficit en 2007. Le déficit de ce compte a doublé en 2007 par rapport à l'exercice 2006, soit 91 milliards d'Ariary en 2007 contre 45 milliards d'Ariary en 2006.

Par contre, le Compte de Participation a enregistré une nette diminution du déficit. En effet, le déficit du compte de participation a presque diminué de moitié en 2007 par rapport à 2006, dont 26 milliards d'Ariary en 2007 contre 48 milliards d'Ariary en 2006.

C-2- DES FAIBLESSES DANS LA GESTION DES CREANCES DE L'ÉTAT

Les créances non recouvrées de l'État ont atteint 132,5 milliards d'Ariary en 2007. Ce qui dénote une nette diminution par rapport à l'exercice 2006 s'élevant à 135,35 milliards d'Ariary. Ainsi, les recommandations de la Cour formulées dans ce sens dans son rapport relatif à la Loi de Règlement pour 2006 ont été relativement suivies par les responsables concernés. Toutefois, ce résultat reste encore insatisfaisant de telle sorte qu'il conviendrait d'examiner la qualité de la gestion des créances du Trésor Public.

Il ressort de l'analyse des opérations sur avances et prêts et de l'évolution des créances y afférentes que leur gestion présente des faiblesses qu'il conviendrait de redresser.

☞ Non apurement du Compte d'Avances

De 1997 à 2006, aucune opération n'a été enregistrée au titre du Compte d'Avances et le montant des avances non remboursées est ainsi resté figé à 2,17 milliards d'Ariary durant cette longue période, alors qu'il s'agit d'avances devant être apurées en deux (2) ans au maximum.

Les observations de la Cour sur l'exécution de la Loi de Finances pour 2006 restent valables pour 2007, les avances non remboursées restant inchangées à 2,17 milliards d'Ariary.

Ce résultat ne s'avère pas satisfaisant aux yeux de la Juridiction financière.

Ainsi, la Cour n'a cessé de recommander aux responsables de procéder conformément à la réglementation, soit :

- à la consolidation en prêts des avances qui ne sont pas susceptibles d'être recouvrées en application de l'article 34 alinéa 8 de la LOLF selon lequel les comptes de prêts retracent les prêts d'une durée supérieure à 2 ans consentis par l'État dans la limite des crédits ouverts à cet effet, soit à titre d'opérations nouvelles, soit à titre de consolidation;

- à la comptabilisation en pertes des avances jugées irrécouvrables.

☞ Prévisions non réalistes

Eu égard aux réalisations, les prévisions en matière de Comptes Particuliers du Trésor suscitent les observations suivantes :

❖ Surévaluation des prévisions pour les octrois de prêts

La Loi des Finances pour 2007 a prévu un octroi de prêt à hauteur de 30,9 milliards d'Ariary. Toutefois aucun prêt n'a été accordé. D'où un taux de réalisation nul pour l'exercice 2007. Ce taux de réalisation a déjà été insignifiant en 2006 étant de l'ordre de 0,006 %.

Comme il est constaté que l'État n'a octroyé aucun prêt depuis, une telle situation explique la politique rigoureuse de l'État en matière d'octroi de prêts et d'avance. La Cour constate une baisse notable des prévisions en 2013.

❖ Sous-évaluation des prévisions de recouvrement

En ce qui concerne les recouvrements sur prêts, les prévisions ont été nettement inférieures aux réalisations. Ainsi, les prévisions se chiffrent à 35,4 milliards d'Ariary tandis que les réalisations sont de 73,7 milliards d'Ariary, soit le double des prévisions. Le fait a déjà été constaté en 2006 et a fait l'objet d'observations de la part de la Cour.

Il est à noter que la majeure partie des recouvrements proviennent de la JIRAMA à concurrence de 24,7 milliards d'Ariary soit 95 % du montant total, ainsi que de la TELECOM MALAGASY pour 1,05 milliard soit 4 %. Etant donné que ces deux organismes remboursent régulièrement leurs dettes, les prévisions les concernant auraient dû être plus précises.

Le même cas de figure s'est déjà produit en 2006.

❖ Surévaluation des prévisions pour les Comptes de Participation

Les prévisions tant en recettes qu'en dépenses des Comptes de Participation ont été abusivement surévaluées par rapport aux réalisations.

Ainsi, les taux de réalisation en recettes et en dépenses sont respectivement de 0,08 % et 26,09 %.

❖ Recouvrement insuffisant des créances de l'État

Les créances recouvrées d'un montant de 73,7 milliards d'Ariary susmentionnées sont dérisoires face au volume important des restes à recouvrer, lesquels atteignent 132,5 milliards d'Ariary.

Nombreux sont les débiteurs de l'État qui ne daignent pas honorer les ordres de recettes émis à leur encontre. Ce qui contribue largement à accentuer la faiblesse du taux de recouvrement.

La Cour des Comptes recommande l'adoption de l'article 3 du PLR qui constate les Opérations des Comptes Particuliers du Trésor pour l'année 2007 s'élevant respectivement en recettes à 96 988 531 158, 87 Ariary et en dépenses à 141 343 589 437, 09 Ariary, soit un solde débiteur de 44 355 058 278,22 Ariary.

D- LES OPÉRATIONS DU CADRE IV:
FONDS DE CONTRE VALEUR

D-1- Un résultat excédentaire

La situation des opérations sur FCV retracées dans les opérations suivantes est conforme à l'article 4 du PLR avec des recettes s'élevant à 3,51 milliards d'Ariary et des dépenses nulles, soit un solde créditeur de 3,51 milliards d'Ariary. Le tableau ci-après, montre les opérations sur FCV pour 2007.

TABLEAU N° 44 - OPERATIONS SUR FCV POUR 2007

(en Ariary)

LIBELLES	PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	%
RECETTES	25 932 880 000,00	3 516 192 207,98	13,56
DÉPENSES	2 000 000 000,00	-	-

Source : Projet de Loi de Règlement 2007

Les opérations sur FCV ont affiché des opérations excédentaires de 3 516 192 207,98 Ariary. Toutefois, l'examen de ces opérations fait ressortir des insuffisances dans leur gestion.

D-2- Des insuffisances dans la gestion des Fonds de Contre Valeur

❖ Des recettes en régression

Les réalisations en matière de recettes, déjà peu élevées, tendent à décroître excessivement : de 61 milliards Ariary en 2005, elles sont tombées à 7,3 milliards Ariary en 2006 et à 3,5 milliards en 2007.

❖ Défaut de régularisation des dépenses de fonctionnement

Des dépenses d'un montant de 1,58 milliards d'Ariary ont été enregistrées pendant la gestion 2007. Toutefois, faute de régularisation par les responsables, elles n'ont pas été admises en dépenses définitives.

La Cour des Comptes recommande l'adoption de l'article 4 du PLR qui constate les opérations génératrice de Fonds de Contre Valeur s'élevant respectivement en recettes à 3 516 192 207,98 Ariary et en dépenses à 0,00 Ariary soit un solde créditeur de 3 516 192 207,92 Ariary et de l'article 9 disposant que les opérations sur le Fonds de Contre Valeur sont comptabilisées dans la balance des comptes de l'Etat, à compter de l'exercice 2007. Le résultat sur les opérations génératrices de fonds de contre valeur est calculé uniquement à partir des recettes, en l'absence de régularisation budgétaire des opérations de dépenses constatée dans le cadre IV de la Loi de Finances.

E- LES OPÉRATIONS DU CADRE V : OPERATIONS EN
CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE

Au titre de l'exercice 2007, les prévisions des opérations en capital de la dette publique s'élèvent :

- en recettes à 3.105,32 milliards d'Ariary représentant 56,10 % des ressources de l'État de 5 535,70 milliards d'Ariary ;
- en dépenses à 2.443,40 milliards d'Ariary représentant 44,14 % des charges de l'État de 5 535,70 milliards d'Ariary.

E-1- RESULTAT DE LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

En 2007, les opérations en capital de la Dette Publique se sont traduites par un excédent de 249,39 milliards d'Ariary comme le montre le tableau ci-après :

TABLEAU N° 45 - OPÉRATIONS EN CAPITAL DE LA DETTE PUBLIQUE EN 2007

(En Ariary)

INTITULES	RÉALISATIONS		RESULTAT
	RECETTES	DÉPENSES	
Dettes intérieures		1 431 000 000,00	- 1 431 000 000,00
Dettes extérieures	274 351 634 457,81	23 526 869 597,82	250 824 764 859,99
TOTAL	274 351 634 457,81	24 957 869 597,82	249 393 764 859,99

Sources : CGAF 2007, PLR et ses annexes

La situation comptable décrite dans le tableau ci-dessus est conforme aux dispositions de l'article 5 du PLR.

E-1-1- LES RECETTES

Les recettes sont constituées par les tirages c'est-à-dire par l'émission des titres et bons pour les dettes intérieures et les nouveaux débloques de fonds pour les dettes extérieures. Les opérations des recettes de la dette publique sont retracées par le tableau et le graphe ci-après :

TABLEAU N° 46 - OPÉRATIONS DE RECETTES DE LA DETTE PUBLIQUE

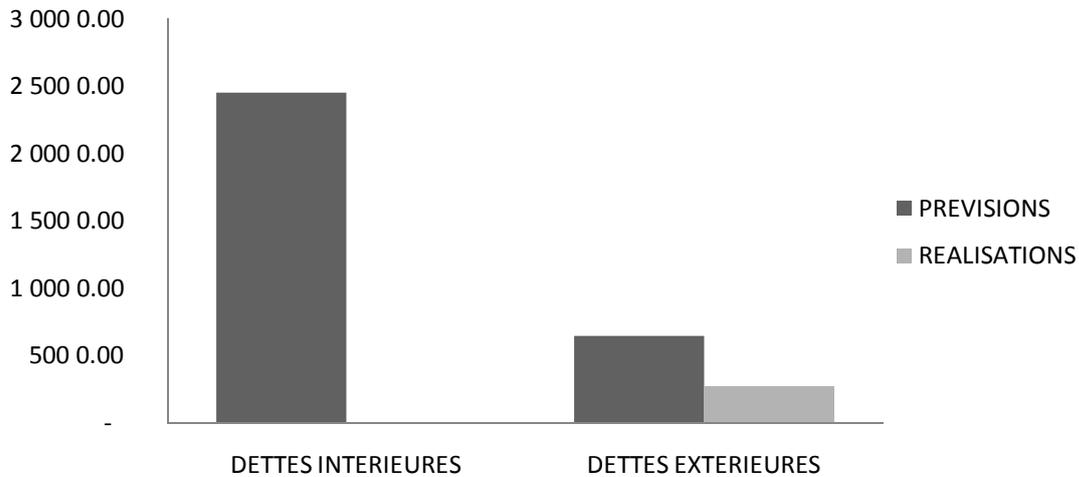
(En Ariary)

INTITULES	PRÉVISIONS	REALISATIONS	REALISATIONS
Dettes intérieures	2 454 576 941 000,00		0,00 %
Dettes extérieures	650 746 962 000,00	274 351 634 457,81	42,16 %
TOTAL	3 105 323 903 000,00	274 351 634 457,81	8,83 %

Sources : CGAF 2007, Loi des finances 2007, PLR et ses annexes

FIGURE N° 32 : PREVISIONS ET REALISATIONS DE RECETTES DE LA DETTE PUBLIQUE

(en millions d'Ariary)



Il en ressort une réalisation totale de 274,35 milliards d'Ariary constituée par les recettes des dettes extérieures représentant un taux de réalisation global de 8,83 %.

La mise à jour du PCOP 2006 et son application à partir de l'exercice 2007 ont entraîné des bouleversements au niveau de l'appréciation de la dette intérieure. En effet, si le Bon de Trésor par Adjudication ou BTA était considéré comme étant une dette intérieure et comptabilisé en tant que tel au niveau du cadre V, le nouveau plan comptable a procédé à un reclassement de ces opérations dans les opérations de trésorerie.

Il y a donc lieu de constater l'écart entre la prévision et la réalisation des dépenses pour la rubrique dette intérieure telle que présentée dans le tableau précédent. D'où cette absence de réalisations à son niveau. Ce reclassement n'apporte cependant pas de changement majeur sinon un manque de traçabilité des opérations de BTA dans les comptabilités de l'État, ce qui dissout par la même occasion les obligations légales de l'État. En réalité, ces réalisations s'élèvent à 2 572,20 milliards d'Ariary retracées, non dans le cadre V, mais dans le compte 5010 retracé dans le CGAF.

Il est cependant à faire remarquer que, même si l'échéance de remboursement des BTA ne dépasse pas 52 semaines, l'État paie annuellement des intérêts de BTA conséquents. Aussi faudra-t-il les considérer sous l'angle des dettes intérieures, en sus de leur utilisation en tant qu'instrument de trésorerie.

Au cas où cette option est retenue, il y a lieu d'établir des prévisions sans prendre en considération les opérations de bons de trésor.

E-1-2- LES DEPENSES

Les dépenses de la dette publique sont constituées par les amortissements, c'est-à-dire les remboursements du capital arrivés à échéance. Les opérations des dépenses de la dette publique sont retracées par le tableau et le graphe ci-après :

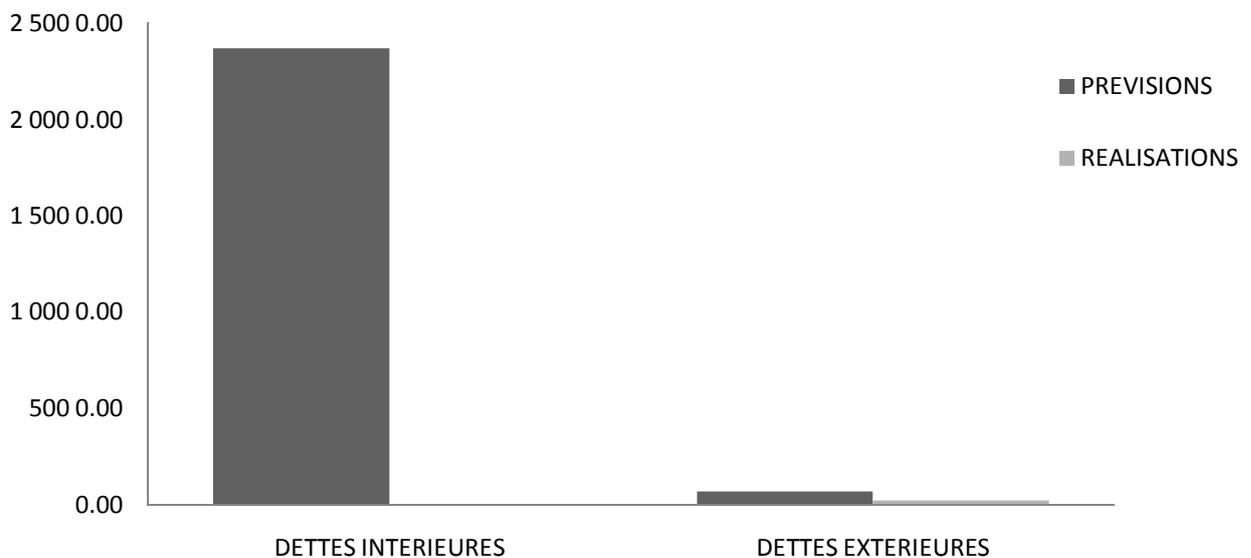
TABLEAU N°47- OPÉRATIONS DE DÉPENSES DE LA DETTE PUBLIQUE
(En Ariary)

INTITULES	PRÉVISIONS	REALISATIONS	TAUX
Dettes intérieures	2 369 225 092 000,00	1 431 000 000,00	0,06 %
Dettes extérieures	74 173 428 000,00	23 526 869 597,82	31,72 %
TOTAL	2 443 398 520 000,00	24 957 869 597,82	1,02 %

Sources : CGAF 2007, Loi des finances 2007, PLR et ses annexes

FIGURE N° 33 : PREVISIONS ET REALISATIONS DE DEPENSES DE LA DETTE PUBLIQUE

(En million d'Ariary)



Il en ressort une réalisation totale de 24,95 milliards d'Ariary composées de 1,43 milliards d'Ariary pour les dettes intérieures représentant les remboursements des bons et titres émis avant 2007, et de 23,52 milliards d'Ariary pour les dettes extérieures.

La Cour des Comptes recommande l'adoption de l'article 5 du PLR qui constate les Opérations en Capital de la Dette Publique s'élevant respectivement en recettes à 274 351 634 457, 81 Ariary, en dépenses à 24 957 869 567,82 Ariary, soit un solde créditeur de 249 393 764 859,99 Ariary.

F- LE RESULTAT DEFINITIF DE L'EXECUTION DES
LOIS DE FINANCES 2007

En définitive, les résultats d'exécution des Lois de Finances pour 2007 se présentent suivant le tableau ci-après.

TABLEAU N° 48 ó COMPTE DE RESULTAT POUR 2007

(En Ariary)

LIBELLES	EXCEDENT	DEFICIT
<u>Cadre I</u> Budget Général í í		231 952 642 434,12
<u>Cadre II</u> Budgets Annexes í í	6 149 671 298,09	
<u>Cadre III</u> Comptes Particuliers du Trésor í í .		44 355 058 278,22
<u>Cadre IV</u> Fonds de Contre-Valeur í	3 516 192 207,98	
<u>Cadre V</u> Dette publique í í í .	249 393 764 859,99	
Résultat d'exécution de la LF		17 248 072 346,28

Source : CGAF page 2 et 3.

Il est à noter que les résultats des opérations sur Fonds de Contre-Valeur sont pour la première fois pris en compte dans la détermination du résultat final, conformément à l'article 43 in fine de la LOLF, et ce, sur recommandation de la Cour dans son rapport sur le projet de Loi de Règlement de l'exercice 2007.

Par ailleurs, en application des dispositions du même article 43 in fine de la LOLF, les résultats déficitaires de l'année 2007 d'un montant de Ar. 17 248 072 346,28 sont à transférer au Compte Permanent du Trésor.

Néanmoins, le compte de résultat figurant dans le CGAF ne fait pas ressortir la situation cumulée du Compte Permanent du Trésor, en l'occurrence au 31 décembre 2007 après imputation dudit déficit. Cette anomalie a déjà été relevée pour le cas du Compte Permanent du Trésor concernant l'exercice 2006.

La Cour recommande :

- que le Compte Permanent du Trésor détermine les résultats cumulés au 31 décembre de l'exercice concerné par le PLR, ce qui n'a pas encore été le cas pour 2007 ;
- l'adoption des articles 7 et 8 du PLR constatant le résultat définitif de l'exécution des lois de finances 2007 et le transfert au Compte Permanent du Trésor du résultat déficitaire.

Telles sont les observations et les recommandations de la Cour sur le Projet de Loi de Règlement pour 2006, objet du présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 44 in fine de la LOLF, une Déclaration Générale de Conformité y est annexée.

Les termes du présent Rapport ont été arrêtés par la Cour des Comptes, toutes Chambres réunies, au vu du Projet de Rapport n° 01/13-RAP/ADM/PROV/AVA du 05 septembre 2013 sur le Projet de Loi de Règlement pour 2007 et de l'Avis n°01/13 du 17 septembre 2013 du Commissariat Général du Trésor Public en ses audiences du 23, 26, 27 septembre, 01, 02, 03, 04 octobre 2013.

Sont présents :

- M. RANDREZASON Théodore, Président, Président de la Cour;
- Mme RABAKOVOLOLONA Bodo Saholy, Président de Chambre,
- Mme RASOAMALALA Jeanne Odette, Président de Chambre,
- Mme RAHARIMALALA Lydia Clémence, Président de Chambre,
- M. ANDRIAMBOLANIRINA Jean Noël, Président de Chambre,
- M. RASERIJAONA Louis José, Conseiller,
- Mme RASAMIMANANA Patricia, Conseiller,
- M. RALAIMAROLAHY Hajandraisoanirina, Auditeur,
- M. RANALISON Anja, Auditeur,
- Mme RAHARISOA Faraniaina Patricia, Auditeur,
- M. SAMIMAMY Aina, Auditeur,
- M. RANDRIAMAMISON Harinaivo Rolland, Auditeur,
- M. RASAMISON ANDRIAMBELONIRINA Niavo, Auditeur,
- M. RASOLOFONARIVO Rija, Auditeur,
- M. RANDRIANARISON Harifidy Hasina, Auditeur,
- M. ANDRIAMAMPIANDRASOA Jean Christian, Auditeur,
- M. RANDRIANARISON Sitraka Tsitohaina, Auditeur.

Assistés de Maître RAKOTONARIVO Mamy Elson, Greffier tenant la plume

Vu l'avis et ouï en leurs observations, Monsieur RAVELOARIJAONA Boanary, Commissaire Général du Trésor Public Madame SAHONDRANILALA Razafimiarantsoa, Avocat Général et Monsieur KOERA Ravelonarivo Natanael, Substitut Général

Suivent les signatures

LE PRESIDENT

LE GREFFIER

Pour expédition certifiée conforme à la Minute toujours conservée au Greffe de la Cour des Comptes

Fait à Antananarivo, le 09 JAN 2014.

LE GREFFIER EN CHEF

Hariva Drice GASPARD

Transmis sous n° 02 CS/COMPTES du 09 JAN 2014 à Monsieur le Ministre des Finances et du Budget « pour notification »



**DECLARATION GENERALE DE CONFORMITE
N°01/2013/DGC/APA DU 04 OCTOBRE 2013
ENTRE LES ECRITURES DES COMPTABLES
PUBLICS ET CELLES DES ORDONNATEURS**

DECLARATION GÉNÉRALE DE CONFORMITE
N° 01/2013/DGC/APA DU 04 OCTOBRE 2013
GESTION 2007

LA COUR DES COMPTES DE LA COUR SUPREME,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique n° 2004-007 du 26 juillet 2004 sur les Lois de Finances ;

Vu la Loi Organique n° 2004-036 du 1^{er} octobre 2004 relative à l'organisation, aux attributions, au fonctionnement et à la procédure applicable devant la Cour Suprême et les trois Cours la composant ;

Vu le Décret n° 2005-003 du 04 janvier 2005, portant règlement général sur la comptabilité de l'exécution budgétaire des organismes publics ;

Vu le Projet de Loi de Règlement pour 2007 ;

Vu les états et les divers documents annexés audit Projet de Loi de Règlement;

Vu le Compte Général de l'Administration des Finances pour 2007

Vu le rapport n°01/13-RAP/PROV/ADM/AVA du 05 septembre 2013 établi par la Cour des Comptes sur le Projet de Loi de Règlement pour 2007 ;

Vu l'Avis n° 01/13 du 17 Septembre 2013 de Monsieur RAVELOARIJAONA Boanary, Commissaire Général du Trésor public ;

*

*

Considérant que l'exécution des Lois de Finances donne lieu à la tenue de deux comptabilités distinctes ;

Qu'ainsi, les comptables publics tiennent, sous leur responsabilité pécuniaire et personnelle une comptabilité dont les résultats sont tracés dans les comptes de gestion qu'ils produisent à la Cour des Comptes et qu'un Compte Général de l'Administration des Finances en fait la synthèse ;

Que, parallèlement aux comptables, les ordonnateurs tiennent aussi leurs comptes, dont les états annexés au Projet de Loi de Règlement donnent la synthèse et qu'ils sont d'ailleurs conduits d'une part, sur le plan des dépenses, à respecter les dotations budgétaires qui leur ont été allouées par le Parlement et d'autre part, sur le plan des recettes, à apprécier les rentrées par rapport aux prévisions ;

Considérant que les comptables publics agissent sur les ordres des ordonnateurs et que dans ces conditions, les opérations des uns et des autres doivent coïncider ;

Que la Déclaration Générale de Conformité a pour objet d'attester cette concordance laquelle constitue une présomption de régularité de leurs écritures comptables respectives ;

Considérant que pour prononcer la Déclaration Générale de Conformité pour la gestion 2007, la Cour des Comptes de la Cour Suprême a rapproché les documents mis à sa disposition par le Ministère des Finances et du Budget, à savoir :

Le Compte Général de l'Administration des Finances pour 2007 établi par l'Agent Comptable Central du Trésor et constituant une synthèse des écritures des comptables publics ;

Les états annexés au Projet de Loi de Règlement lesquels ont été dressés par le Ministre des Finances et du Budget et constituant une synthèse des écritures des ordonnateurs ;

Considérant que les états et documents établis par le Ministère des Finances et du Budget sont certifiés en Conseil du Gouvernement suivant l'article 1^{er} du Projet de Décret portant présentation au Parlement du Projet de Loi de Règlement pour 2007 par dérogation aux dispositions de l'article 141 du Décret n° 2005-003 du 04 janvier 2005, portant règlement général sur la comptabilité de l'exécution budgétaire des organismes publics ;

Considérant que le Compte Général de l'Administration des Finances (CGAF) n'a pas été établi selon les principes et les normes comptables généralement admis notamment en ce qui concerne les comptes patrimoniaux ;

Considérant que le mode de comptabilisation des ordonnateurs diffère de celui des comptables en ce qui concerne les participations financières de l'État au titre des Comptes Particuliers du Trésor (cadre III) ainsi que les opérations sur Fonds de Contre-valeur (cadre IV) ;

Que des discordances ont été relevées entre le PLR et les documents produits à l'appui ;

Que toutefois, après rapprochement et des demandes de renseignements envoyées par la Cour au Ministère chargé des Finances et du Budget, lesdites discordances ont pu être expliquées.

Sous réserve des observations qui précèdent ;

DÉCLARE :

Le Compte Général de l'Administration des Finances est conforme à la comptabilité des ordonnateurs, lesdits comptes étant respectivement arrêtés :

1- En ce qui concerne les opérations du Budget Général de l'État, des Comptes Particuliers du Trésor, des Opérations génératrices de Fonds de Contre-valeur et de celles en capital de la Dette Publique au titre de la gestion 2007 :

En recettes à Ar. 1 545 621 594 963,19 et en dépenses à Ar. 1 777 574 237 397,31 pour le Budget Général ;

En recettes à Ar. 96 988 531 158,87 et en dépenses à Ar. 141 343 589 437,09 pour les Comptes Particuliers du Trésor ;

En recettes à Ar. 3 516 192 207,98 et en dépenses à Ar. 0,00 pour les opérations génératrices de Fonds de Contre-valeur ;

En recettes à Ar. 274 351 634 457,81 et en dépenses à Ar. 24 957 869 597,82 pour les opérations en capital de la Dette publique.

1- En ce qui concerne les opérations des Budgets Annexes qui ressortent de l'état présenté à l'appui du Projet de Loi de Règlement pour 2007 :

a)- en recettes à Ar. 8.719.103.466,04 et en dépenses Ar. 4.254.367.918,13 pour le Budget Annexe de l'Imprimerie Nationale ;

b)- en recettes à Ar. 5.582.553.339,00 et en dépenses Ar. 2.730.576.722,92 pour le Budget Annexe des Postes et Télécommunications ;

c)- en recettes à Ar. 155.294.237,00 et en dépenses à Ar. 1.322.335.102,90 pour le Budget Annexe des Garages Administratifs ;

La Cour ordonne que les états, pièces et documents sur lesquels est fondée la présente déclaration soient déposés au greffe pour y avoir recours au besoin, et

qu'une expédition sera transmise au Ministère des Finances et du Budget ainsi qu'à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour accompagner le Projet de Loi de Règlement pour 2007.

*

*

*

Les termes de la présente Déclaration ont été arrêtés par la Cour des Comptes, toutes Chambres réunies, au vu du Projet de Rapport n° 01/13-RAP/ADM/PROV/AVA du 05 septembre 2013 sur le Projet de Loi de Règlement pour 2007 et de l'Avis n°01/13 du 17 septembre 2013 du Commissariat Général du Trésor Public en ses audiences du 23, 26, 27 septembre, 01, 02, 03, 04 octobre 2013.

Sont présents :

- M. RANDREZASON Théodore, Président, Président de la Cour;
- Mme RABAKOVOLOLONA Bodo Saholy, Président de Chambre,
- Mme RASOAMALALA Jeanne Odette, Président de Chambre,
- Mme RAHARIMALALA Lydia Clémence, Président de Chambre,
- M. ANDRIAMBOLANIRINA Jean Noël, Président de Chambre,
- M. RASERIJONA Louis José, Conseiller,
- Mme RASAMIMANANA Patricia, Conseiller,
- M. RALAIMAROLAHY Hajandraisoanirina, Auditeur,
- M. RANALISON Anja, Auditeur,
- Mme RAHARISOA Faraniaina Patricia, Auditeur,
- M. SAMIMAMY Aina, Auditeur,
- M. RANDRIAMAMISON Harinaivo Rolland, Auditeur,
- M. RASAMISON ANDRIAMBELONIRINA Niavo, Auditeur,
- M. RASOLOFONARIVO Rija, Auditeur,
- M. RANDRIANARISON Harifidy Hasina, Auditeur,
- M. ANDRIAMAMPIANDRASOA Jean Christian, Auditeur,
- M. RANDRIANARISON Sitraka Tsitohaina, Auditeur.

Assistés de Maître RAKOTONARIVO Mamy Elson, Greffier tenant la plume

Vu l'avis et ouï en leurs observations, Monsieur RAVELOARIJAONA Boanary, Commissaire Général du Trésor Public Madame SAHONDRANILALA Razafimiarantsoa, Avocat Général et Monsieur KOERA Ravelonarivo Natanael, Substitut Général

Suivent les signatures

LE PRESIDENT

(signé)

RANDREZASON Théodore William

LE GREFFIER

(signé)

RAKOTONARIVO Mamy Elson

Pour expédition certifiée conforme à la Minute toujours conservée au Greffe de la Cour des Comptes

Fait à Antananarivo, le 09 JAN 2014

LE GREFFIER EN CHEF



Hanielina Brice GASPARD

Transmis sous n°002.CS/CC/P du 09 janvier 2014 à Monsieur le Ministre des Finances et du Budget « pour notification »

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	II
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES FIGURES.....	V
SOMMAIRE.....	VI
PRESENTATION DU RAPPORT	1
TITRE PRELIMINAIRE : PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT.....	2
A- RETARD DANS LA PRODUCTION DU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR 2007	2
B- IMPERFECTIONS CONSTATEES DANS LES DOCUMENTS BUDGETAIRES	3
B-1- COMPTABILITE DES ORDONNATEURS NON CERTIFIEE PAR LES MINISTRES CONCERNES	3
B-2- NON EXHAUSTIVITE DES INFORMATIONS SUR FINANCEMENT EXTERIEUR.....	3
B-3- INSUFFISANCES EN MATIERE DE PRESENTATION DU BUDGET.....	3
B-4- APPLICATION PARTIELLE DU BUDGET DE PROGRAMME.....	3
TITRE PREMIER : GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES	5
A- OUVERTURE ET MODIFICATION DE CREDITS	6
A-1- LES PRINCIPES.....	6
A-1-1- OUVERTURE DE CREDITS.....	6
A-1-2- MODIFICATION DE CREDITS	7
A-2-IRREGULARITES CONSTATEES.....	8
A-2-1- SUR LA NATURE ET LA PRESENTATION DES ACTES PORTANT MODIFICATION DES CREDITS.....	9
A-2-2- SUR LA FINALITE DES ACTES DE MODIFICATION DE CREDITS.....	11
B- DEPASSEMENTS DE CREDITS.....	12
B-1- CAS N° 1 : DEPASSEMENT DE CREDITS SUR FINANCEMENT EXTERIEUR.....	13
B-1-1- EN CE QUI CONCERNE LES CREDITS D'INVESTISSEMENT.....	13
B-1-2- EN CE QUI CONCERNE LES DROITS ET TAXES SUR LES IMPORTATIONS (DTI) ET LES TAXES SUR LES VALEURS AJOUTEES (TVA).....	13
B-2- CAS N° 2 : DEPASSEMENTS RESULTANT DE MOUVEMENTS DE CREDITS INTERVENUS APRES ENGAGEMENT DE DEPENSES.....	14
TITRE II – PRESENTATION DES LOIS DE FINANCES POUR 2007.....	15
A- LES PERSPECTIVES ET LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNEE 2007	15
A-1- DES PERSPECTIVES ECONOMIQUES FAISANT SUITE AUX REFORMES SUR LE CADRAGE DE LA POLITIQUE GENERALE DE L'ETAT.....	15
A-2- DES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS PROCHES DES OBJECTIFS	16
B- LES CARACTERISTIQUES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2007	16
B-1- DES PREVISIONS BUDGETAIRES INITIALES REALISTES	16
B-1-1- UN ACCROISSEMENT RAISONNABLE DES RECETTES FISCALES COMME OBJECTIF	16
B-1-2- UNE LEGERE AUGMENTATION DES PREVISIONS DE DEPENSES PAR RAPPORT A CELLES DE 2006.....	17
B-2- UNE ORIENTATION DES PREVISIONS DE DEPENSES VERS LA REALISATION DES REFORMES EN FINANCES PUBLIQUES.....	17
B-2-1- EN CE QUI CONCERNE LES OPERATIONS BUDGETAIRES.....	17
B-2-2- EN CE QUI CONCERNE LES AUTRES OPERATIONS DE L'ETAT	17
TITRE III – ANALYSE DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES POUR 2007.....	18
A- LES OPERATIONS DU CADRE I : BUDGET GENERAL.....	20
A-1- LES RECETTES DU BUDGET GENERAL.....	21
A-1-1- SITUATION DES RECETTES BUDGETAIRES	22
A-1-2- PERFORMANCE EN MATIERE DE RECETTES FISCALES ET DOUANIERES.....	23
A-1-3- Insuffisance deS réalisationS en matière de recettes non fiscales.....	24
A-1-4- Evolution croissante des recettes budgétaires de 2005 à 2007.....	24
A-2- LES DEPENSES DU BUDGET GENERAL	26
A-2-1- SITUATION GENERALE DES DEPENSES BUDGETAIRES	27
A-2-2-1- PRESIDENCE- CODE 01	30
A-2-2-2- SENAT – CODE 02	32

A-2-2-3- ASSEMBLEE NATIONALE – CODE 03.....	34
A-2-2-4- HAUTE COUR CONSTITUTIONNELLE- CODE 04	35
A-2-2-5- PRIMATURE – CODE 05	36
A-2-2-6- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES – CODE 11	38
A-2-2-7- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE – CODE 12	39
A-2-2-8- MINISTERE DE L’INTERIEUR – CODE 14	40
A-2-2-9- SECRETAIRE D’ETAT CHARGE DE LA SECURITE PUBLIQUE – CODE 15.....	42
A-2-2-11- MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L’AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CODE 17	45
A-2-2-12- MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET (MFB) – CODE 21	47
A-2-2-13- MINISTERE DE L’ECONOMIE, DU PLAN, DU SECTEUR PRIVE ET DU COMMERCE (MEPSPC) - CODE 25	49
A-2-2-14- MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES - CODE 32.....	51
A-2-2-15 - MINISTERE DE L’AGRICULTURE, DE L’ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP) - CODE 41	52
A-2-2-16- MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT ET DES EAUX ET FORETS (MEEFT) – CODE 44	54
A-2-2-17- MINISTERE DE L’ENERGIE – CODE 51	55
A-2-2-18- MINISTERE DES MINES – CODE 53.....	57
A-2-2-19- MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA METEOROLOGIE - CODE 61	58
A-2-2-20- MINISTERE DES TRANSPORTS ET DU TOURISME –	60
A-2-2-21- MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS, DES POSTES ET DE LA COMMUNICATION (MTPC) – CODE 66	62
A-2-2-22- MINISTERE DE LA SANTE ET DU PLANNING FAMILIAL (MINSANPF) – CODE 71.....	64
A-2-2-23- MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS – CODE 78.....	66
A-2-2-24- MINISTÈRE DE L’ÉDUCATION NATIONALE ET DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES (MENRS) – CODE 81.....	68
A-2-2-25- SECRÉTARIAT D’ÉTAT CHARGE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS (SECL) – CODE 86.....	70
B- LES OPÉRATIONS DU CADRE II : BUDGETS ANNEXES.....	74
B-1- IMPRIMERIE NATIONALE.....	75
B-1-1- LES RECETTES	75
B-1-2- LES DEPENSES.....	76
B-2- POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	76
B-2-1- LES RECETTES	77
B-2-2- LES DEPENSES.....	78
B-3- GARAGE ADMINISTRATIF	81
B-3-1- LES RECETTES	81
B-3- 2- LES DEPENSES.....	82
B-4- PARC ET ATELIERS DES TRAVAUX PUBLICS (PATP).....	83
C-1- LES OPERATIONS DES COMPTES PARTICULIERS DU TRESOR EN DEFICIT CHRONIQUE.....	86
C-2- DES FAIBLESSES DANS LA GESTION DES CREANCES DE L’ÉTAT	87
D-1- Un résultat excédentaire.....	91
D-2- Des insuffisances dans la gestion des Fonds de Contre Valeur.....	91
E-1- RESULTAT DE LA GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE	93
E-1-1- LES RECETTES	93
E-1-2- LES DEPENSES.....	95